

## Comité social et économique TER Hauts-de-France

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 FÉVRIER 2021

Présents :

#### DIRECTION

M. RABIER, Directeur des Ressources Humaines et de la Transformation	Président
M. SERHANI, Responsable Département Relations Sociales	Assesseur
M. MARTEL, Directeur Délégué des Opérations	
Mme FABBRONI, Responsable du Département Emploi et Compétences	
Dr VASSEUR, médecin de Région	
Mme BULTHE, Relations Sociales	
M. DE GLOWCZEWSKI, Responsable communication et transformation digitale	

#### ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	OS	Exc/Présent	SUPPLÉANTS	<u>OS</u>	Exc./Vote
M. KIKOS	CGT		Mme CORBIN	CGT	V
Mme DERAÏN	CGT	E	M. WATTEBLÉD	CGT	
M. DECLERCQ	CGT	E	M. PIETTON	CGT	V
M. FOURNIER	CGT	E	M. WILLAEYS	CGT	
Mme BASSEZ	CGT		Mme DINGEON	CGT	
M. SMAGHUE	CGT		M. BERTHEVAS	CGT	
Mme MAHIEUX	CGT	E	M. WARTELE	CGT	V
M. ESPINOUSE	CGT	E	M. GOMET	CGT	
Mme BOUKREDIA	CGT	E	Mme KOURKOUZ	CGT	V
M. HOUEL	CGT		M. PARJOUET	CGT	
M. LAMBERT	Sud Rail		M. MALANSKA	Sud Rail	V
M. FRANÇOIS	Sud Rail	E	M. TACHEVIN	Sud Rail	
Mme MIET	Sud Rail		Mme RICHON	Sud Rail	
M. SOUIN	Sud Rail		M. HIAUX	Sud Rail	
M. LENFANT	Sud Rail		Mme PARENTY	Sud Rail	
M. EUDELINÉ	Sud Rail	E	M. PLATEAUX	Sud Rail	V

Mme RONGIER-JORE	Sud Rail		Mme PLESSY	Sud Rail	
Mme LE SAINT	UNSA Ferroviaire		M. LEVENT	UNSA Ferroviaire	V
Mme COQUERIAUX	UNSA Ferroviaire		M. MASSE	UNSA Ferroviaire	
M. HONVAULT	UNSA Ferroviaire		M. GAUDEAU	UNSA Ferroviaire	
M. MIENS	UNSA Ferroviaire		Mme DUPRE	UNSA Ferroviaire	
Mme CORNET WIART	UNSA Ferroviaire	E	M. LEMOINE	UNSA Ferroviaire	
M. TOURNAY	UNSA Ferroviaire		Mme DE SOUSSA	UNSA Ferroviaire	
M. DELECOEULLERIE	FO	E	Mme ALEXANDRE	FO	
Mme DEDISSE	FO		M. FERTÉ	FO	
M. TAILLEZ	CFDT		Mme MARTIN	CFDT	
Mme MANIER	CFDT		M. FOSSIER	CFDT	

### REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. MIGNIEN	CGT	Fédération nationale des travailleurs, cadres et techniciens des chemins de fer
M. CORDIER	SUD-Rail	Fédération des syndicats des travailleurs du rail solidaires, unitaires et démocratiques
Mme DEBAST	UNSA Ferroviaire	Union nationale des syndicats autonomes fédération des cheminots
	FO	FO
M. VÉZARD	CFDT	Fédération des cheminots CFDT

Ordre du jour de la réunion du Comité social et économique  
du jeudi 25 février 2021

<b>1) Approbation du PV du CSE TER HDF du 28 janvier 2021</b>	<b>43</b>
<b>2) Informations de Monsieur le secrétaire</b>	<b>45</b>
<b>3) Informations de Monsieur le trésorier</b>	<b>45</b>
<b>4) Informations de Monsieur le président</b>	<b>46</b>
- Point d'actualité COVID-19	46
- Information sécurité	47
- Information sur la régularité	47
- Informations commerciales	48
<b>5) Consultation pour la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de CALAIS et de DUNKERQUE (vote à bulletin secret)</b>	<b>50</b>
<b>6) Désignation des 21 membres en vue d'une CSSCT mutualisée le 18 mars 2021 traitant du projet lié à la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique pour l'encadrement de proximité au sein du TER Hauts-de-France</b>	<b>56</b>
<b>7) Informations trimestrielles de l'emploi (4e trimestre 2020)</b>	<b>60</b>
<b>8) Information sur le rattachement des groupes de notation à faible effectif</b>	<b>82</b>
<b>9) Questions/réponses</b>	<b>92</b>

*La séance est ouverte à 9 h 30.*

M. RABIER, Président

Je vous propose d'ouvrir cette séance du CSE du 25 février et nous allons donc commencer par l'appel si vous le voulez bien.

M. SERHANI, Relations sociales

Pour la délégation CGT ?

M. MIGNIEN, RS CGT

Bonjour à tous. Pour la délégation CGT, la délégation sera composée de : Christelle CORBIN, Najat KOURKOUZ, Delphine BASSEZ, Christophe HOUEL, Loïc PIETTON, Alexandre KIKOS, Fabien SMAGHUE, David WARTELE et moi-même, Jérôme MIGNIEN, en tant que RS.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Pour la délégation SUD ?

M. CORDIER, RS SUD-Rail

Bonjour, pour la délégation SUD, nous avons Mélanie RONGIER-JORE, Marc LAMBERT, Sylvain PLATEAUX, Mickaël MALANSKA, Maxime LENFANT, Loïc SOUIN et Madame Ludivine MIET.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord. Pour la délégation UNSA ?

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Bonjour à toutes et tous. Pour la délégation UNSA, nous avons Monsieur TOURNAY Jean-Jacques. Nous avons Madame Sandrine WIART qui est excusée et remplacée par Monsieur Marc LEVENT. Nous avons Monsieur MIENS Stéphane, Madame COQUERIAUX Agnès, Madame LE SAINT Hélène, Monsieur HONVAULT Philippe et moi-même, Pauline DEBAST.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Pour la délégation FO ?

*Pas de réponse de la délégation FO.*

M. SERHANI, Relations sociales

J'ai eu un coup de fil de Madame DEDISSE, je vais répondre. On va passer à la délégation CFDT.

M. VÉZARD, RS CFDT

Bonjour à tous. La délégation CFDT est composée de Madame MANIER Virginie, Monsieur TAILLEZ Julien et moi-même, VÉZARD Sébastien, en tant que RS. Terminé.

M. SERHANI, Relations sociales

Je contacte Madame DEDISSE, Raphaël.

M. RABIER, Président

Bien. Merci, Karim. En accord avec Monsieur le secrétaire, compte tenu du fait qu'on a un vote à bulletin secret aujourd'hui et fort de l'expérience d'il y a quelques semaines au précédent CSE, on a donc travaillé ces dernières semaines à répondre déjà aux questions que vous nous aviez posées sur les aspects un peu plus juridiques. On vous a donc envoyé un document, il y a quelques jours, je crois, Béatrice. Surtout, on voulait tester, avant de rentrer dans le vif du sujet de notre séance d'aujourd'hui, cette application. C'est donc pour cela que pendant quelques minutes Benoît DE GLOWCZEWSKI, qui est notre expert digital régional, va être là en support pour que l'on puisse s'entraîner. Nous aurons ainsi un logiciel régional ad hoc parce que nous sommes malheureusement encore tenus de faire des réunions à distance. Karim ou Benoît, je vous laisse la main pour que l'on fasse ce test d'entraînement. Je pense que vous avez d'ailleurs été prévenus également.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Merci, Raphaël.

M. SERHANI, Relations sociales

Bonjour, Benoît. Si tu veux bien, Raphaël, on va attendre cinq minutes puisque Madame DEDISSE a un problème de connexion. Je viens de lui envoyer le lien.

M. RABIER, Président

Entendu.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

En attendant, m'autorisez-vous à quand même envoyer le lien vers l'application au cas où ?

Mme BULTHE, Relations sociales

Pour information, Benoît et Karim, je vais faire quelques ajustements dans la liste pour ajouter les personnes en fonction des présents ce jour.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Très bien. Merci, Béatrice.

M. SERHANI, Relations sociales

Raphaël, Madame DEDISSE vient de se connecter. Christine, je te donne la parole, on avait fait l'appel.

Mme DEDISSE, FO

Bonjour à tous. Je suis désolée, je n'avais pas le lien et je serai donc seule pour la délégation FO, Monsieur DELECOEULLERIE étant en arrêt maladie.

M. SERHANI, Relations sociales

Béatrice, as-tu pu noter tous les présents ?

Mme BULTHE, Relations sociales

Je vais faire les modifications puisque j'attendais justement Monsieur DELECOEULLERIE et je n'avais pas pour information que c'était Madame DEDISSE. Je fais les modifications, c'est prêt dans deux minutes.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord, merci.

Mme DEDISSE, FO

Béatrice, il n'était effectivement pas prévu que je sois là, on avait une autre réunion qui a été annulée.

Mme BULTHE, Relations sociales

Pas de soucis, merci. C'est gentil, Christine.

M. SERHANI, Relations sociales

Benoît, je te donne la main.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Bonjour à tous. Je vous envoie de fait le lien vers l'application MyOs dans la conversation. Il me semble que Béatrice vous l'avait envoyé par ailleurs en amont. Je vous invite donc à cliquer sur le lien. Cette application est effectivement accessible depuis PC, tablettes et smartphones. Sur smartphone, c'est un peu plus petit, elle est accessible sans problème, mais elle est quand même optimisée pour tablettes et PC. Je vous laisse vous connecter. Je vais vous partager mon écran. Si quelqu'un peut simplement me confirmer que l'on voit bien mon écran.

Mme BULTHE, Relations sociales

Benoît, on voit bien ton écran. Je n'ai pas encore eu le temps d'ajouter Madame DEDISSE dans le CSE spécial Top Chef. Je suis en train de le faire.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Vous l'avez compris, pour la démo, effectivement, hier soir j'étais un peu en panne d'inspiration au niveau des questions que je pouvais vous poser. Du coup, est née d'un conflit avec mon épouse, pour ne rien vous cacher, l'idée de faire cette session spéciale Top Chef. Vous aurez donc deux questions auxquelles répondre pour le test de ce matin. Je vais effectivement regarder au niveau des connexions. Je vois que des personnes sont en train de se connecter. L'application MyOS permet effectivement le vote en ligne avec deux types de votes possibles : soit des votes anonymes soit des votes nominatifs. Effectivement, du coup, l'application permet de voir le nombre de personnes qui se sont connectées sur la session en cours à laquelle vous êtes nominativement autorisés pour éviter que n'importe qui puisse rentrer dans la session et puisse voter. Il y a bien, vous le voyez, une liste nominative qui est à renseigner pour chacune des sessions. Parvenez-vous tous à vous connecter ? Les identifiants se basent effectivement sur votre environnement SNCF. Il vous suffit de renseigner votre adresse mail SNCF et votre ACP et mot de passe Windows pour accéder effectivement à l'application MyOS. Nous sommes à six connectés. Agnès, je me permets de prendre la question en direct. Quand tu es sur l'interface « gestion

des sessions de vote », tu vois deux fois la session « approbation du PV », mais est-ce que tu vois bien le « CSE spécial Top Chef » ?

Mme COQUERIAUX, UNSA

Oui, ce n'est pas le souci. Ce qui me perturbe c'est que j'ai deux fois le même point pour le vote du PV et je me demande sur lequel je vais devoir cliquer pour que ce soit pris en compte. C'est la question que je me pose. Je me demande si ça va changer quelque chose ou pas ou si c'est un bug. Là, je suis sur ma tablette. Je ne sais pas.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Il n'y a pas de raison.

Mme BULTHE, Relations sociales

Moi, je ne vois qu'un vote. Benoît, sur mon écran je ne vois qu'un vote pour le PV et un vote pour la consultation pour la nomination d'un médecin.

Mme COQUERIAUX, UNSA

C'est peut-être parce que ça apparaît avec un seul vote sur ordinateur. Sur la tablette, ça apparaît avec deux votes. Je ne sais pas s'il y a d'autres élus qui sont sur tablette.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Moi, je suis sur tablette et je n'ai pas le souci. Il n'y a donc pas de raison. Je teste sur les deux environnements. Laissez-moi simplement une petite seconde, je vais procéder à une vérification. En revanche, Agnès, peux-tu me confirmer que tu vois le CSE spécial Top Chef.

Mme COQUERIAUX, UNSA

Oui, il n'y a pas de soucis, je vois tout. J'ai la consultation pour le médecin du travail, j'ai l'approbation du PV deux fois et le CSE spécial Top Chef.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Entendu, merci. Du coup, pour ne pas vous faire perdre de temps, je reviendrai vers vous, mais a priori, il n'y a pas de raison. Concernant les autres, est-ce que tout va bien ?

M. SMAGHUE, CGT

Excusez-moi, j'ai essayé de télécharger l'application MyOS, mais ça ne fonctionne pas. Là, je fais avec Play Store, ça ne fonctionne pas et je n'ai pas participé au dernier CSE. Je n'arrive pas à me connecter.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Sur quel type d'appareil êtes-vous ? PC, smartphone, tablette ?

M. SMAGHUE, CGT

La super tablette que vous nous avez fournie.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

D'accord.

Mme BULTHE, Relations sociales

Monsieur SMAGHUE, il faut votre adresse SNCF. Avez-vous bien votre adresse SNCF ?

M. SMAGHUE, CGT

Oui, mais on ne me l'a pas encore demandée.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Quand vous cliquez sur le lien, est-ce qu'il vous affiche bien une demande de connexion avec l'adresse mail ?

M. SMAGHUE, CGT

J'essaye depuis le début de me connecter via votre lien, de télécharger l'application My Application, mais ma tablette bloque. Je dois avoir un réseau bloqué.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Pour le coup, ce n'est pas une histoire de réseau puisqu'elle est accessible depuis n'importe quel navigateur. Le plus simple, sans rien télécharger, c'est de copier le lien que je vous ai envoyé dans n'importe quel navigateur et il n'y a pas besoin d'avoir un VPN ou quoi que ce soit. C'est un accès direct puisque c'est dans Microsoft 365. Du coup, pourriez-vous ouvrir n'importe quel navigateur sur lequel vous avez l'habitude d'aller et de copier-coller le lien envoyé, s'il vous plaît bien évidemment ? J'en profite, Agnès, peux-tu rafraîchir l'écran avec les sessions pour voir si c'était juste à cause d'une lenteur ou si cette fois c'est bon ?

Mme COQUERIAUX, UNSA

En cliquant sur la flèche verte en haut ?

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Tout à fait.

Mme COQUERIAUX, UNSA

J'avais essayé tout à l'heure, mais ça n'avait rien changé. Je vais recommencer, on ne sait jamais.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Je sais que le réseau est un peu lent ce matin.

Mme COQUERIAUX, UNSA

C'est miraculeux, ça a fonctionné ! C'est bon, merci.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Super ! Avec plaisir. Je reconnais que ce matin, je ne sais pas chez vous, mais chez moi les lenteurs réseau sont parfois assez pénalisantes. Je vois Virginie, « je n'arrive pas à entrer mon adresse mail, le clavier ne fonctionne pas à ce moment-là ». Là, pour le coup, je suis embêté parce qu'il s'agit d'une authentification Microsoft. Êtes-vous sur tablette, smartphone ou PC ? Vous êtes sur votre tablette. C'est étrange. Pouvez-vous essayer éventuellement sur un autre navigateur ? Peut-être que pour les prochaines fois, on vous fera effectivement parvenir une notice d'installation

optimisée pour les tablettes. Béatrice, je ne sais pas ce que tu en penses, mais on pourra peut-être envoyer la notice d'installation de l'outil Power APPS qui vous permettra d'accéder directement à l'application de façon encore plus optimisée que via un navigateur.

Mme BULTHE, Relations sociales

C'est noté.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

J'en suis à dix-neuf sur ma tablette.

Mme BULTHE, Relations sociales

Logiquement, il y en a vingt-quatre.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

D'accord.

Mme DEDISSE, FO

J'ai bien l'approbation du PV, mais je ne peux pas rentrer dedans pour aller signer.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Non, c'est normal. Pour l'instant, les trois sessions que vous voyez, à savoir l'approbation, la consultation pour la nomination d'un médecin et le CSE spécial Top Chef qui a été créé spécialement pour ce test ce matin, ne sont en fait par encore actives pour l'instant. La seule session active est celle du CSE spécial Top Chef.

Mme DEDISSE, FO

Entendu, merci.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

L'application permet d'être transparente. Autrement dit, dès lors que vous êtes associée à une session, vous la voyez apparaître. Après, toutes les sessions ne sont pas ouvertes en même temps. Il y a cette notion de j'ouvre une session, je la referme et qui permet, ou non, l'accès aux questions qui seront ainsi traitées pendant la séance.

Mme DEDISSE, FO

D'accord.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Du coup, je fais un petit coup de rafraîchissement. Nous avons toujours dix-neuf personnes. Pour ceux qui ont réussi à se connecter, je vous invite à entrer dans la session spéciale Top Chef qui nous servira de test pour ce matin. Je vois que nous sommes passés à vingt-et-un, super. Plus que deux. Je vois qu'il ne manque plus que Fabien qui a du mal à se connecter au réseau.

M. SMAGHUE, CGT

Je reprends la parole. Oui, effectivement, je n'arrive pas à télécharger vos applications. Pour l'instant, je ne peux pas me connecter. Je laisse le secrétaire discuter avec le président.

M. RABIER, Président

Ce que je propose, Monsieur SMAGHUE, c'est que l'on fasse le test, malheureusement, sans vous puisque c'est vraiment pour s'entraîner, pour télécharger... mais que juste après ce test, on essaye de trouver une solution technique avec vous pendant les déclarations liminaires par rapport à un autre réseau via votre téléphone ou autre avant le vrai vote tout à l'heure. L'idée était que l'on s'entraîne pour ensuite procéder au vrai vote. Je propose que l'on essaye, si Monsieur le secrétaire est d'accord, le vote. Maintenant que tout le monde est connecté, c'est normalement facile. C'était peut-être le moment le plus compliqué de télécharger l'application et d'arriver à cette vue. Monsieur KIKOS, est-ce que cela vous convient ?

M. SERHANI, Relations sociales

Raphaël, j'étais avec Alexandre qui allait justement proposer quelque chose. Alexandre, tu voulais prendre la parole.

M. KIKOS, Secrétaire

Bonjour à tous. On a un problème avec Fabien. Je pense que c'est un problème technique avec sa tablette puisque ça coince pour télécharger l'application. Après, c'est comme vous voulez. Soit on fait le test, mais on aura un élu qui a un problème technique ce matin soit on se laisse la matinée pour résoudre son problème et on décale le test à la reprise de 14 heures, c'est comme vous voulez.

M. RABIER, Président

Je pense qu'on va faire le test puis Benoît DE GLOWCZEWSKI fera un test uniquement avec Monsieur SMAGHUE dans la matinée. Ça va bien se passer, il faut simplement que l'on trouve une autre manière de le connecter au réseau et on ne va pas refaire la séance en début d'après-midi. Je pense qu'il faut qu'on le fasse et on traitera le sujet technique de Monsieur SMAGHUE à part, si ça vous convient. Là, nous sommes lancés. Il y en a pour quelques minutes.

M. KIKOS, Secrétaire

Alors, allons-y.

M. RABIER, Président

Merci.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Très bien. Vous allez voir que vous avez deux questions : « diriez-vous que la pomme de terre est un légume ? » et « la pomme de terre peut-elle être utilisée pour la réalisation d'un dessert ? ». Ce sont des questions en lien avec la thématique d'hier soir, pardonnez-moi pour cette légèreté. Je vais donc lancer la première question, je vais l'ouvrir au vote. Je lance le vote pour la question « diriez-vous que la pomme de terre est un légume ? ». Le vote a été ouvert. Je vous invite donc à cliquer sur le bouton « rafraîchir » quand vous êtes sur la page des questions. Vous verrez que le bouton qui était grisé jusqu'à maintenant va passer au vert et vous permettra de voter et de donner votre expression de vote. Il est donc effectivement stipulé que c'est un vote nominatif. C'est-à-dire que nous serons en mesure de dire qui a voté sur cette question. Pour ceux qui ont voté, vous pouvez regarder mon écran. Je vous partage en direct les résultats et les expressions de vote. J'ai pour l'instant cinq personnes qui

se sont exprimées. Vous voyez en temps quasi réel, sur mon écran, les expressions qui sont en train de se mettre à jour au fil de l'eau. Systématiquement, pour chaque vote, un temps de vote est défini. En l'occurrence, j'ai mis deux minutes. Ce qui permet effectivement de donner un temps imparti de vote qui soit le même pour tout le monde. Ce temps imparti n'est pas bloquant puisque, une fois à zéro, il est aussi possible de laisser du temps pour les personnes qui n'auraient pas eu l'occasion de voter. Il nous reste quatre personnes qui ne se sont pas encore exprimées par rapport au nombre de connectés à la session. Là, le chronomètre m'indique simplement que le temps imparti est terminé, ce qui ne bloque absolument pas les votes. Cela reste bien à la main du gestionnaire. Je vais rafraîchir. Il ne reste plus que deux voix qui ne se sont pas encore exprimées. Plus qu'une. Pendant ce temps-là, vous voyez que la liste de tous les votants et du coup des voix exprimées associées s'affiche avec l'heure de vote qui est à chaque fois renseignée. Je vais regarder si tout le monde a voté. Il me manque encore un votant a priori. S'agit-il d'un souci technique ? Voilà, tout le monde a bien voté. Vous avez donc les résultats. Je vais clôturer le vote. Vous voyez ici que le nombre de voix non exprimées par rapport au nombre de connectés est égal à zéro donc je vais clôturer le vote, ce qui permet de figer la question. À ce moment-là, plus personne ne pourra ajouter de vote ou quoi que ce soit. On a refermé la question. Toutes les données liées à la question sont fermées.

En direct, je peux vous dire que quatorze personnes se sont exprimées pour dire que la pomme de terre est un légume, huit personnes ont dit que non, ils pensaient que la pomme de terre n'était pas un légume, mais a priori plutôt un féculent. Nous avons zéro abstention et un seul refus de vote. Sur ce premier vote nominatif, voilà le déroulement qui est proposé. Je peux peut-être procéder au second vote qui est anonyme pour que vous puissiez voir la différence entre les deux. Là, vous voyez que même moi je n'ai plus la possibilité, en tant qu'administrateur... J'en profite pour vous faire une démonstration de la partie administrateur, s'il y avait eu quoi que ce soit, quelqu'un qui n'a pas pu voter, il existe la possibilité de relancer le vote, c'est-à-dire de tout réinitialiser et de relancer, de « recommencer » un vote à zéro. L'administrateur peut effectivement accéder, pour le compte rendu ou des choses comme cela, aux données liées aux votes avec les résultats enregistrés et figés. Du coup, je vous propose de passer au deuxième vote qui, celui-là, vous le voyez, est anonyme. Je vais lancer le deuxième vote, anonyme cette fois. On vous demande si la pomme de terre peut être utilisée pour la réalisation d'un dessert. Le temps de rafraîchir l'écran, tout est remis à zéro.

Là, je vous laisse prendre part au vote et voter de façon anonyme directement dans l'application. Cette fois-ci, au-delà des problèmes de rafraîchissement de mon écran, vous voyez bien que c'est exactement la même interface. À ceci près que les données entre ce que vous avez voté et vous-mêmes n'existent pas puisque c'est un vote anonyme. Ici, il n'est pas capable de m'afficher la voix exprimée puisque le lien entre les deux n'a pas été enregistré sur la base de données. Ce qui fait que, effectivement, vous voyez exactement la même interface sauf que cette information-là n'étant pas enregistrée, je suis juste en mesure de dire qui a voté et les résultats en direct pour ou contre. C'est en train de monter, plus que neuf personnes qui sont encore en cours de vote. Cette fois-ci, je me permets, je vois qu'il y a beaucoup d'abstentions sur : la patate peut-elle faire office de dessert ? On a un peu plus d'abstentions cette fois-ci (*rires*). Pardon pour ce petit aparté humoristique, mais ça me rappelle le conflit avec mon épouse hier soir sur le sujet. Je vous propose que tout le monde vote afin que

l'on puisse vraiment considérer que tout le monde a réalisé la démo des deux questions. Vous le voyez, le chronomètre est terminé. Il m'indique en rouge que le temps imparti est terminé, mais encore une fois ce n'est pas bloquant pour la possibilité de vote. Plus qu'une voix qui ne s'est pas encore exprimée. J'en profite, vous avez noté que vous avez reçu, à chaque fois que vous avez voté, un mail pour vous confirmer la bonne réception du vote et du fait que votre vote a bien été pris en compte. C'était une demande qui a été faite, d'avoir une « preuve » que le vote a bien été pris en compte et réalisé directement dans votre mail. Vous pouvez ainsi conserver cette preuve. Il est à noter que dans votre profil, quand vous reviendrez sur la page d'accueil, si vous cliquez en haut à droite sur la photo de votre profil, vous pouvez rentrer dans votre profil et vous pouvez désactiver cette notification.

Autrement dit, vous pouvez dire « non, je ne souhaite pas recevoir de mail à chaque fois que je vote ». C'est un choix qui vous est offert. Sachez que, en allant dans votre profil, vous retournez sur la page d'accueil, en haut à droite vous avez votre photo de profil Windows qui s'affiche, vous cliquez là-dessus pour entrer dans votre profil et vous verrez, vous n'avez qu'à cocher une seule petite case qui dit « merci de désactiver le mail lorsque je vote ». Ça vous laisse le choix de recevoir ou non ce mail. Du coup, il me manque encore un votant, une voix non exprimée. On voit bien, cette fois-ci, deux refus de vote, cinq abstentions, quatre pour et onze votes contre. Concernant la dernière personne qui n'a pas encore voté, peut-elle nous dire s'il s'agit-il d'un problème technique ? Est-ce que je clos le vote ?

M. RABIER, Président

Oui, on va clore le vote parce que je pense que la démonstration technique est faite.

M. DE GLOWCZEWSKI, Pôle informatique

Très bien.

M. RABIER, Président

Merci. Je voudrais vous préciser que cet outil a été développé régionalement pour répondre déjà aux demandes du mois dernier puisqu'on avait quelque chose de beaucoup plus light qui avait suscité quelques questions et c'est bien naturel. Cet outil permet de respecter les règles légales en la matière d'un vote à distance, y compris sur la partie vote anonyme puisque ça n'a pas été dit, mais une fois que les votes sont entérinés, on peut en imprimer les résultats que l'on mettra au PV, bien évidemment. Ensuite, on ne garde rien dans une base pour éventuellement récupérer je ne sais pas quelle information. Une fois que c'est fait, qu'on a le résultat, on entérine, on le porte au PV et c'est fini. C'est vraiment un outil qui sert au moment où on en a besoin pour travailler à distance parce que nous sommes malheureusement encore contraints de travailler à distance. Je voulais vous remercier d'avoir participé à ce test. Je te demande, Benoît, de regarder spécifiquement avec Monsieur SMAGHUE pour que l'on trouve une solution et qu'il puisse à la fois se connecter au réseau et télécharger cette application, une fois que vous l'avez fait, vous l'avez pour plus tard bien sûr et puis surtout qu'il puisse voter naturellement tout à l'heure, on refera évidemment le test en vrai, pour le vote du PV et le vote du nouveau médecin. C'est pour cela qu'on avait fait cette démonstration. Merci à tous, merci à Benoît et je propose, sauf s'il y a une question sur ce sujet que je veux bien évidemment prendre quand Benoît est avec nous, de passer aux déclarations liminaires. Y a-t-il une

question technique avant qu'on entame les déclarations ? Non. À ce moment-là, je laisse la parole aux organisations syndicales dans l'ordre habituel, en commençant par la CGT. Merci.

M. MIGNIEN, pour la CGT, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le président,*

*À l'approche de la journée internationale des luttes pour les droits de la femme le 8 mars prochain, la CGT rappelle qu'elle lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de domination. La liberté, l'autonomie, l'égalité et la démocratie au travail sont au cœur de nos préoccupations et de notre visée émancipatrice de changement de société. C'est, pour la fédération CGT des cheminots, une nouvelle occasion de vous interpeller sur la mise en œuvre de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au travail à la SNCF. Il ne suffit pas d'afficher sa participation à des réseaux européens ou d'entreprise pour estimer être exemplaire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Dans le GPU, tous collèges confondus, les femmes sont les plus représentées dans toutes les tranches de rémunération en dessous de 2 500 euros bruts avec une proportion accrue sur les tranches inférieures à 1 750 euros. Et pour cause, les femmes sont majoritaires en CDD et dans les emplois aidés, en particulier l'alternance dans les fonctions dites support. La population féminine est aussi surreprésentée au sein des EIM avec un retour à l'emploi de 45,9 % pour les hommes contre 42,7 % pour les femmes. La CGT revendique, dans le cadre des négociations du nouvel accord en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la mixité, un audit sur les recrutements, l'évolution professionnelle, le déroulement de carrière afin de lutter contre les biais dès lors à l'œuvre, garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favoriser la mixité.*

*Trop souvent occultée, ignorée ou niée, la question des conditions de travail, des organisations de travail, l'impact sur la santé, sur l'articulation vie professionnelle, vie privée et vie familiale est tout aussi essentielle. Si la direction affiche sa volonté d'un accord plus ambitieux et volontariste que le précédent, cela passe par des droits nouveaux pour les salariés, la prise en compte des revendications de la CGT et le respect de sa légitimité à agir et à intervenir sur le salaire, l'emploi et les conditions de travail. La prime de travail est un élément important de notre rémunération. Elle a une incidence sur notre salaire net. Elle entre également dans le calcul des pensions et participe au financement de notre protection sociale en étant soumise à cotisations sociales. Après des années sans revalorisation, la direction doit désormais tenir les engagements qu'elle a pris lors de la table ronde du 5 mars 2020.*

*La précarité salariale touche l'ensemble des cheminots. Particulièrement concernés par cette précarité, les agents du domaine Matériel, dont les salaires, la prime de travail et les déroulements de carrière sont parmi les plus faibles dans l'entreprise, subissent de plein fouet le gel des salaires imposé depuis 6 ans par la direction de la SNCF. La politique de l'emploi menée dans le domaine Matériel est également un facteur aggravant. Les sous-effectifs chroniques, le recours abusif à l'intérim et aux CDD, peu ou non formés, pèsent sur les conditions de travail et la qualité de la production. Ils ont également des conséquences sur les déroulements de carrière et la reconnaissance d'une technicité croissante nécessaire au bon fonctionnement de la maintenance des matériels roulants et de la sécurité des circulations. C'est donc*

*logiquement et légitimement que la colère s'installe et s'exprime depuis plusieurs mois dans les ateliers du Matériel. Les cheminots réclament sans délai des augmentations de salaire et une amélioration notable de leurs conditions de travail. Vous ne pouvez rester sourds plus longtemps à leurs revendications ! Vous devez prendre la pleine mesure de cette colère. Des mesures salariales doivent s'appliquer à l'ensemble des agents. Le feu couve partout, on n'éteint pas l'incendie en soufflant dessus !*

*La CGT revendique :*

- De porter le salaire minimum d'embauche à 1 800 euros bruts mensuels (intégrant le traitement, l'indemnité de résidence, la prime de travail) ;*
- Une augmentation générale des salaires ;*
- L'augmentation de 200 euros de la prime de travail Matériel par une mesure spécifique, pérenne et sans contrepartie ;*
- Dans les établissements, la majoration de 20 % de la prime de travail, conformément aux dispositions prévues à l'article 27.3 du RH00131.*

*Les ASCT, à l'instar de l'ensemble des cheminots, subissent aussi une sixième année de gel salarial et s'apprêtent à voir un exercice de notation 2021 se durcir encore un peu plus au regard de la chute des effectifs et des embauches hors statut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans le même temps, ils subissent quotidiennement les conséquences d'une crise sanitaire violente sans précédent et des dispositions prises pour y faire face. Les conditions de RHR, largement dégradées, nécessitent l'intervention récurrente des militants CGT pour garantir aux agents un niveau acceptable de repos hors résidence. Nous vous demandons de répondre aux revendications légitimes des ASCT en matière de rémunération, de conditions de travail et de déroulement de carrière. Nous vous demandons de remettre la sécurité et la sûreté des trains et des usagers au cœur des missions des ASCT. Nous vous demandons de tout mettre en œuvre afin de rétablir de bonnes conditions de RHR pour l'ensemble du personnel.*

*Sur le fonctionnement des IRP, puisque les directions de lignes sont en place, nous vous demandons quelle position vous adoptez concernant les G2T2R et si vous comptez modifier leur organisation des roulements. Pour la CGT, la mise en place des G2T2R par direction de lignes complexifierait les échanges et renforcerait l'imperméabilité de chaque DL. Chose que votre direction a toujours réfuté rechercher. Les G2T2R sont des réunions techniques qui demandent une concentration et une manipulation de roulements. La CGT considère que le présentiel serait adapté et largement tenable en respect des règles sanitaires. La CGT réitère son souhait de reprendre les réunions en présentiel avec une possibilité d'adaptation comme c'est d'ailleurs le cas d'autres CSE.*

*Enfin, ce n'est malheureusement pas la CGT qui a écrit le Code du travail, néanmoins, lorsqu'un droit d'alerte vous est déposé et qu'après l'enquête immédiate le désaccord entre les parties vous est signifié, ne le réécrivez pas vous-mêmes en refusant de convoquer le CSE extra ou a minima une CSSCT extra dans les délais légaux.*

*Après le chômage, le tour de vis sur les promotions. Comme pour introduire le chômage partiel dans le GPU SNCF avec la complicité d'organisations syndicales complaisantes, la direction de notre Entreprise s'est appuyée sur la crise sanitaire pour tenter de rajouter un nouveau tour de vis sur les promotions. En effet, la baisse*

*d'activité et les dispositions liées au chômage partiel devraient conduire les cheminots à accepter un recul dans l'exercice de promotions. Vous utilisez cyniquement le contexte pour réduire la masse salariale de l'Entreprise. La direction nationale comptait ainsi diminuer drastiquement les contingents de niveau 2021/2022, moins 11,7 %, singulièrement sur les qualifications TA, B, C, D, E. Mécaniquement, cela réduit le nombre de promotions en fonction des effectifs de cheminots au Statut. En l'espace de seulement un an, 3445 emplois de cheminots au Statut ont été supprimés. Au 31 décembre 2020, il ne restait plus que 119 332 cheminots au cadre permanent dans le GPU SNCF. Les saignées dans les effectifs sont dévastatrices. Elles dégradent chaque jour le service public, les conditions de travail, le financement de la protection sociale et les déroulements de carrière. Le point information trimestriel de l'emploi de notre CSE sera l'occasion pour notre délégation de vous questionner sur les répercussions qu'occasionne cette politique de l'emploi sur notre région. La fin du recrutement au statut inscrite dans la réforme scélérate de 2018 accélère cette trajectoire et aura, dès 2022, des conséquences plus destructrices encore sur les promotions. Les cheminots, particulièrement ceux dont la rémunération est la plus faible, subissent déjà les premiers effets. C'est donc la double voire la triple peine si on ajoute le gel des salaires.*

*La CGT dénonce cette braderie qu'orchestre la direction et revendique de réelles mesures salariales. Face aux multiplications des initiatives et luttes des cheminots avec la CGT pour défendre l'emploi, améliorer les conditions de travail et exiger des augmentations salariales et même si le volume des contingents de niveau 2021 – 2022 issus de la table ronde reste largement insuffisant, ces mobilisations ont contraint notre direction à revoir sa copie initiale. C'est aussi sous la pression des agents du COP et le dépôt d'un préavis de grève de la CGT des cheminots et suite à la réunion de conciliation que vous avez décidé de suspendre le projet de réorganisation au sein du COP. La CGT considère que cette décision que nous qualifions de sage pourrait être une première étape vers le rétablissement d'un véritable dialogue social. Sachant que ce premier n'est qu'une phase inscrite dans un projet beaucoup plus global de réorganisation du processus de commande, nous vous demandons de suspendre l'ensemble du projet et de vous laisser le temps de revoir votre copie et de construire un projet qui permettra aux agents de travailler dans des conditions de travail optimales et de qualité.*

*Merci de votre écoute.*

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Y a-t-il une déclaration SUD ?

M. CORDIER, RS SUD-Rail

Non, pas de déclaration pour SUD-Rail.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Y a-t-il une déclaration UNSA ?

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Oui, Karim.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Pauline.

Mme DEBAST, pour l'UNSA Ferroviaire, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus,*

*Depuis plusieurs mois, l'activité économique pâtit de la présence du COVID-19 sur notre territoire et notamment dans le secteur ferroviaire. Le secteur ferroviaire souffre. Les différentes phases de confinement ainsi que le télétravail ont un impact non négligeable sur le groupe SNCF et sur les salariés. L'activité Voyageurs a perdu 42 % de ses passagers et circulations constantes. Les réductions des offres TER et TGV dues au confinement ont engendré des milliards d'euros de pertes. Elles ont également un effet négatif sur les péages qui permettent au réseau ferré d'entretenir les voies. Les pertes de la SNCF s'élèvent à plus de 8 milliards pour 2020 et même davantage si le confinement est de nouveau en vigueur. Certes, les aides de l'État pour le ferroviaire sont conséquentes, mais elles s'accompagnent pour l'Entreprise d'objectifs de réductions d'effectifs sans précédent. Nous faisons donc face à de nombreuses restructurations avec des impacts en termes de risques psychosociaux sur les salariés.*

*L'UNSA Ferroviaire demande à connaître les réorganisations prévues, les impacts en termes d'effectifs sur le périmètre de notre CSE, avoir le calendrier mis à jour de la mise en place du nouveau service de commande du personnel compte tenu de la difficulté à trouver des candidats pour les postes vacants. Lors du tchat du 19 février, la contrainte a même été évoquée pour combler les postes. Vous voudrez bien nous préciser cette contrainte qui sera une première. En ce début d'année, nous avons enfin pu consulter l'ordonnance n° 2021-49 du 20 janvier 2021 relative aux classifications et aux rémunérations au sein de la branche ferroviaire. Face à l'échec de nos négociations passées, nous devons nous appuyer sur le contenu de la recommandation patronale de l'Union des transports publics et ferroviaires en attendant l'aboutissement de nouvelles négociations conditionnées dans le temps. Arriverons-nous à obtenir les différents éléments négociés dans l'accord qui a échoué tels que :*

- *L'ancienneté de branche ;*
- *Le seuil d'ancienneté de la RAG à condition de rester dans la même Entreprise ;*
- *La prime d'ancienneté pour laquelle l'encadrement est largement pénalisé ;*
- *L'indemnisation du travail de nuit ;*
- *L'indemnisation du travail le dimanche et les jours fériés ;*
- *La tentative d'un cadrage de polyvalence et de polycompétence.*

*Avec une telle reprise en main du gouvernement, nous constatons à l'UNSA Ferroviaire que la négociation conventionnelle a vraiment du plomb dans l'aile. Nous sommes et restons persuadés, à l'UNSA Ferroviaire, que le dialogue social et les accords seront les conditions indispensables d'une relance économique, pérenne, plus particulièrement dans l'industrie ferroviaire. Après cette longue absence de lien social par rapport au travail très altéré voire catastrophique pour certains salariés, la reprise de l'activité sera compliquée, car la crise sanitaire actuelle a malheureusement*

*un effet immédiat très préoccupant pour les jeunes. Un bon nombre d'entre eux sont toujours à la recherche de leur premier emploi, de leur stage de fin d'études ou d'une alternance. Quel que soit notre niveau d'implication, ce qui en est sûr c'est que les partenaires sociaux auront un rôle central dans la reconstruction de notre avenir.*

*Enfin, l'UNSA Ferroviaire tient à saluer l'initiative de la région Occitanie qui teste la gratuité des TER pour les jeunes. Nous l'apprenons sans cesse, le TER doit bénéficier d'une politique attractive valorisant le trafic ferroviaire, surtout envers les jeunes. Afin que ce segment de clientèle prenne davantage le TER, l'Autorité organisatrice a décidé d'expérimenter la formule « plus est égale à zéro » à partir du 1er avril 2021. L'objectif de ce dispositif est d'offrir la possibilité aux habitants de la région âgés de 18 à 26 ans de voyager gratuitement grâce à un contrat de fidélité sans engagement. Nous proposons d'inscrire notre région dans ce dispositif en le mettant en place avec un panel de jeunes qui pourraient tester cette tarification. Si l'expérience se montrait concluante, elle pourrait être généralisée à partir de la rentrée 2021. Enfin, concernant l'ouverture à la concurrence, nous vous interrogeons sur l'application du décret n° 2019-696 du 2 juillet 2019 qui précise les informations transmises aux salariés et à leurs représentants préalablement à un transfert et les modalités de transmission de ces informations, les mesures d'accompagnement individuelles et collectives des salariés transférés. Au chapitre 2, il est noté qu'au plus tard un mois après le lancement de la procédure de mise en concurrence qui date du 30 juillet dernier, les salariés doivent être notamment informés sur le nombre d'emplois transférés pour chacune des catégories, les modalités de désignation ainsi que le calendrier d'information des salariés. Sauf erreur de notre part, le courrier adressé aux cheminots du TER Hauts-de-France en date du 27 août ne reprend pas les informations dues aux agents conformément au décret précédemment cité. Pouvez-vous nous indiquer quand cette information sera transmise aux agents ainsi qu'aux élus qui sont dans l'incertitude et dans l'inquiétude ?*

*Merci de votre écoute.*

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Pauline. Y a-t-il une déclaration FO ?

Mme DEDISSE, FO

Pas de déclaration pour FO.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Christine. Y a-t-il une déclaration CFDT ?

M. VÉZARD, RS CFDT

Oui, Karim, nous avons une déclaration.

M. VÉZARD, pour la CFDT, procède à la lecture de la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus et représentants syndicaux,  
Depuis le 4 février, le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures sanitaires : maintien d'un couvre-feu à 18 heures, télétravail à 100 % pour les salariés pouvant effectuer l'ensemble de leurs tâches de travail à distance, prolongement de la fermeture des lieux de restauration... D'ailleurs, cette semaine encore, nous tendons vers un durcissement de ces mesures par localisation définie, tel que le confinement*

sur Nice. En parallèle, le gouvernement a également fait évoluer le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise le 29 janvier dernier. Cette actualisation prévoit plusieurs évolutions importantes portant sur :

- La distanciation entre les personnes ;
- Le type de masque ;
- Les conditions de restauration ;
- Le renforcement des mesures d'hygiène dans les locaux.

Inutile de vous dire que la situation est longue et pesante. L'ensemble de ces mesures et le contexte pesant et anxiogène d'une crise sanitaire qui s'est enracinée dans la durée génèrent de l'angoisse et un mal-être important pour de nombreux agents du groupe public SNCF. Notre BU TER n'y échappe pas. Les agents en production font face depuis bientôt un an à une détérioration importante de leurs conditions de travail et sont confrontés à des difficultés quotidiennes en lien avec l'hébergement et la restauration. Ils sont également victimes d'isolement. Pour autant, l'obligation de production s'impose et repose sur l'engagement sans faille des salariés. Il n'est pas compréhensible que le GPU ne bénéficie pas de dérogations similaires au secteur d'activité précité. Car oui, des dérogations ont été accordées à des secteurs d'activité proches du ferroviaire. La CFDT revendique leur application pour les cheminots.

Pour exemple, en novembre 2020, sous la pression de la CFDT Route, le gouvernement annonçait l'ouverture de 250 restaurants routiers sur le territoire national. Autre exemple, des mesures similaires ont été prises à juste titre pour les salariés du BTP sous réserve du respect des protocoles sanitaires, de désinfection et de distanciation, les salariés peuvent accéder à une solution de restauration. Concernant le télétravail, il est clair que la situation l'impose. Cependant, la CFDT revendique les justes compensations. Les agents en télétravail, intégralement ou plusieurs jours par semaine, peuvent rencontrer des difficultés et sont soumis à une incertitude qui pèse lourd. Même si un retour en présentiel est autorisé un jour par semaine pour ceux qui en expriment le besoin, cette unique journée n'est pas suffisante pour endiguer les effets néfastes d'un télétravail subi qui doit parfois être exercé dans des conditions inadéquates et qui a rompu en grande partie le lien social du travail.

Aucune mesure n'a été mise en place pour compenser les charges qui s'imposent aux salariés en télétravail et qui, en temps normal, sont supportées par l'employeur. Enfin, l'épuisement psychologique inhérent à cette situation de télétravail imposé, hors norme, touche une part de plus en plus importante des salariés. Les mesures issues du nouveau protocole sanitaire réinterrogent celles déjà mises en œuvre et sont source d'inquiétude pour les agents. De plus, les mesures prévues ne sont pas toujours correctement mises en place. Comme indiqué plus haut, notre BU TER n'est pas épargnée et les conditions de travail se dégradent de jour en jour. Les ASCT qui sont en première ligne depuis le début de la pandémie sont à bout. Leurs journées de travail sont rythmées par des contrairements à outrance, des objectifs de contrôle à tenir dans cette période si particulière, des journées à rallonge. Ils sont exténués aussi bien physiquement que psychologiquement. Quand allez-vous prendre conscience de cette souffrance et apporter des solutions pérennes à ce mal-être ? Cette non-reconnaissance de leur valeur, et même si elle est la bienvenue, il faudra un peu plus qu'une augmentation de la part collective de la prime de 50 euros. Côté agents de

*conduite, pas mieux : engagements pris lors des G2T2R non tenus, journées modifiées à la pelle, problèmes de RHR, encore des problèmes de désinfection de rames. Nous rajouterons à cela des problèmes de pistes et itinéraires qui sont venus se greffer et la liste n'est pas exhaustive.*

*Avant de conclure, nous sommes en cycle de bilatérales au sein de vos nouvelles directions de lignes. Ici et là, nous commençons à voir pointer des divergences d'application des directives régionales, des interprétations réglementaires. Nous sentons quand même là une autonomie des DL assez importante sur certains sujets. Attention, car nous vous avons mis en garde sur les dérives de ce système. Sur le risque d'avoir des managements sécu, commercial, production, à plusieurs vitesses. D'autres régions en ont fait et en font encore les frais, ce n'est heureusement pas le cas de toutes les DL, mais le risque est présent. Pour finir, nous souhaiterions revenir sur le déroulement de la CSSCT extra suite au droit d'alerte concernant la compagnie de taxis Renault. Nous trouvons déplorables et inadmissibles les propos tenus à la fin de cette dernière. Qu'un désaccord subsiste, cela arrive, mais conclure en faisant le constat de possibles droits de retrait et de mises en demeure, c'est le pire constat d'échec sur la prévention et la sécurité des salariés. Des agents ont peur de monter dans ces taxis pour x raisons qui ont été débattues alors prenez les mesures qui s'imposent avant qu'un accident ne survienne.*

*Merci pour votre écoute.*

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Sébastien.

M. RABIER, Président

Merci. Nous allons donc reprendre un certain nombre de points pour apporter des compléments. Il n'y a pas d'ordre dans mon propos, mais je vais rebondir sur cette situation de crise sanitaire qui a été évoquée en particulier par l'UNSA et la CFDT. Oui, pour le coup, je vous rejoins dans ce phénomène d'une situation qui est longue et pesante, pour reprendre vos propos, Monsieur VÉZARD. J'ai envie de vous dire que les cheminots en ont marre, qu'ils soient d'ailleurs en situation opérationnelle ou en télétravail, les Français en ont marre, on en a tous un peu marre. Excusez-moi d'être un peu trivial, mais... voilà. Moi, j'écoute les informations comme vous, j'observe sur notre région, vous avez cité le cas, on en parlera tout à l'heure, de Nice, dont nous parlerons tout à l'heure, mais la même chose a été décidée hier après-midi côté Dunkerque. Dunkerque et son agglomération vont être confinées le week-end à partir de demain soir en réalité. Il y a des autorités sanitaires qui prennent des décisions et comme toutes les entreprises, nous serons bien obligés de les appliquer sur les territoires ciblés. Nous mettons l'appareil de production et tous les cheminots qui agissent bien évidemment là-dedans face à cette épreuve encore un peu nouvelle, et en tout cas qui perdure. Personne n'a de solution immédiate pour gérer ce truc-là. La vaccination progresse plutôt bien. On sait aujourd'hui que nos cabinets médicaux devraient un jour proposer cette vaccination comme ils le font pour la grippe. Pour l'instant, les priorités ne sont pas tellement dans les tranches d'âge des salariés de la SNCF. Ce sont plutôt les personnes plus âgées ou les gens dits fragiles, vulnérables. On n'a pas assez de vaccins pour les cabinets médicaux d'entreprise. Ce sont des sujets que nous avons déjà évoqués dans les points COVID, on les évoquera à nouveau sans doute demain avec ceux qui y participent, mais nous en sommes là. Il

y a eu des débats que je trouve très intéressants, très riches, très responsables, c'est le terme que je cherchais, encore hier suite à un droit d'alerte.

Dans la relation de travail, il y a toujours une minorité qui ne veut pas porter le masque, des risques d'agression qui sont malheureusement toujours présents et comment on arrive à opérer tout ce qu'on nous demande parce que, vous l'avez dit, le plan de transport maximum qu'on nous demande, c'est le plan de transport normal depuis maintenant le 10 janvier et on est soumis, vous l'avez vu, vous le constatez, ça remonte à des fragilités de ressources, en particulier au train, ces derniers temps et nous sommes en train de prendre des mesures, bien évidemment. Pour les décrire, je pense que nous aurons un point complet cet après-midi sur l'emploi, donc ça vous permettra de revenir un petit peu sur toutes les actions qu'on a lancées. L'ensemble des dirigeants – je vais le dire comme ça – sont clairement à la manœuvre pour essayer de gérer au mieux cette situation qui touche l'entreprise, qui touche ses salariés, qui touche les voyageurs, mais nous sommes soumis à une rude épreuve, on ne va pas se la cacher.

Cette épreuve dure depuis bientôt un an, depuis trop longtemps. Je pense, si on écoute les experts, qu'on en a encore pour quelques mois. Il faut avoir cela en tête sinon on risque d'être déçus. Je ne pense pas que le début du printemps terminera automatiquement cette crise sanitaire. Concernant l'ouverture à la concurrence – il n'y a pas d'ordre, encore une fois – nous avons, nous, effectivement, envoyé un courrier. C'était l'été dernier en application du décret, comme ça a été souligné tout à l'heure par la délégation UNSA. Il y avait, dans ce courrier, des informations qui sont issues de l'autorité organisatrice, des appels à candidatures sur lesquels on a bien évidemment postulé et il y avait des éléments chiffrés qui n'étaient pas stabilisés et qui ne le sont pas encore. Vous savez que nous sommes en difficulté, nous avons été au tribunal avec l'autorité organisatrice sur tout un tas de sujets, dont les données. Bien évidemment, notre travail à nous c'est de protéger l'Entreprise et de faire en sorte qu'elle gagne les marchés demain et ce n'est pas forcément de nous mettre en fragilité par rapport à cela. On veut donc respecter la loi, on respectera la loi, mais il y a des points de la loi qui ne sont, bien évidemment, pas clairs, interprétables et chacun, suivant où il se trouve, a envie d'en comprendre ce qu'il veut.

Donc, on a donné des informations qui sont celles en vigueur aujourd'hui, connues et officielles à l'ensemble des salariés concernés, donc tous les agents du TER et potentiellement tous ceux qui contribuent au TER. Vous avez donc des agents de Voyages à Paris Nord – parce qu'à l'époque ils n'étaient pas encore rattachés chez nous –, vous avez les agents du Landy qui travaillent pour TER, vous avez des agents dans les guichets Voyages... du Nord-Pas-de-Calais. Donc, tous ces agents-là ont eu le courrier officiel qui leur donnait ces informations. À l'appui de ce courrier, il y avait, de mémoire, une annexe assez didactique qui donnait toutes les informations. Moi, je suis prêt à regarder ce point, Madame DEBAST, puisque vous soulignez dans votre déclaration qu'il manquerait des informations, je ne le crois pas. Vous imaginez bien que tout cela a été fait avec des juristes et des experts. Nous n'avons pas une expérience forte encore d'ouverture à la concurrence, nous vivons les choses comme elles se présentent.

Nous faisons partie des quatre premières régions, vous le savez. Je ne le crois pas, mais s'il y a un manquement, je suis bien évidemment prêt à le corriger si nous n'avons pas appliqué la loi. Sur l'aspect économique que vit l'Entreprise. Hier après-

midi, il y a justement eu un Conseil d'administration du groupe public SNCF où un certain nombre d'éléments ont été donnés. Il y a eu des conférences de presse, un temps réel est sorti. Vous avez donc un certain nombre d'éléments chiffrés. La situation n'est pas bonne, on affiche plusieurs milliards de pertes, bien évidemment. Il y a des activités plus touchées que d'autres. Vous savez que le mode de financement du TER, ce n'est pas simplement les recettes et le prix des billets payés par les voyageurs, ce sont bien évidemment les deniers publics pour trois euros sur quatre en moyenne qui font qu'on arrive à faire un service public qui, globalement, fonctionne et qui a beaucoup plus de trains que parfois de voyageurs dans les trains. Vous savez très bien que très tôt ou très tard, nous sommes vraiment dans le vrai service public et tant mieux. En tout cas, c'est un modèle économique très différent de celui de Voyages qui n'a pas de subventions. Vous avez aujourd'hui une activité TER Transilien qui résiste quand même globalement parce qu'il y a des conventions. Il y a une situation économique où on a quand même des deniers publics qui viennent largement compenser. Vous avez une activité Voyages qui souffre énormément alors que c'était quand même, j'ai envie de vous dire, la tirelire de l'Entreprise pendant des années.

C'est très différent, la force du groupe public SNCF c'est d'être justement un groupe avec plein d'activités variées et c'est ce qui fait que dans les temps de crise forte comme celle que nous vivons depuis un an, il y a quand même une forme de résistance à tout cela et qu'on affiche, au fond, des résultats qui auraient été sans doute pires s'il n'y avait pas justement une variété d'activités qui permette que certains soutiennent un peu les autres. Le Fret s'est finalement plutôt bien tenu en 2020 parce que l'activité Fret a quand même été maintenue à haut niveau, bien plus que Voyages et TER quand on regarde la nature du plan de transport sur l'ensemble de l'année, mais la situation n'est pas bonne, il ne faut pas se raconter d'histoires. Économiquement, on a un coup dur. L'État était en soutien, vous l'avez souligné, Madame DEBAST, avec, vous vous souvenez, les 4,7 milliards qui sont essentiellement faits chez Réseau et là aussi, c'est une bonne nouvelle parce que si on n'a pas Réseau qui est maintenu en qualité, nos plans de transport sont dégradés, on a plein d'incidents... Tout cela est plutôt assez encourageant pour l'avenir parce que l'État a quand même joué son rôle. Les prévisions que l'on peut faire à date, ça a été indiqué hier par le président Jean-Pierre FARANDOU, il y aura une sortie de crise et il y aura un retour aux trains, notamment de la clientèle privée loisirs. On a quelques doutes sur les professionnels, notamment dans le TGV. Peut-être qu'avec les habitudes prises depuis maintenant presque un an de télétravail, il y aura un rétrécissement de cette clientèle-là. On peut en tout cas l'imaginer, mais on fera tout pour le limiter. La clientèle privée loisirs reviendra. On a un peu d'expérience, ce n'est pas la première crise que nous vivons. Vous le savez, on a déjà vu ce qu'il s'est passé l'été dernier avec des gens qui ont profité des deux mois d'été pour bouger, pour aller voir leur famille, partir en vacances... ils ont donc pris le train et c'est tant mieux. Il y aura une fin à cette affaire et il y aura des jours meilleurs économiquement pour l'Entreprise, y compris pour Voyages qui souffre beaucoup en ce moment.

Là, nous sommes encore dans une phase difficile. On n'a pas les fréquentations que nous souhaitons, tant côté Voyages que TER par ailleurs. Sur le plan de l'emploi d'une manière générale, vous devez tous avoir en tête qu'il y a de la productivité dans l'Entreprise, j'ai envie de vous dire qu'il y en a depuis que la SNCF existe. Ça fait 80 ans qu'il y a de la productivité tous les ans. Que s'est-il passé ces dernières années ?

Globalement, sur l'ensemble du groupe, vous avez en moyenne 1 % à 2 % de productivité par an sur les effectifs. Après, il y a des disparités. Réseau tire plutôt son épingle du jeu et c'est une bonne chose parce qu'il y a plein de travaux, il y a plein de régénérations... des investissements massifs ont sans doute été faits un peu en retard sur le réseau classique, mais la dynamique est partie depuis plusieurs années, elle est confortée malgré la crise comme on vient de se le dire. Côté Voyageurs, il y a effectivement une productivité qui continue dans toutes les activités, pas simplement à TER, pour plein de raisons. La première, parce qu'on nous le demande. Indépendamment même de l'ouverture à la concurrence, toutes les conventions qui ont été signées par la puissance publique régionale, les autorités organisatrices, les régions, c'est : on veut une SNCF qui fasse plus de trains, mais on veut une consolidation des comptes et on ne veut pas une augmentation tous les ans de tout cela. Donc, ça nous oblige, on l'avait dit quand on avait présenté la nouvelle convention, ça nous oblige à un plan de vigilance sur nos coûts et ce n'est pas toujours simple à réaliser, vous le savez bien. La crise COVID en rajoute une louche.

On a fait des économies très importantes sur nos frais, les frais de fonctionnement, j'ai envie de dire le train de vie de l'Entreprise d'une façon générale, et il y a des milliards d'euros au niveau du Groupe public qui ont été économisés là-dessus. On a pris notre part, nous, à TER, dans l'effort de rationalisation de tout cela. On a maintenu, vous devez le savoir quand même, tous les investissements importants, notamment surtout ceux liés à la sécurité et la régénération du réseau, comme je l'évoquais juste avant. Il y a donc l'ouverture à la concurrence qui là, pour le coup, nous rajoute une contrainte de compétitivité supplémentaire. Ce n'est pas simplement l'Autorité organisatrice qui apporte trois euros sur quatre dans le système TER qui nous dit cela, c'est simplement qu'on ne veut pas, demain, que nos concurrents nous battent uniquement sur l'aspect économique, ce n'est pas possible. On doit opérer des rebasages de standards, on doit retransformer certains de nos processus et ce sont les dossiers difficiles que vous connaissez, je cite le dossier de la commande, je cite le dossier de l'emploi de proximité, des dirigeants de proximité qui, aujourd'hui, sont en train d'être travaillés et avec vous dans les instances. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on fait ça, on le fait parce que notre travail de dirigeants c'est de prévoir l'avenir de la SNCF régionalement parlant et nationalement, ça dépend où on travaille, mais c'est de prévoir aussi l'avenir des cheminots de la région finalement. Nous, notre boulot, c'est ça. On ne le fait pas parce qu'on a des primes supplémentaires à chaque fois qu'on fait des opérations de productivité, vous le savez bien, ça ne fonctionne pas du tout comme ça. On va donc opérer des changements et ces changements ont commencé il y a plusieurs années et ils vont se poursuivre.

Là aussi, nous avons été dans un dialogue responsable entre nous. Depuis des années, on raconte un petit peu comment tout cela se dessine dans l'avenir. On a donné des éléments chiffrés il y a plusieurs mois, on a des opérations de GPE prospectives qui ont été opérées et on le sait, sur ce qu'on appelle la main-d'œuvre indirecte, c'est-à-dire l'encadrement, les services support... on sait que l'on fait des efforts et que l'on va poursuivre ces efforts de rationalisation, d'économies et on sait que sur la main-d'œuvre dite directe, il faut là aussi que l'on mette au pot un certain nombre d'efforts pour bien couvrir les postes que l'on doit couvrir pour assurer un service de qualité. Voilà les deux fers au feu que nous avons : conforter la production directe et quelque part poursuivre les économies de structure, en particulier celles sur lesquelles nous sommes considérés un peu en marge des standards de la

concurrence. Sur le DA, je m'en suis expliqué personnellement avec une des dépositaires du DA sur un sujet d'hôtel où il y avait un manquement grave, on peut le dire, à la sécurité incendie. Ce DA était, j'ai envie de dire, logique et justifié. On ne peut pas laisser des agents dormir dans un hôtel qui ne respecte pas les règles incendies. On a d'ailleurs pris immédiatement les mesures. On avait d'ailleurs commencé dès qu'on avait eu connaissance de cette alerte, on avait commencé à les prendre en amont du dépôt du DA.

Donc, le sujet ce n'est pas tant le droit d'alerte. On a pris les mesures d'urgence, on a considéré qu'en délogeant les gens et en les mettant dans un autre hôtel, il n'y avait plus de danger grave et imminent puisque c'est ça le principe d'un droit d'alerte. En revanche, on a un différend, je ne m'en cache pas, sur la pérennité, ou pas, de cet hôtel fournisseur de couchages pour nos personnels. On ne fait pas ce qu'on veut en matière contractuelle, il y a des règles légales. On ne peut pas simplement décider, du jour au lendemain... quand bien même on le voudrait, on n'en a pas le pouvoir en tout cas immédiat. On a donc des mesures d'urgence à prendre, elles ont été prises, elles ont d'ailleurs été partagées, nous ne sommes pas en désaccord là-dessus.

En revanche, sur l'avenir de cet hôtel, c'est un hôtel à Maubeuge, nous ne sommes pas en accord sur la manière dont on doit appliquer la procédure. J'ai considéré, ça peut être critiqué juridiquement, je ne suis pas suffisamment expert pour me battre là-dessus avec vous et je pense que, tous, nous ne sommes pas suffisamment juristes, mais j'ai considéré que le champ du désaccord n'était plus celui du droit d'alerte en réalité, c'était un autre thème que l'on veut d'ailleurs traiter. Si cet hôtel-là n'est pas sérieux, on n'a aucun intérêt à le conserver, mais on veut le traiter plutôt posément et pas forcément dans les 24 heures suite à une enquête immédiate quand il y a désaccord. Je n'en fais pas un point de non-respect du Code du travail, en tout cas ce n'est pas comme cela qu'on souhaite fonctionner et vous le savez bien, mais c'est vrai qu'on a un petit différend un peu juridique sur ce cas très, très précis qui est un peu exceptionnel. Sur les réunions en présentiel, je souffre comme vous et on se l'est déjà dit. Moi, je préférerais vous avoir dans une salle et parler normalement avec vous, échanger et débattre comme on le fait. Pour l'instant, ce n'est pas possible. Nous sommes rappelés à l'ordre par l'Entreprise sur la limitation stricte du nombre de réunions que l'on doit faire. On l'applique, nous aussi, côté direction et ça nous ennuie aussi. Ce ne sont pas que les réunions avec les représentants du personnel qui sont en distanciel, c'est quasiment toutes les réunions. On maintient, ce sont des choix que nous faisons, des formations que nous voulons absolument faire en présentiel parce qu'on sait que la pertinence pédagogique en distanciel serait moindre pour certains sujets comme des formations sécurité, des formations RPS pour l'encadrement de proximité que nous avons lancées il y a plus d'un an. On les maintient dans le respect des gestes barrières avec de grandes distances, de grandes salles, parfois même à l'extérieur.

On prend plein de mesures, mais on nous demande vraiment de limiter et pour l'instant les règles de l'Entreprise n'ont pas évolué, elles se sont même plus ou moins durcies, si nous sommes honnêtes entre nous. Cela fait partie des contraintes qui s'appliquent à nous tous, que ce soit dans nos relations en DCI, en instance ou dans les autres réunions que chacun peut faire. Nous sommes d'ailleurs en train de traiter un exemple intéressant. J'ai eu un long échange très riche avec le responsable régional CGT de Paris Nord. Nous sommes en train de traiter un cas de retour

d'expérience d'une réunion qui avait eu lieu, comme on peut en faire au niveau direction, et il y a eu, malheureusement, des conséquences avec des gens qui étaient porteurs du virus. On va essayer de tirer des enseignements de tout cela. On voit bien que dès qu'on lâche la bride, il y a malheureusement des conséquences, des gens mis en isolement... Pour des raisons d'agenda, j'avais souhaité qu'on ait le REX pour le prochain point COVID demain. Je pense qu'on n'aura sans doute pas réussi à faire cette réunion jusqu'à ce soir, peut-être qu'on y arrivera ce soir, mais je n'en suis pas sûr.

En tout cas, on essaie de prendre le sujet avec vous encore une fois avec une certaine hauteur pour en tirer tous les enseignements et nous n'en sommes plus à la direction, les OS, le machin, le truc. On a une saloperie de virus qui circule et si on regarde Dunkerque, ça circule beaucoup plus vite que d'habitude et quand on discute avec des gens, si vous en connaissez dans votre entourage, qui sont dans le milieu médical, il y a quand même une vraie inquiétude. Ce truc-là est loin d'être complètement fini. On est dans une forme d'incertitude, on ne sait pas trop ce que va décider le gouvernement ce soir. S'il y a des jours meilleurs qui vont arriver, ils ne sont pas encore immédiatement présents. Tout cela nous met dans des dispositions moins souples que ce que l'on aimerait faire, tous, les uns et les autres. Sur les formations ASCT puisque c'est revenu, oui, nous avons une fragilité sur l'ACR, c'est-à-dire l'adéquation charges et ressources, en ASCT. Nous sommes fragiles en ce moment, on ne va pas se le cacher et nous sommes d'ailleurs en train de prendre un certain nombre de dispositions que nous évoquerons à nouveau cet après-midi, des dispositions très concrètes avec l'équipe emploi, avec tous les appuis possibles. En même temps, toutes nos formations sont 4S. C'est-à-dire qu'on n'a jamais cessé de former nos contrôleurs à la formation totale. Ce qui n'est pas nécessairement le cas des autres régions.

Quand j'ai entendu tout à l'heure la délégation CGT, Monsieur MIGNIEN, la sécurité au cœur, oui, oui, nous sommes complètement d'accord avec vous. Tous nos contrôleurs sont formés à la sécurité. Ils n'ont pas tous une fonction de sécurité à assurer dans les trains puisque vous avez beaucoup de trains maintenant, les plus modernes, où ils sont ACO. Néanmoins, ils ont tous la compétence. Les conditions de RHR, tout cela, on a tenté des choses en termes de restauration, mais malheureusement ça n'a pas pu aboutir sur Paris. On va dire que les conditions n'ont pas été réunies entre toutes les activités et la proposition du CASI. L'idée c'était de rouvrir la cantine exceptionnellement le soir à Paris Nord pour un certain nombre d'agents qui étaient en RHR là-bas. On en a de chez nous, mais on en a aussi d'autres activités. Pour l'instant, c'est un peu mis en stand-by. Le secrétaire avait annoncé dernièrement, dans un point COVID, que les cantines, en tout cas chez nous, pouvaient rouvrir. Tout cela, ça donne un peu de solutions, en tout cas en milieu de journée. Sur les revendications du Matériel, on a toute une démarche qui a été initiée depuis fin 2019 avec une table ronde nationale qui a produit des effets assez intéressants pour l'ensemble des agents du matériel pour le coup, toutes les activités et que nous sommes en train de mettre en œuvre d'une manière assez sérieuse et dynamique.

On sait bien qu'il existe un conflit au Technicentre, que ce que je dis là n'est pas forcément partagé, mais en tout cas en termes de promotions, d'élévation de la masse salariale, ce n'est pas du blabla, c'est très concret. 77 promotions ont été prévues

pour les deux exercices. C'est un chiffre plus élevé que ce que l'on faisait naturellement. On est sur quelque chose de très différent et on fera ces 77 promotions. Ça veut dire qu'il y a des requalifications de postes, il y a des réorganisations, on tire par le haut les compétences et on va promouvoir des gens. Là, on était dans la partie notations, donc pour ceux qui sont délégués de commission, vous l'avez vu, il y aura encore une notation en aptitude complémentaire en fin d'année et on en aura de nouveau. Tout ça, ça se travaille. Pour le coup, nous sommes bien lancés dans cette démarche d'amélioration des compétences et des rémunérations. Nous sommes sur des promotions en qualification.

Après, il y a des différences entre les Technicentres. Vous savez que nous avons notamment du mal à recruter pour tous ceux qui sont autour de Paris, il ne faut que l'on se mente entre nous. Il y a une concurrence vive pour les techniciens. Comment expliquer qu'ils vont à la SNCF ou ailleurs ? L'attractivité de l'Entreprise est présente sur un certain nombre de points, mais peut-être moins sur d'autres. Le salaire fait partie des critères. Nous sommes donc amenés, aujourd'hui, si vous voulez, à avoir une plus grande souplesse, depuis que le Statut a disparu, sur les rémunérations à l'entrée et nous sommes amenés à ajuster en fonction du marché, il faut se dire les choses, les salaires d'entrée, notamment pour les agents du Matériel parce qu'on sait qu'on était, dans certains secteurs, un petit peu en dessous du marché. Sur la journée des droits de la femme et la mixité, je ne veux pas revenir sur cette journée ou sur ce combat quelque part de l'égalité hommes/femmes qui est également le combat de l'Entreprise, ça a été rappelé hier par le président FARANDOU. Nous avons, nous, dans nos pratiques, une grande partie des salariés sont au Statut donc le Statut protégeait quelque part cette égalité. Vous preniez une qualification, on ne regardait pas si vous étiez un homme ou une femme, vous preniez votre qualification. On ne pouvait donc pas, et heureusement, faire de différence. Nous serons attentifs, maintenant qu'il y a de plus en plus de recrutements en contractuels, à avoir cette même logique. Bien évidemment, c'est le poste qui compte, la rémunération du poste et la personne qui prend le poste a la rémunération prévue et ce n'est pas une question de sexe. On a un travail à faire et on n'avait pas été complètement performant, je le dis comme ça, l'année dernière, en tous cas nous, côté direction, on a un travail à faire dans la commission égalité professionnelle, commission qui fait sens et qui peut, à un moment donné, investiguer un certain nombre de sujets. J'en appelle au président de cette commission pour que l'on puisse avoir un travail anticipé, serein et que l'on puisse éclairer le CSE dans les mois qui viennent dès lors que cette commission sera réunie et qu'elle produira un certain nombre d'éléments intéressants pour tous les élus. On va essayer de bien mieux faire que l'année dernière et en tout cas avec une participation, côté direction, de quelqu'un qui pourra investiguer un certain nombre de points et éclairer l'ensemble des élus, en tout cas sur notre périmètre, par rapport à tous ces sujets de mixité. Je vais reprendre mes notes et je vais laisser la parole à Florent MARTEL avant qu'on ne refasse un tour.

M. MARTEL, Directeur production

Bonjour à tous. Merci, Raphaël. Je vais être court parce que tu as parlé de beaucoup de sujets. Je voulais relever trois points. Sur la comparaison avec Occitanie et la gratuité pour les jeunes, je partage le fait que je trouve que c'est une bonne idée. Évidemment, ce sujet-là est de la responsabilité de l'AO puisque, évidemment, si vous prévoyez une gratuité du transport pour les jeunes via des contrats de fidélité, ça veut

dire qu'il faut réinscrire dans le financement de la convention une soulte de la région vers la SNCF pour évidemment compenser le fait qu'il n'y ait pas de vente de titres de transport. Au niveau de la politique régionale, ça pourrait tout à fait s'entendre. D'autant que nous sommes une région qui est finalement assez jeune. Je dirais que la petite attention qu'il faudrait avoir c'est que, vous le savez, nous sommes aussi le TER qui a le plus de tension en termes d'occupation sur ses pointes et donc il ne faudrait pas que ça fasse augmenter ce différentiel. Ça serait l'attention à avoir. Il y a aussi, sur Hauts-de-France, des dispositifs de gratuité qui existent, vous le savez. Il y en a toujours en place pour les personnels soignants, il y en a également de prévus en cas d'épisode climatique et notamment de canicule. Ce sont des choses qui ont été mises en place par le Conseil régional.

C'est évidemment quelque chose qui doit être repris à l'initiative du Conseil régional puisqu'il s'agit d'une décision éminemment politique. En termes de production, vous avez parlé des tensions sur les roulants, les journées en neuf, Raphaël a évoqué le sujet des effectifs ASCT et on a également évoqué les G2T2R par direction de lignes. Tous ces sujets-là, on les suit évidemment avec beaucoup d'attention au niveau DDO. Je ne sais pas si on y reviendra tout à l'heure au niveau du point emploi, mais en tout cas, il ne faut pas se le cacher, nous avons une difficulté sur la population ASCT. Il nous manque des agents et il faut donc que, d'une manière ou d'une autre, on en fasse arriver sur TER Hauts-de-France. On travaille là-dessus avec Raphaël et on ne parle pas d'un ou deux agents. On parle de plusieurs dizaines d'agents. Nous sommes dessus. Nous avons malheureusement dû supprimer beaucoup d'écoles en 2020 ce qui fait que, aujourd'hui, nous sommes en situation de déficit, que cette situation de déficit s'aggrave avec l'absentéisme qui augmente. Il faut donc réussir à casser cette espèce de spirale qui est en train de nous tirer par le fond. Sur l'organisation des roulements, les journées en neuf, ce que je veux partager avec vous c'est qu'on a évidemment vécu, en 2020, un pilotage de charges qui était très chaotique avec sept montées/descentes de plan de transport. Ce qui a eu pour conséquence d'abîmer la qualité de production puisqu'à chaque passage d'un plan de transport à l'autre, on a eu des semaines compliquées et cela joue évidemment sur le quotidien des agents qui les vivent soit au contact des clients soit parce qu'ils sont en train de courir après le temps dans l'exécution de leur journée de service. Ça génère des journées en neuf et ça donne une mauvaise visibilité aux clients et aussi aux agents qui sont dans les grilles. Ma conviction en ce début 2021, c'est que j'ai envie de tenir le plus longtemps possible sur un plan de transport normal même si, vous le savez, nous l'avons légèrement diminué en début de semaine pour tenir compte de l'augmentation de l'absentéisme, mais ça donne de la visibilité aux clients, ça évite... vous voyez, nous avons eu des débats sur le sujet des trains fantômes. Le problème c'est que quand vous travaillez en PTA de quinze jours et que vous attendez la fin des quinze jours pour savoir ce que vous décidez après, vous pouvez potentiellement vendre des trains au-delà des quinze jours qui sont présents dans l'offre normale, mais que vous n'aurez pas si vous prolongez le PTA. Ça, ça a mis des clients en difficulté et ça nous a été reproché par l'AO. On va donc essayer de l'éviter.

Évidemment, ça veut dire après des relations dans la relation client qui deviennent compliquées avec les vendeurs, avec les ASCT... On essaye donc de gommer tout cela dans la manière que nous avons de mettre en place notre plan de transport. On va donc avoir une difficulté fin mars parce que ce sont les reliquats de congés, on le sait tous. On va essayer de le travailler en bonne intelligence en évitant la crise de

nerfs générale parce qu'il faut qu'on tienne. Vous avez vu, bien qu'il ne s'agissait que de vingt-trois trains en moins cette semaine, autrement dit 1,3 % du plan de transport TER Hauts-de-France, vous avez eu des spéculations à n'en plus finir dans la presse. C'est comme si le public voulait que tout soit à 100 % à la SNCF en escamotant systématiquement le fait que nous sommes aussi traversés par la crise. Sur l'organisation des roulements, par rapport au fonctionnement avec les directions de lignes, nous proposerons aux CSSCT une nouvelle démarche de suivi des changements de service que l'on va démarrer au printemps. L'idée, ça serait de recueillir des avis, d'avoir de premières itérations. Évidemment, en dehors de toute présentation de projet de roulements, mais déjà d'exposer une méthode au travers de deux groupes de travail qui seraient en anticipation de tout ce travail autour des changements de service de l'automne. Nous sommes en train de réfléchir dessus en ce moment.

On essaiera de proposer quelque chose pour fin mars ou pour début avril. Dans l'idée de faire évidemment baisser la pression autour du travail des G2T2R. Je vous confirme que nous gardons une main centrale au niveau direction régionale et DDO en particulier sur le fonctionnement du changement de service. Autrement dit, les G2T2R vont être pilotés et les cadrages extrêmement précis vis-à-vis des directions de lignes. Il n'y aura pas de libertés dessus et je confirme qu'il n'y aura pas de volonté d'étanchéifier les roulements puisque c'est bien au niveau de la PCAS qu'il y aura de la conception de roulements et l'idée même que j'ai c'est que la PCAS soit davantage mise en avant, en direct, avec les G2T2R pour ce travail de conception. Nous sommes donc à l'inverse de la crainte que vous évoquiez de voir finalement des fonctionnements en autonomie sur ces sujets-là dans les directions de lignes. Avant même de vous présenter tout le dispositif, il me semble important déjà de vous affirmer ces convictions-là ce matin. Ensuite, concernant le matériel, petit effet d'annonce, on a un engagement auprès de l'autorité organisatrice de présenter un schéma directeur de maintenance pour la fin mars. Vous le savez, il y a eu une grosse commande de rames neuves qui a été faite par la région. Il y a également une énorme commande sur des opérations mi-vie pour les AGC et les TER 2N. Au total, nous sommes sur 1,3 milliard d'investissements réalisés par la région sur le matériel roulant. On va également leur demander, en accompagnement de cela, un gros plan d'investissement sur les installations de maintenance que l'on va sortir fin mars.

Là, nous sommes en train de parler de plans qui seront bien supérieurs à plusieurs dizaines de millions d'euros sur nos installations. Je pense que ça permettra aussi de ressortir par le haut sur notre situation de production de maintenance qui n'est évidemment pas satisfaisante depuis plusieurs mois, qui crée du mécontentement. On a évoqué l'insatisfaction dans les ateliers. Il y a les sujets de rémunération, mais je pense que le fait de ne pas pouvoir toujours aller au bout des travaux, c'est quelque chose qui doit peser sur les collectifs. Nous sommes devant un grand plan d'investissements. Il faudra qu'il soit accepté par la région, mais avec une ouverture de dialogue sur ce sujet-là avec l'AO à partir de la fin du mois de mars. Je pense que je reviendrai vers vous sans doute au CSE d'avril pour vous expliquer de quoi il retourne et avec les différents scénarios dont on aura discuté avec la région. Ce n'est pas parce que c'est la crise qu'on ne travaille pas à l'avenir. Ce n'est pas parce que c'est la crise qu'il n'y a pas des investissements qui sont en train de se préparer pour, demain, continuer à augmenter la qualité de notre TER Hauts-de-France. Voilà ce que je voulais vous dire ce matin. C'est tout pour moi.

## M. RABIER, Président

Merci, Florent. Trois petites informations avant qu'on ne reprenne le cours des échanges. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais sur proposition de la CSSCT intéressée, il y a une enquête télétravail qui touche en gros tous les services support donc c'est plusieurs centaines d'agents qui sont en ce moment même interrogés là-dessus pour qu'on objective un petit peu finalement la façon dont les gens ressentent les choses, la façon dont ils les vivent, ce que l'on peut faire... puisque les choses perdurent. Je ne suis pas revenu dessus, mais Madame DEBAST avait fait état de l'ordonnance classifications et rémunérations. On connaît tous l'histoire de l'accord UTP. Donc, l'État sort une ordonnance et on a, d'après ce que j'ai compris, moi, à ce stade, trois ans pour appliquer finalement cette ordonnance. L'Entreprise, au niveau groupe, va forcément lancer un certain nombre de travaux. Je n'ai pas de calendrier en tête. Je pense, bien évidemment, que les organisations syndicales vont être associées afin que l'on bascule. Ça va être un truc assez lourd, on va changer de grille quelque part. On va avoir des emplois types, on ne va plus avoir de qualifications, mais des classes. C'est un truc, pour ceux qui étaient là, ça ressemble un petit peu à ce qu'on a déjà vécu en 93, ce sont de gros changements qui vont nécessiter beaucoup de pédagogie, je crois, et d'explications parce qu'il y a toujours des gens qui vont vous dire « je ne comprends pas »... à juste titre.

Tout cela, je pense que ça va se lancer dans les prochains temps et on aura forcément, nous, à travailler ce sujet-là régionalement. Il y aura sans doute une consultation au CSE. Ce n'est pas qu'un sujet technique, c'est quand même une modification assez importante qui mettra toutes les entreprises ferroviaires au même diapason. Enfin, pour terminer, ça a été dit par la CFDT, oui, nous avons un sujet, depuis longtemps d'ailleurs, on a quelques problèmes avec les compagnies de taxis. Vous vous souvenez de l'épisode il y a deux ans. C'est très compliqué contractuellement, juridiquement, on ne peut pas virer comme ça une compagnie de taxis, il faut des faits. Ça, on a de temps en temps de vrais faits, on en a eu suite au droit d'alerte. Il faut des mises en demeure, il faut relancer des appels d'offres et tout cela se fait quand même dans un temps assez long. On ne peut pas, en 24 heures, réagir et se séparer. On prend donc des mesures d'urgence, ça a été fait localement, pour traiter le sujet. On demande une enquête, bien évidemment, parce qu'on veut comprendre ce qu'il se passe, un peu comme quand il y a un pépin chez nous, un incident.

Ensuite, on agit juridiquement. Les règles de marché, pour ceux qui ont déjà travaillé et approché le sujet par le passé, même dans les CHSCT quand ça se traitait, vous savez que c'est complexe. Nous sommes donc sur cette logique-là un peu à l'image de ce que j'évoquais tout à l'heure pour l'hôtellerie. Nous sommes quand même tenus de respecter aussi des règles légales de droit des marchés et on n'a pas tous les pouvoirs sur les prestataires. On a des pouvoirs de mise en sécurité des salariés, bien évidemment, mais derrière, contractuellement, les choses doivent se faire dans l'ordre et légalement parlant. Je laisse Karim ordonnancer les prises de parole.

## M. SERHANI, Relations sociales

Nous avons une petite série de prises de parole. Nous avons : Monsieur PIETTON, Madame BASSEZ, Madame LE SAINT, Monsieur SMAGHUE, Monsieur HOUEL, Monsieur LAMBERT, Monsieur MIGNIEN. Monsieur PIETTON.

## M. PIETTON, CGT

Monsieur RABIER, mes hommages. C'est un petit peu à vous que je vais répondre au sujet du DA sur Maubeuge. Je n'ai pas trop de compétences juridiques, mais je suis content, Monsieur RABIER, j'ai entendu que vous reconnaissiez que vous n'en aviez pas non plus beaucoup donc c'est déjà pas mal, nous avons déjà quand même quelque chose en commun. Je voulais vous répondre sur cette problématique parce que vous dites qu'il y a un vide. Moi, j'ai pris bêtement, parce que je ne suis pas très balaise là-dedans, on avait fait un règlement intérieur du CSE. En plus, ça tombe bien parce que c'est vous qui l'avez signé. Dedans, il y a l'article 7.3.4. Là, vous me parlez de désaccord. J'entends bien, mais derrière il y a une suite à donner. Moi, je vous invite, pour pouvoir sortir de ce débat-là et avancer parce qu'il en va quand même de la santé des cheminots, à appliquer correctement cet article – nous sommes d'accord avec ça – parce que ça serait important. Je vous fais l'impasse, on ne va pas revenir là-dessus, [...] qu'on a pu avoir parce qu'on voit que ça vous avait mis d'humeur chafouine parce qu'on se doute que ça ne doit pas être évident, mais le but, ça serait de pouvoir sortir de cela. Je vous le dis, ne surtout pas hésiter et on va se référer à notre règlement intérieur et on pourra du coup avancer. Je vous remercie, Monsieur RABIER.

## M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Loïc. Madame BASSEZ.

## Mme BASSEZ, CGT

Bonjour à tous. Je ne vais pas revenir sur l'histoire de l'Ibis Maubeuge, je pense que ça a été assez résumé et que chacun a pris ses responsabilités. Moi, je voulais donc revenir sur la possibilité d'être en présentiel dans les réunions. Effectivement, j'entends, Monsieur RABIER, que vous ne voulez pas prendre de risques, que vous avez des consignes... mais je m'interroge quand même. N'y aurait-il pas quand même deux poids, deux mesures ? Effectivement, on ne doit pas s'exposer inutilement, mais pour vous informer, par exemple, que le 12 février, une formation Easy s'est tenue à Lille dans un réfectoire de la vente. Donc dans un espace de plus ou moins 20m<sup>2</sup> avec six personnes à l'intérieur, dont deux formateurs et quatre participants, deux ASCT et deux vendeurs. Au niveau de la distanciation, la distanciation physique n'était pas possible. Il n'y avait pas 50 centimètres entre chaque personne donc pas de chaises entre deux. Les participants ont bien gardé leur masque, mais l'aération de la pièce n'était pas possible parce que ça tombait la semaine pendant laquelle il a gelé, il a fait des températures négatives assez importantes. D'autant plus que ce n'était pas une salle de formation ni une salle de réunion, mais un réfectoire pour les agents de la vente et les vendeurs attendaient donc devant la porte pour pouvoir utiliser leurs locaux et pouvoir manger.

À la fin de la formation qui a du coup été précipitée, les vendeurs se sont installés et ont mangé sans nettoyage de la salle. Simplement, on vous demande de tenir des réunions en présentiel avec des possibilités d'adaptation. Vous nous répondez qu'il faut effectivement faire attention, qu'il faut respecter les gestes barrières, qu'il ne faut pas prendre de risques, je l'entends parfaitement, mais je me demande s'il ne faudrait pas encore déposer un DA pour ce genre de pratiques, Monsieur RABIER. Je ne suis pas chafouine. Du coup, j'en ai été avisée après, mais je pense que ça serait bien d'aller constater ce genre de faits puisqu'apparemment il y a des directions de lignes

qui prennent la liberté de passer outre vos consignes, Monsieur RABIER. Quelques jours après se tenait une G2T2R qui avait été déclenchée de façon exceptionnelle par rapport à la problématique de Saint-Pol-sur-Ternoise qui, elle, n'a pas pu se dérouler en présentiel alors que, comme expliqué dans la liminaire CGT, la tenue d'une G2T2R où il y a énormément de manipulations de roulements, de papiers, où on a besoin de prendre des notes, c'est extrêmement compliqué en distanciel et en fait on perd du temps parce qu'on est obligé de tout envoyer par mail pour pouvoir tout revérifier parce qu'en fait, à force, on perd les participants. Je voulais juste vous faire part du fait que vous avez des formations qui se déroulent, à l'initiative de certaines DL, sans respecter les règles de distanciation et ça serait bien d'agir sur ce sujet. Je vous remercie.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Delphine. Madame LE SAINT.

Mme LE SAINT, UNSA Ferroviaire

Je souhaitais revenir sur le sujet de l'information et de l'accompagnement des salariés en cas de changement d'attributaire. Nous avons tous bien compris qu'il y a litige avec l'AO sur le nombre de cheminots à transférer. Ce que je souhaitais dire c'est qu'il en résulte, sur le terrain, que les agents ont le sentiment que l'on veut se débarrasser d'un nombre le plus important possible d'agents. C'est un sentiment qui est effectivement très regrettable, mais c'est un fait. Ensuite, le point 5 de ce décret précise que les modalités de désignation des salariés transférés selon les trois catégories doivent être communiquées. Sauf erreur de ma part, je n'ai rien vu dans le courrier sur ce sujet. Je vais donc vous faire une petite lecture de trois lignes : *Le nombre précis sera calculé par SNCF Voyageurs selon des modalités définies avec la région et précisées par groupements et catégories d'emplois – les fameuses trois catégories – conformément aux modalités précisées par le décret du 26 décembre 2018. Ce dernier fera l'objet d'une nouvelle communication.*

Je tiens aussi à préciser que ce courrier a maintenant plus de six mois et j'aimerais que vous nous éclairiez sur la nouvelle communication qui aurait été faite ultérieurement ou pas. Je souhaiterais aussi avoir des informations sur le litige concernant le nombre de personnes à transférer, ce qu'il en est et la raison pour laquelle, sur PACA, alors que les relations ne sont pas au mieux, ce nombre a été défini sans problèmes majeurs me semble-t-il. Troisième et dernier point, il y avait, dans notre déclaration, une question concernant des questions qui nous sont remontées par des personnes qui ont écouté le *tchat* de vendredi dernier sur l'évolution du processus de commande. Les collègues nous ont dit qu'au cours de ce *tchat*, il avait été fait mention de potentielles mutations d'office pour constituer ce service au regard du nombre important de postes supprimés par ailleurs et qu'il n'était pas concevable d'avoir un nombre important de postes supprimés d'un côté et des postes non comblés de l'autre et que, de ce fait, des mutations d'office pourraient être envisagées. J'en ai terminé et je vous remercie.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Hélène. Monsieur SMAGHUE.

M. SMAGHUE, CGT

Je voulais revenir sur le conflit au Technicentre Hauts-de-France. Je vous rappelle quand même qu'on attend toujours de revenir autour de la table pour discuter avec vous. Vous avez bien rappelé que 77 requalifications ont été décidées sur les deux années 2020 et 2021 au Technicentre Hauts-de-France. En revanche, elles sont complètement noyées dans les requalifications globales annuelles. Depuis la mise en place du CSE, on vous demande et on vous réclame les cadres d'organisation de chaque UO. Comment voulez-vous que l'on comprenne vos requalifications si nous n'avons pas les cadres d'organisation de ces UO que, je le rappelle, on a toujours eu avant la mise en place du CSE. Impossible pour nous de suivre l'organisation. Ensuite, dans les exercices de notations, nous n'avons pas la possibilité de suivre le RH 910 avec l'éclatement des établissements Matériel. Certains sont partis au Techninat, au Technifret et à l'Axe Nord de Tourcoing. Donc, vous ne nous permettez pas de suivre cet accord. Pour nous, c'est un non-respect de cet accord. Ensuite, concernant les investissements, il me semble nécessaire de faire une commission économique, mais en amont de vos échanges avec l'AOT, l'Autorité Organisatrice du Transport. C'est très important, vous allez lancer des projets et nous ne sommes toujours pas en discussion en amont. Nous sommes toujours dans l'attente d'investissements qui ont été arrêtés sur certains sites Matériel. À mon avis, il serait intéressant d'avoir les échanges rapidement. Merci de votre écoute, terminé pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Fabien. Monsieur HOUEL.

M. HOUEL, CGT

Bonjour tout le monde. Rapidement, je voudrais revenir sur la problématique adéquation charges/ressources côté ASCT notamment. Je voudrais simplement rappeler à la direction que le 28 octobre 2020 s'était tenu une réunion de concertation suite au dépôt d'une DCI CGT, notamment sur cette problématique-là. À l'époque, fin octobre 2020, la direction admettait déjà à demi-mot qu'elle avait quand même une petite problématique côté ACR, côté ASCT. Il devait y avoir quatorze sorties d'école en décembre, je ne sais pas si elles ont eu lieu, mais toujours est-il que nous sommes près de quatre mois après et on s'aperçoit que cette problématique n'est pas du tout réglée, bien au contraire parce qu'elle a même tendance à s'accroître. Je peux comprendre que la pandémie fait que vous avez un certain nombre d'agents en arrêt sanitaire, des agents malades, des choses comme cela, mais ça ne peut pas tout expliquer. Moi, ce qui me chagrine c'est qu'en 2015 on avait connu une situation catastrophique côté ACR Traction, côté agents de conduite et on s'aperçoit qu'en 2021, on va vivre la même problématique côté ASCT.

Cette problématique de sous-effectif, elle génère des tensions sur le terrain quotidiennement, notamment avec les pressions mises sur certains agents de conduite pour partir sans ASCT, en EAS. Ça crée des tensions, je vais parler de l'exemple de la DDL Lille Littoral, il y a déjà le nouveau directeur qui veut recevoir certains agents ayant refusé de circuler sans ASCT. Je vous préviens qu'on ne laissera pas faire et qu'il va falloir que vous puissiez régler cette problématique rapidement. Ce n'est pas en utilisant de l'intérim de manière abusive, comme vous le faites, que les problématiques vont être réglées. Je reviendrai sur la problématique de l'intérim dans le point emploi. C'est tout pour le moment.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Bonjour à ceux que je n'ai pas salués. Écoutez, je suis un peu atterré de ce que j'ai pu entendre. À aucun moment, dans les points COVID, on a fait état du fait que le plan de transport pourrait être réduit suite à l'arrêt de certains de nos collègues. Il a toujours été dit qu'on avait demandé à l'AO de réduire le plan de transport plutôt pour le fait qu'il y avait moins de monde dans nos trains après 18h00. Une nouvelle fois, on a découvert cela grâce à Twitter. Il va vraiment falloir remercier Twitter parce que grâce à Twitter, on a des informations de ce qu'il se passe chez nous et des décisions qui sont prises. Sur la forme, je trouve ça scandaleux d'apprendre ça par Monsieur DHERSIN et je trouve aussi scandaleux de faire porter la décision de réduire le plan de transport sur le fait qu'on ait des agents malades. Vous savez déjà qu'on va avoir des agents malades puisque les ADC et les ASCT, certains ont déjà reçu des modifications de leurs roulements pour mars parce qu'on sait très bien qu'il n'y aura pas la capacité suffisante au niveau du matériel. Il y a eu des intempéries, certains matériels ont été touchés, il faut du temps pour remettre tout cela en place. En revanche, ce qu'il s'est passé là, je pensais que Monsieur DHERSIN voulait une nouvelle fois taper sur les cheminots, que vous laissiez une nouvelle fois les cheminots à la vindicte populaire, mais là non, non, il n'a juste pas menti en disant que c'était une demande du TER, enfin il a dit SNCF Voyages, de réduire parce qu'il y avait des agents malades. C'est totalement scandaleux, je vous le dis et je pèse mes mots, notamment dans le contexte sanitaire dans lequel on se trouve. Si on voulait mettre encore plus le feu aujourd'hui entre les usagers et les agents SNCF, qu'ils soient au sol ou à bord, on ne s'y prendrait pas autrement. Donc, on a bien compris qu'il y avait une campagne et qu'il fallait que BERTRAND soit réélu.

D'ailleurs, le communiqué de presse qu'on a fait, soyez rassurés, aucun média ne nous a contactés, mais en tout cas, nous, on fera passer les messages. Faire porter la responsabilité d'une diminution du plan de transport sur des agents qui, malheureusement, ont été touchés par le COVID, c'est scandaleux, c'est franchement scandaleux. Je pensais naïvement que c'était juste Franck DHERSIN qui disait cela. En ayant dit ce que vous avez dit tout à l'heure, écoutez, il n'a pas menti et je ne trouve pas cela acceptable. Terminé pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Marc. Monsieur MIGNIEN.

M. MIGNIEN, RS CGT

Je vais revenir sur le Matériel un peu comme Fabien SMAGHUE. Je pense qu'il a déjà dit une partie de ce que je voulais dire, mais je vais préciser un petit peu. Justement, au niveau de la rémunération sur les tables rondes, oui, effectivement, elles sont en cours, Fabien l'a rappelé. On a toujours un désaccord sur le nombre de requalifications parce que, comme l'a dit Fabien aussi, c'est noyé dans la masse et on a du mal à savoir. C'est plus que les années précédentes effectivement. Pour autant, est-ce que c'est assez ? Je n'en suis pas sûr. On peut prendre la comparaison sur d'autres établissements où ils ont donné encore plus que ce qui était prévu et ça ne leur a pas arraché le cœur ni le porte-monnaie. Là-dessus, on va rester sur les

tables rondes. Il y a aussi des aspects dont on a parlé dans la déclaration, notamment sur votre possibilité de relever la prime de travail. Ça, c'est du domaine établissement, ce n'est pas du domaine national. J'aurais aimé vous entendre là-dessus, Monsieur RABIER, parce qu'au Matériel, vous le savez, c'est très, très, très compliqué en ce moment. Je voulais aussi revenir sur la productivité. Pour nous, ce n'est pas une fatalité, la productivité.

Effectivement, vous mettez de la productivité tous les ans. C'est 2 %, 3 %. Sauf que maintenant, on s'aperçoit que cette productivité nous empêche de travailler au Matériel. On a des preuves, le nombre d'engins arrêtés. Hier, à Calais, c'était douze trains arrêtés. On peut aussi parler de la désorganisation des roulements. C'est devenu impossible de travailler. Nous sommes vraiment empêchés de travailler avec cette productivité, cette désorganisation. Nous, on vous réitère notre demande, c'est de revenir à la table des négociations, de vraiment discuter et de ne pas essayer de nous faire avaler des roulements inacceptables. Là-dessus, nous sommes clairs, la maintenance, ça devient très dangereux. On arrive maintenant à faire des dérogations pour tout et rien. On a des modules de maintenance complets qui sont mis en dérogation parce qu'on n'a pas la possibilité de faire : soit pas les bras, soit pas l'engin, soit pas les installations. Donc, ça devient très, très compliqué. Faire des dérogations sur des dérogations, je vous alerte là-dessus, au niveau sécurité, on commence à dériver très, très dangereusement sur le sujet. Ensuite, sur les investissements, j'entends ce que dit Monsieur MARTEL, c'est très bien si on peut avoir des investissements. En revanche, attention à ce qu'on va faire. À la CGT, on a des propositions, on les a déjà mises sur la table et elles ont été balayées d'un revers de main. Il faudrait peut-être aussi voir un peu avec les organisations syndicales et notamment la CGT pour discuter là-dessus. Il y a effectivement des choses à faire et si c'est du plus, c'est tant mieux, mais il ne faut pas le faire n'importe comment et ne pas le faire unilatéralement. Voilà ce que j'avais à dire. C'est tout pour moi, merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Jérôme. Je vous propose de prendre une dernière prise de parole avant le temps de réponse. Monsieur HOUEL.

M. HOUEL, CGT

Concernant ce que Marc vient de dire, la réduction annoncée du plan de transport, j'ajoute aussi que, comme toutes les années, mais peut-être plus cette année encore, il y a un reliquat de congés important à poser donc il ne faudrait pas non plus, au prétexte que ces congés doivent être accordés impérativement avant le 31 mars, faire un petit peu la fine bouche et dire « oui, mais on ne peut pas faire autrement que de réduire le plan de transport » parce qu'il y a énormément d'agents qui ont de fortes difficultés, non pas à poser les reliquats, on peut toujours les poser, on ne nous l'interdit pas encore. En revanche, le fait d'obtenir les congés qu'on a posés, c'est de plus en plus difficile alors que la date du 31 mars arrive à grands pas. Ensuite, pour revenir sur les bureaux de commande, la fameuse phase 2 de votre dossier, comme Jérôme l'a dit dans la liminaire CGT, on vous demande de suspendre ce dossier, de pouvoir se rasseoir autour d'une table afin de discuter tous ensemble de cette problématique parce que vous n'êtes pas censés ignorer qu'il y a un mal-être important chez le personnel du bureau de commande. Encore aujourd'hui, on est le

25 février et il y en a qui ne savent toujours pas ce qu'ils vont devenir incessamment sous peu. Cela crée certaines tensions, des choses comme cela.

Là, j'entends dire qu'il y aurait des paroles qui diraient que l'on mettrait en place des mutations d'office, sachez que ça va accentuer encore plus les RPS. Un droit d'alerte a déjà été déposé il y a pas mal de mois à ce sujet-là et le désaccord persiste toujours sur ce dossier-là, malheureusement. Je peux vous dire qu'au quotidien, quand j'ai un GM au téléphone, il n'est pas forcément bien. Le fait aussi de prévoir le maintien temporaire de certains postes de proximité, les GM ne sont pas dupes, ils savent pertinemment que c'est éphémère et que c'est juste lié au fait que l'intégralité des postes créés sur la plateforme de Lille sont loin d'être tenus et comme ils ne seront pas tenus, vous allez maintenir artificiellement ces postes de proximité qui, pour nous, sont plus qu'utiles et la proximité fait que bon nombre de trains sont couverts quotidiennement suite à des aléas de production, de commande, parce qu'il y a cette proximité qui existe et demain, comme elle ne sera plus là, vous verrez votre nombre de trains qui resteront sur le quai qui va exploser. Terminé pour le moment.

M. SERHANI, Relations sociales

Je propose qu'on passe au temps de réponse.

M. RABIER, Président

Merci, Karim. Je vais essayer d'être synthétique et dynamique pour qu'on essaye d'apporter des éléments. Je ne vais pas revenir sur tous les points de désaccord pour le sujet Matériel, Monsieur MIGNIEN et Monsieur SMAGHUE sont revenus dessus. Effectivement, on a un conflit, on ne va pas le nier. On a des différences d'approche sur un certain nombre de sujets. On a eu des réunions, des DCI, des réunions de conciliation qui n'ont pas permis d'éviter ce conflit, je le regrette bien évidemment. Je pense toujours que la grève, c'est un échec. On a quelques désaccords. Vous avez noté qu'il y a quand même, c'est vrai numériquement, une vraie augmentation des requalifications. Vous avez noté, c'est vrai également, qu'il y a, dans les dispositions actuelles de la réglementation RH, des possibilités offertes à un directeur d'établissement, Arnaud RAMACKERS le sait très bien, de relever la prime de travail jusqu'à 20 %. C'est une mesure qui existe, mais qui n'est pas une mesure pérenne. L'esprit de la réglementation RH 131 c'est : à un moment donné il y a des coups durs... s'il estime que cette élévation du niveau de la prime de travail doit être actionnée, il en a complètement le droit et vous le savez. Sur le sujet matériel, je ne veux pas faire plus long parce que tout est dit dans les DCI... vous connaissez le sujet tout aussi bien que moi.

Sur les sujets qui ont été notamment évoqués par Madame BASSEZ, vous avez résumé la formule, chacun a pris ses responsabilités. Nous ne sommes, ni vous ni moi, des experts juridiques. Peut-être que d'ici quelque temps on m'expliquera que j'ai eu tort ou l'inverse. On a saisi l'inspection du travail et on verra si ce cas est exceptionnel et peut être un cas d'exemple éventuellement intéressant pour tout le monde. C'est le fond qui m'intéresse et pas forcément l'aspect juridique de nos procédures. Nous, nous avons l'intention d'organiser effectivement une CSSCT pour regarder la situation de cet hôtel sur le long terme si vous voulez. On ne considère pas que l'affaire est finie. Sur les réunions, vous touchez un point... moi, à la limite, que ce soit organisé par la direction voire peut-être une autre activité parce que je ne sais pas qui exactement est à l'origine de tout cela, mais au fond ce n'est pas ça qui

est grave, qui est important. Il s'est passé quelque chose, on met des gens ensemble, c'est d'ailleurs un peu ce qu'on travaille également avec votre collègue de Paris, il s'est passé un truc et finalement, c'était une mauvaise idée. On a mis ensemble des gens, quel que soit le motif, une réunion syndicale, une réunion de formation, une réunion direction, on s'en fout finalement. On a mis ensemble des gens dans une salle où ils étaient trop nombreux, où finalement la tentation de boire un café ensemble, d'enlever le masque voire de manger ensemble était présente et l'aération était insuffisante. On a donc fauté. Au fond, nous ne sommes pas encore assez, collectivement, rigoureux sur ces affaires-là.

D'ailleurs, c'est ce qu'on nous rappelle en permanence. Moi, j'ai des réunions toutes les semaines avec la *task force* pendant lesquelles on évoque les chiffres du territoire que je vous donnerai tout à l'heure, ce sont les mêmes messages et à chaque fois qu'on se fait avoir sur les contaminations c'est parce que, à un moment donné, il y a ces petits défauts, on enlève le masque pendant que l'on mange, parce que ci, parce que ça. C'est malheureusement un classique et ce n'est pas un droit d'alerte qui règle la situation, c'est plutôt de la prévention et c'est un cadrage, peut-être, je prends le point, Madame BASSEZ, c'est un cadrage peut-être, en tout cas au niveau du TER et j'en parlerai lundi dans le prochain CODIR, un cadrage plus précis vis-à-vis au moins des managers déjà pour éviter d'organiser, comme cela, au pied levé, de petites réunions dans des conditions qui ne sont pas les bonnes. Je ne peux être que d'accord avec vous là-dessus et on doit tous être exemplaires dans cette affaire-là. Que voulez-vous que je vous dise d'autre ? Ce n'est pas bien, si on a fait ça, ce n'est pas bien. Comme d'autres moments qui ont pu avoir lieu depuis de nombreux mois pour lesquels, globalement, on s'aperçoit que c'était une mauvaise idée et que ça a malheureusement créé des cas contacts...

Sur le sujet qui a été évoqué par Madame LE SAINT, je m'inscris en faux. Le sentiment qu'on veut se séparer d'un maximum d'agents, c'est un sentiment et pour le coup je ne partage pas le fait que ce soit un fait, parce que c'est un sentiment, ce n'est pas un fait. Que les gens pensent cela, c'est leur droit, mais ce n'est pas, en tout cas, l'intention de la direction. Nous, nous ne sommes pas d'accord forcément sur le nombre d'agents parce que la manière de calculer le nombre d'agents est compliquée. D'ailleurs, quand on devra, demain, une fois qu'il y aura eu l'attribution du marché – demain étant, vous le savez, pas avant mi-2022, on est sur un temps long – quand on devra calculer, on sait que la loi dit des choses, mais c'est dans le détail que vont avoir lieu les problèmes de compréhension et autres. Donc, quand on va devoir faire les listes, à un moment donné, pour établir qui, ou pas, en fonction de quels critères, pourrait être transféré dans une filiale si on gagne ou dans une autre entreprise si on perd, là on va devoir appliquer sérieusement et rigoureusement les choses. On s'y prépare et c'est loin d'être facile. Oui, vous avez raison, sur PACA, visiblement, sur ce point-là en tout cas, ils n'ont pas eu de grosses différences d'approche puisque les chiffres sont précis. Chez nous, ça n'a pas été le cas et c'est ainsi. Toutes les ouvertures d'appel d'offres font appel à des spécificités régionales... Sur le processus de commande, je laisserai Florent MARTEL expliquer, sur le sujet de la suspension, ça ne me semble pas possible, mais bon...

En revanche, sur l'histoire des mutations d'office, je ne veux pas qu'on se méprenne sur un propos que j'ai pu tenir dans une réunion managériale parce que je pense que c'est moi que vous visez. Les choses sont extrêmement claires : quelqu'un qui est

affecté à Amiens, qui malheureusement perd son poste, on ne va pas le muter d'office à Lille. Il ne va pas recevoir un 630, « c'est comme ça et maintenant tu vas à Lille au plateau GM ». Ça ne se passera pas comme ça, je préfère le dire. Il n'y aura pas de changements de LPA d'office. Nous sommes sur une démarche classique d'entretiens, on regarde, on a fait toute une présentation qui a d'ailleurs été jugée utile et qui a conforté, parce que c'est assez technique au niveau RH les droits, on a fait connaître peut-être un peu mieux aux représentants de la CSSCT qui étaient invités les droits des agents quand ils ont des mutations géographiques avec des conséquences sur les allers-retours, les temps perdus, les frais supplémentaires... Tout cela existe dans l'Entreprise, a été même amélioré ces dernières années et tant mieux, mais ce ne sont pas des mutations d'office. En revanche, je vais être tout aussi clair, quelqu'un dont le LPA est Lille, qui malheureusement perd son poste à Lille, qui est GM et au même moment, à Lille, on recrée un poste de GM dans les mêmes conditions de travail, dans la même zone normale d'emploi, qui est globalement issu des mêmes prérequis, de mêmes compétences, potentiellement, oui, c'est le boulot de la direction que d'affecter les gens dans l'endroit où ils travaillent, c'est normal. C'est le boulot de tout employeur que de faire cela, mais ça ne sera pas notre stratégie non plus d'affecter d'office – une affectation d'office, ce n'est pas une mutation d'office – quelqu'un sur un poste dont il n'a pas envie puisque notre stratégie c'est plutôt de prendre les volontaires. C'est pour ça que nous avons ouvert les postes en disant : on préfère prendre quelqu'un de Saint-Quentin qui veut venir à Lille sur le plateau GM que, quelque part, d'affecter quelqu'un qui est à Fives à la gare de Lille alors qu'il avait peut-être un autre projet personnel. C'est comme ça que l'on va fonctionner, mais la notion de mutation d'office dans un même LPA n'existe pas. Sur la situation ACR, ASCT, je me souviens, Monsieur HOUEL, on a eu une DCI régionale... nous ne nous en sommes pas cachés. On a fait un énorme travail avec les équipes emploi, avec la DGTER. Nous sommes une des rares régions à obtenir des autorisations de recrutements externes ASCT.

Pourquoi ? Parce qu'on a des viviers très, très faibles en interne. Pourquoi ? Parce que, là non plus, on ne va pas forcer les gens à faire contrôleurs s'ils n'ont pas envie d'être contrôleurs malgré le fait qu'on ait un programme Solidarité Emploi qui met l'accent très, très fortement, et à juste titre, sur le recrutement interne. Comment expliquer à quelqu'un qui vient de perdre son poste dans un endroit donné qu'il ne serait pas prioritaire pour un métier qu'il a envie de faire alors qu'on est en train de recruter en externe, ça serait complètement anormal. Donc, on a vraiment des principes forts dans l'Entreprise d'une priorité au recrutement interne et on y travaille. Bien évidemment, quand ce n'est pas possible ou que les délais ne sont pas suffisants, on a du recrutement externe. Le recrutement externe, on l'obtient au compte-gouttes sur certains métiers comme contrôleur, mais croyez-moi, j'y étais encore hier soir et ce matin de bonne heure, on est en train d'obtenir des autorisations de recrutements qu'aucune autre région n'a sur le métier d'ASCT.

Vous pouvez regarder avec vos collègues d'autres régions si vous ne me croyez pas, mais nous sommes vraiment à la manœuvre sur tous les plans pour résoudre ce sujet de l'ACR trains tant côté des recrutements, tant côté de l'expérimentation ASCT qu'on lance, tant côté des détachements qu'on essaye aussi d'obtenir. On va se battre pour lisser et limiter l'impact de cette difficulté temporaire dans laquelle nous sommes qui est en partie liée – j'entends la colère de Monsieur LAMBERT – à la crise COVID quoi qu'on en dise. On a quand même un certain nombre de gens, malheureusement, qui

sont fragiles, qui sont en isolement, comme les autres métiers, c'est un fait et ce n'est pas de leur faute, c'est comme ça, mais qui est liée aussi à une fragilité qui ne date pas uniquement des trois dernières semaines. Nous devons prendre en compte les deux phénomènes. Florent.

M. MARTEL, Directeur production

Sur le plan de transport, je redis ce que j'ai dit tout à l'heure. Je ne suis pas en train d'expliquer que l'on va réduire le plan de transport, au contraire. J'ai dit qu'on souhaitait le stabiliser au moins jusqu'à fin mars pour ensuite essayer de le remonter aussi proche du nominal que possible, donc je ne suis pas en train de le détricoter face par face parce que j'ai justement expliqué tout à l'heure que c'était comme cela que l'on créait, après, de mauvaises semaines de production, que ça engendrait une spirale négative. Donc, il y a eu plusieurs réactions là-dessus. Je le dis bien, nous continuons à faire un plan de transport et nous communiquons sur le fait que, pour nous, il est normal. Il manque quarante trains, aujourd'hui, dans l'offre TER Hauts-de-France et il y en a 1240 au total donc on fait 97 % de l'offre normale là où, en moyenne, en France, sur les TER, on est à 92. Donc, nous n'avons évidemment pas à rougir de cette situation. Ensuite, le vice-président choisit de communiquer sur le fait que c'est en lien avec la problématique sanitaire. Nous, nous avons cherché à le dissuader de le faire. C'est Frédéric GUICHARD qui s'y est employé, mais après il fait ce qu'il veut en termes de communication politique. Nous sommes tenus par le contrat, et c'est moi qui ai prévenu l'AO, non pas deux jours avant, mais sept jours avant, comme c'est prévu contractuellement, que nous allons faire une légère adaptation du plan de transport, mais vous savez, parfois, quand on fait des adaptations travaux, on supprime plus de trains que cela. On a vraiment essayé de le faire passer comme étant un non-sujet et la seule communication qui sort de TER Hauts-de-France... alors, après, les médias choisissent de la relayer ou pas, c'est que nous faisons un plan de transport normal. Je dis bien que j'essaie de faire en sorte qu'on s'inscrive dans cette stabilité jusqu'à la fin mars. Après, écoutez, s'il y a trop de malades, on fera des adaptations en opérationnel, mais on ne va pas tous les jours communiquer avec vous sur le fait des adaptations que l'on réalise. Vous savez, parfois, en opérationnel, on supprime deux ou trois fois plus de trains que ce qu'il y a là dans les adaptations. Là-dessus, également parce que ça donne de la stabilité en termes de programmation des journées de travail, on va rester sur ce plan de transport là. On ne va pas repartir après sur des horizons qu'on rétrécit de quinze jours en quinze jours avec des PTA. Ce que je dis là, évidemment, c'est si le gouvernement n'annonce pas des mesures de reconfinement généralisé. Ça n'a pas l'air d'être la stratégie puisque vous avez vu comme moi que tant à Nice qu'à Dunkerque on est plutôt sur des stratégies locales. Nous, en termes d'organisation du plan de transport, on ne peut rien faire. On ne va pas subitement se dire « tiens, que pourrait-on adapter dans l'offre pour éviter d'aller desservir Dunkerque ? ».

Ce n'est évidemment pas comme cela que nous allons aborder le sujet. Sur l'offre, ma volonté c'est bien de stabiliser l'offre pour justement éviter ces soubresauts qui pénalisent tout le monde, nos agents évidemment, mais aussi les clients et qui brouillent le message vis-à-vis de l'AO. D'ailleurs, le vice-président, une fois qu'il a communiqué cela après c'est « ah bon, mais il y a une épidémie de COVID chez les contrôleurs donc est-ce que les clients sont en danger ? ». Vous voyez un petit peu, quand vous maîtrisez mal votre communication, vers quoi le truc peut ensuite dériver.

Nous, ce n'est pas ce qu'on a voulu faire. Nous avons communiqué sur le fait qu'il y avait une légère adaptation, mais que le plan de transport restait normal sur TER Hauts-de-France. Cette communication autour de cheminots malades pour la réduction du plan de transport n'est pas de notre fait. Je tiens quand même vraiment à le préciser et d'ailleurs, si vous lisez bien les articles, quand on a voulu nous tendre le micro, nous sommes restés sur ces éléments de langage comme quoi notre plan de transport restait normal. Ensuite, sur les investissements, oui, nous ferons une commission économique. Attention, nous sommes au stade des idées et il y aura donc des décisions à l'automne concernant les investissements. On le partagera. Moi, je suis d'accord pour organiser une commission économique. On ne va pas se précipiter et faire ça en urgence. Je vous rappelle un principe de base : nous ne sommes pas en cogestion sur ces sujets-là donc c'est bien nous qui allons porter le sujet des investissements, mais on le partagera évidemment naturellement avec les élus du CSE. Ensuite, sur les ASCT, je pense que Raphaël l'a dit, mais mettons que si on reconnaissait à demi-mot la problématique en octobre, là on la reconnaît à mot complet. Nous sommes d'accord, il en manque. Nous n'avons pas été sans rien faire en 2020, mais disons que par rapport à une mécanique habituelle, des gens qu'on met en salle dans des blocs de formation et ça rejoint le propos de Raphaël juste avant, il faut juste adapter les dispositifs de formation et ça, il faut du temps pour le faire. Malheureusement, c'est ça qui est terrible avec le COVID, c'est que ça ne vous laisse jamais le temps de vous réorganiser. Nous sommes rattrapés par le fait que l'absentéisme augmente. D'ailleurs, l'absentéisme n'augmente pas que du fait du COVID. Il y a un évident mal-être dans la population qui fait que, peut-être, dans nos personnels, les gens les plus fragiles sont aujourd'hui rattrapés par d'autres pathologies, une lassitude qui fait que ça peut jouer sur l'état de santé général. Nous en sommes aussi conscients.

Effectivement, tout n'est pas à mettre non plus sur le dos du COVID. C'est pour ça que je crois que notre boulot, notre responsabilité, c'est de commencer à raconter des lendemains plus positifs sur lesquels on continue à développer notre produit TER, sur lesquels on aura à tirer les enseignements de cette crise pour faire différemment. Ça me semble important. Sur le dossier commande, Monsieur HOUEL, vous nous demandez de nous rasseoir autour de la table des négociations, mais je vous rappelle quand même que sur ce projet-là, nous en sommes exactement à six réunions techniques, quatre *tchats*, une multitude d'entretiens menés par le cabinet, que l'ensemble des points de vue ont été travaillés dans le plus profond et le plus précis des détails au travers du dossier technique qui a été remis en CSSCT. Donc, on ne va pas faire balle neuve et recommencer. On reste bien dans la continuité de ce dossier. Il reste d'autres réunions qui arrivent derrière, il y a deux CSE, il y a ensuite trois réunions techniques qui vont accompagner le projet, il ne va pas se terminer lors du vote du CSE le 17 mars, il continuera après.

On met en place des mesures transitoires parce que ça nous avait été susurré par l'expert. Ce qu'on a décidé sur le COP, typiquement, ça entre dans ce cas de figure là. Il n'y avait, quelque part, pas de côté progressif entre la mise en place du préop et la descente d'une table de roulements au COP et le COP l'a compris comme étant une accumulation de charge sans visibilité supplémentaire. On a donc d'abord besoin de faire démarrer le préop, de montrer au COP que ces opérations-là sont reprises par un autre service et que ça allège donc la charge pour faire le transfert dans un deuxième temps. Nous sommes donc bien dans le cadre qu'on a mis en place par

exemple dans les bureaux d'ordonnancement sur une gestion, une meilleure gestion d'une phase transitoire. On continue le projet au COP, on l'aborde différemment, on l'adapte conformément à tout ce qu'on a entendu comme retours de ceux qui ont accepté de travailler dans les groupes de travail techniques et conformément à certaines préconisations d'experts. On ne les a pas toutes retenues, mais on en a quand même retenu certaines. Donc, le dossier continue à avancer et on en présentera l'ensemble des contours en CSE le 9 mars pour le vote le 17. C'est tout pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Florent. Nous avons trois demandes de parole rapides. Monsieur MIGNIEN, Monsieur HOUEL et Monsieur LAMBERT.

M. MIGNIEN, RS CGT

Du coup, ça va être très rapide pour moi parce que Monsieur MARTEL a déjà un peu répondu à notre question. C'était sur la commission économique. On réitère quand même notre demande, Monsieur MARTEL, c'est de faire une commission économique avant le dépôt du projet. Ça nous évitera peut-être des désaccords profonds par la suite. Ce n'est pas forcément quelque chose de très gros, on ne fera pas de cogestion, comme vous l'avez dit, mais on veut quand même être liés aux investissements, on veut quand même avoir une vision là-dessus. C'est simplement pour éviter quelques mésaventures derrière. On vous réitère donc cette proposition de faire une commission économique avant le dépôt du dossier. La deuxième, c'est aussi en lien avec notre déclaration et toutes les discussions avec Monsieur RABIER, notamment sur le présentiel. On avait aussi, nous, au Matériel, fait une proposition sur la tenue des HIS qui sont quand même statutaires, des propositions pour les faire en extérieur avec les gestes barrières, avec les masques et tout ce qu'il était possible de mettre en place. Monsieur RAMACKERS sort le parapluie et dit que c'est une décision de votre part de tout bloquer. J'en profite pour vous poser la question là-dessus. On avait fait des propositions, on n'a pas de retours. Nous respectons les gestes barrières, il n'y a aucun souci, mais il n'empêche que l'on peut aussi adapter, il n'y a aucun problème là-dessus. J'aimerais avoir un retour à ce sujet, merci. C'est tout pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Monsieur HOUEL.

M. HOUEL, CGT

Je voudrais revenir sur ce que Monsieur RABIER disait sur les difficultés que la direction a de recruter en interne du personnel pour suivre des formations ASCT. Toujours le 28 octobre de l'année dernière, j'avais eu une discussion avec Monsieur RABIER à ce sujet-là, sur des exemples très précis, notamment sur ceux que je connais très bien, sur Dunkerque. Le 1<sup>er</sup> janvier, la direction a décidé de fermer un atelier, l'atelier des Dunes. Un certain nombre d'agents ont réussi à retrouver des postes, d'autres sont en mission, d'autres sont tout simplement à l'EIM. La majorité de ces agents-là sont des gens qui « acceptaient » d'avoir un salaire un petit peu plus bas, mais pour avoir des horaires de jour, des choses comme cela, pour pouvoir passer plus de temps en famille. C'est sûr que ce sont des agents qui ne sont pas

forcément intéressés par des postes de recrutement internes pour suivre une formation ASCT.

En revanche, on a un bon nombre d'agents d'escale notamment qui eux, dans leur déroulement de carrière, souhaiteraient évoluer et s'orienter vers ce métier d'ASCT, mais leur demande pour entrer en école leur est refusée parce que leurs dirigeants leur expliquent qu'ils ont besoin d'eux. Ils ne peuvent pas les lâcher parce qu'il faut quelqu'un pour les remplacer. On avait soumis le principe de faire une petite triangulaire : pouvoir satisfaire quelqu'un qui est à l'EIM en lui permettant de retrouver un poste de jour voire en 2x8 très proche de chez lui et ainsi pouvoir lâcher un agent d'escale pour suivre une formation. Des difficultés, certes, il doit certainement y en avoir, ce n'est pas mon rôle d'aller recruter en interne, mais j'ai des cas précis, je peux même vous donner les noms en off si vous voulez, d'agents qui n'attendent que cela de suivre des formations ASCT, mais à qui on leur refuse en leur disant « non, on a besoin de toi ». Je suis ouvert à la discussion là-dessus. Terminé.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT, SUD-Rail

J'ai pris acte des réponses de Monsieur MARTEL. Je voudrais juste relire le Tweet de Franck DHERSIN : *Attention – comme si c'était urgent et super important – SNCF Voyages nous informe être contrainte de réduire la voilure sur l'offre TER à partir de la semaine prochaine en raison de la hausse des personnels arrêtés cause COVID.*

Je prends acte du fait que Monsieur GUICHARD a demandé à Franck DHERSIN de ne pas le faire, sauf qu'il l'a fait. Le fait qu'il l'ait fait, pour vous, c'est minime par rapport à l'enjeu, c'est-à-dire vingt-trois trains supprimés, mais les conséquences de ce Tweet sur les collègues cheminots sont vraiment importantes. Aujourd'hui, le simple fait de demander à un usager de mettre son masque met potentiellement en danger les agents. Vous avez des services communication qui suivent les réseaux sociaux des élus, vous avez sûrement un service qui lit ce qu'il y a dans la presse, allez voir les commentaires des futurs usagers dans nos trains sur ce Tweet et je pense que, comme moi, vous vous inquiétez pour les cheminots. Ce que je vous reproche, si vous ne pouvez pas communiquer à travers la presse parce que, effectivement, les micros, en ce moment, sont plutôt du côté de Franck DHERSIN parce qu'on a bien compris qu'il fallait qu'il repasse au niveau de la nouvelle campagne régionale, je ne vais pas vous dire le contraire, on a eu zéro retour par rapport à notre communiqué de presse, mais faites au moins une communication au niveau des agents, montrez que ce genre de propos est inadmissible et que vous soutenez les agents.

Quand je dis « vous », c'est la direction TER. Là, c'est une nouvelle fois jeter les cheminots en pâture et c'est inacceptable. Pendant combien de temps allons-nous accepter que ce monsieur, pour faire la campagne régionale de son mentor, tape sans cesse sur les cheminots ? Ce n'est pas de la politique de dire cela. Moi, je sais très bien ce que j'ai à faire au niveau de la campagne régionale. Ce sont les conséquences sur nos collègues. Pour vous, ce n'est pas important. Pour vous, il fait ce qu'il veut. Oui, mais le « ce qu'il veut », c'est super important en termes de conséquences pour les collègues cheminots. Si j'interviens, c'est parce que certains m'ont interpellé donc

il y a déjà des conséquences par rapport à ce Tweet-là donc je pense qu'il y en a un peu plus que les remontées que je peux avoir. Terminé.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Marc. Monsieur TAILLEZ.

M. RABIER, Président

On prend la dernière demande de parole de Monsieur TAILLEZ parce qu'il faut quand même qu'on attaque l'ordre du jour. Nous ferons, Florent et moi, une réponse très, très synthétique aux dernières remontées.

M. TAILLEZ, CFDT

Je ne vais pas être long, ne vous inquiétez pas. C'est simplement pour appuyer ce qu'a dit Marc et ce qui a été dit un peu avant. C'est effectivement terrible ce qu'on lit sur les réseaux sociaux. Je comprends aussi l'ambiguïté que vous avez et la responsabilité que vous avez par rapport à cela, mais il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire. Effectivement, Marc l'a souligné, il faut qu'il y ait une position de l'Entreprise sur certains Tweets parce qu'ils sont dévastateurs sur les agents. C'est compliqué parce que, Marc l'a souligné, il y a une ambiguïté, c'est un coup je tape sur les cheminots, mais en fait... donc il y a des réactions des usagers qui sont assez violentes, surtout sur le sud de la région. Après, finalement, quand on l'interpelle : « non, non, ce n'est pas sur les cheminots que je tapais, c'est sur la direction... ». Pour les usagers, quand on tape sur la SNCF c'est forcément les cheminots, ce n'est pas la direction, ce ne sont pas les agents sur le terrain... Effectivement, je ne sais pas comment vous pouvez faire, mais il y a des choses à faire là-dessus parce que c'est catastrophique sur le terrain et je confirme ce qu'a dit Marc, c'était juste pour ça.

M. RABIER, Président

Merci, Monsieur TAILLEZ.

M. MARTEL, Directeur production

Je prends très rapidement. Je ne crois pas que ce n'est pas important. D'ailleurs, je les ai vus et je peux vous dire que tous les matins, avec mon équipe, on épluche cela, on regarde et on anticipe. Je crois que le pire c'est que j'ai l'impression que c'est de la pure maladresse, mais en fait, le problème c'est qu'effectivement, quand ça se répète comme ça, à la fin ça finit par... c'est un irritant, vous n'avez pas idée. En plus, un coup on souffle le chaud, un coup le froid, donc ça donne une impression d'aucune continuité. Je pense d'ailleurs que l'homme politique ne se grandit pas là-dessus parce que, à un moment, quand on est responsable d'un sujet et que, en fait, on se positionne systématiquement en tant qu'observateur de cette chose sur les réseaux sociaux, il y a un moment... où est l'exercice de la responsabilité ? Je l'ai déjà dit plusieurs fois, on ne peut pas répondre en frontal à cela. Après, je suis d'accord sur le fait que ces écrits-là sont dévastateurs pour les cheminots. On a, via le compte de Frédéric GUICHARD, essayé de commencer à... sans répondre frontalement, de faire ce travail de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux sur le côté positif de l'Entreprise et du TER Hauts-de-France en particulier sur la collectivité. Il faut que l'on réfléchisse à la question ensemble. Si vous voulez, on se met en petits groupes à bâtons rompus, on discute des trucs, on se dit les choses franchement et on regarde ce que l'on peut faire. Moi, je vous dis des trucs en off, ce ne sont pas des choses

que l'on met dans les comptes rendus de CSE, mais on se parle vraiment du sujet. Voilà ce que je peux vous proposer ce matin. C'est tout.

M. RABIER, Président

Moi, avant qu'on passe au vote sur des PV, je voudrais vous dire, Monsieur HOUEL, que je partage la philosophie puisque c'est celle que veut l'Entreprise avec le programme Solidarité Emploi, ce que vous avez appelé les triangulaires. C'est-à-dire qu'en réalité, il faut qu'on mette une dynamique beaucoup plus forte pour finalement satisfaire les projets professionnels de chacun. Vous avez raison, ça ne matche pas toujours facilement entre ceux qui voudraient faire un boulot, mais qu'on ne peut pas forcément libérer tout de suite et ceux qui sont disponibles, mais qui n'ont pas forcément envie de faire le travail pour lequel on a des besoins en interne. Comment met-on de l'huile dans tout cela ? C'est en ouvrant le gâteau plus grand. C'est-à-dire qu'il faut qu'on arrive à faire plus de mouvements de personnels, comme on a pu le faire par le passé. Quand on a eu ces gros dossiers sur l'escale, on a réussi à faire ça. Donc oui, on travaille là-dedans. Les principes, nous sommes d'accord, la mise en œuvre est toujours un peu plus délicate. On aura un temps cet après-midi avec Valérie FABBRONI, je pense qu'on pourra y revenir si vous le souhaitez pour savoir justement comment tout cela fonctionne, mais je trouve que l'idée qui a été évoquée par Florent MARTEL est excellente pour essayer effectivement de partager de bons messages sur les réseaux sociaux. Nous sommes embarrassés avec ce système-là depuis de nombreux mois, il faut qu'on arrive à en sortir par le haut dans l'intérêt des cheminots. Moi, je le redis, je l'ai déjà dit dans plusieurs CSE, la boîte tient, le TER Hauts-de-France tient depuis un an dans cette crise qui est quand même difficile. Elle est difficile pour vous, elle est difficile pour les cheminots, elle est difficile à piloter, vous l'imaginez bien.

D'ailleurs, pour conclure, qu'est-ce qu'ont dit les représentants de l'État au Conseil d'administration hier sur la comptabilité de l'Entreprise et les résultats financiers ? Ils avaient quand même été agréablement surpris de notre capacité... on n'a jamais autant changé de fois les plans de transport en un an. Quand on regarde, la capacité d'adaptation de l'Entreprise et donc des cheminots est quand même à saluer. Donc nous sommes encore anormalement attaqués, c'est insupportable. Je partage avec vous le truc. Il faut qu'on y travaille. Donc, je vous propose...

M. KIKOS, Secrétaire

Monsieur RABIER, juste deux mots, excusez-moi, mais il y a deux choses sur ce qui vient d'être dit. Simplement, on a un cadre dans notre instance. Il y a l'instance plénière CSE et on a aussi, ça a été dit, nos commissions de CSE. Nous, les élus et le bureau de CSE, on va justement relancer ce travail dans les commissions. Ça a été demandé par Jérôme MIGNIEN et Fabien et j'ai entendu que ça a été également accepté de la part de Monsieur MARTEL, c'est de réunir une commission économique. On a ce cadre-là de discussion. L'alerte est de ne pas démultiplier ces groupes de travail ou ces réunions informelles – je ne sais pas si c'est le bon terme – alors qu'on a des cadres qui existent pour avoir ce type de discussions. Ça a d'ailleurs fait l'objet de nos échanges sur les ateliers REX qui ont eu lieu ces dernières semaines sur le fait qu'on a des outils, à travers l'instance, qui sont déjà existants et à quoi bon aller chercher ou réinventer ou relancer d'autres cadres ou d'autres formes d'échanges entre les représentants du personnel, la direction. Je pense que ça peut

faire partie de l'ordre du jour de cette commission économique à venir. Je vous remercie.

M. RABIER, Président

Oui, Monsieur KIKOS, je pense qu'on peut rentrer dans le cadre de l'instance et du règlement intérieur parce qu'on a prévu, vous le savez, ce qu'on appelle des commissions thématiques dans le règlement intérieur. Finalement, la proposition de Florent MARTEL c'est plutôt, pour moi... mais bon, le format, finalement, on le trouvera. Ce qu'il faut, ce sont plutôt les méthodes, les parades et la prévention de cette dérive qu'il faut qu'on trouve. Je suis plutôt attaché, pour l'instant, au fond et on trouvera la bonne manière, dans le respect de l'instance et de ses commissions, je ne suis pas très inquiet, Monsieur KIKOS. Avant toute chose, Béatrice ou Karim, a-t-on réussi à faire fonctionner le dispositif pour Monsieur SMAGHUE ?

M. SERHANI, Relations sociales

Benoît a appelé Monsieur SMAGHUE pendant les déclarations et ils ont pu trouver une solution. Je pense que Monsieur SMAGHUE a pu se procurer un autre appareil. Ils ont fait un essai et le vote a fonctionné. Normalement, pour Fabien, ça devrait être bon.

M. RABIER, Président

Nous allons maintenant faire le test en vrai.

### **1) Approbation du PV du CSE TER HDF du 28 janvier 2021**

M. SERHANI, Relations sociales

Je vais ouvrir la session, je valide et je lance le vote. Je vais vous partager mon écran.

*Les élus procèdent au vote.*

M. SERHANI, Relations sociales

Le vote a commencé. Il reste encore cinq votants.

Mme LE SAINT, UNSA Ferroviaire

J'ai eu un problème de connexion, Karim. Je me reconnecte.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord. Encore deux votants. Il reste encore deux votants, mais au vu des résultats et de la forte expression, nous pouvons peut-être... sauf s'il y a vraiment un problème.

M. RABIER, Président

Si Monsieur le secrétaire en est d'accord, je propose que l'on clôture ce vote parce que quand bien même les deux votants voteraient contre, ça ne changerait rien au résultat.

M. KIKOS, Secrétaire

Qu'ils se signalent si c'est dû à un problème technique. Après, vu le résultat, j'imagine qu'à deux personnes près, toutes les organisations syndicales approuvent le PV, mais qu'on nous le signale si c'est juste un problème technique.

M. RABIER, Président

Y a-t-il des élus qui ont des problèmes pour voter ?

M. PLATEAUX, SUD-Rail

J'ai un problème de connexion, impossible de voter. Je n'arrive pas à me connecter.

M. RABIER, Président

À la limite, annoncez votre vote comme cela. De toute façon, c'est nominatif donc il n'y a pas de problème.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

Je vote pour.

M. RABIER, Président

Entendu. La dernière personne c'était Madame LE SAINT, je crois, qui avait un problème de connexion, mais qui s'est peut-être reconnectée.

M. SERHANI, Relations sociales

Madame LE SAINT a pu voter. Je vois qu'elle a pu voter à 11 h 58.

Mme LE SAINT, UNSA Ferroviaire

Oui, je me suis déconnectée et reconnectée pour les collègues qui n'y parviennent pas.

M. RABIER, Président

Qui est donc la dernière personne qui a une difficulté technique alors ?

M. SERHANI, Relations sociales

Cette personne a peut-être un problème de réseau qui l'empêche même de parler.

M. RABIER, Président

Allez, on clôture le vote. De toute façon le vote est largement...

M. SERHANI, Relations sociales

Béatrice, est-ce que tu as pu prendre l'expression de voix ?

Mme BULTHE, Relations sociales

Karim, je ne comprends pas votre question.

M. SERHANI, Relations sociales

Est-ce que tu as pu prendre les données ?

Mme BULTHE, Relations sociales

Puisque vous avez l'application et que vous êtes administrateur, quand vous allez clôturer le vote, comme nous l'avons vu tout à l'heure avec Benoît, ça va automatiquement prendre en compte l'expression des votes plus celui de Monsieur PLATEAUX à l'oral qui sera enregistré sur le PV.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord. Merci, Béatrice.

M. RABIER, Président

Nous sommes encore en phase de déverminage.

M. SERHANI, Relations sociales

Béatrice a beaucoup travaillé sur le logiciel avec Benoît donc elle le connaît un peu mieux que moi.

M. RABIER, Président

Entendu. Le PV est donc adopté à 22 voix digitales et 1 voix orale pour un problème de connexion sur 24 votants.

*Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2021 est approuvé.*

## **2) Informations de Monsieur le secrétaire**

M. RABIER, Président

Je laisse la parole à Monsieur le secrétaire.

M. KIKOS, Secrétaire

Merci, Monsieur le président. Rapidement, l'agenda avec un ordre du jour pour la plénière du mois de mars qui se fera le 9 à l'issue du CSE extra. L'UNSA sera l'OS invitée. Il faudrait nous désigner l' élu qui m'accompagnera pour cet ordre du jour. Toujours dans le calendrier du mois de mars, une commission des budgets du CSE avec la présentation du prévisionnel 2021 qui se fait en commission des budgets. Ce sera le 18 mars. De ce fait-là, le bureau de CSE a été décalé à cette même date à 14 heures pour optimiser les agendas. Enfin, sur les autres commissions, Fred PAYEN a interpellé par mail les différents présidents de commission pour caler des dates au mois de mars afin de réunir nos commissions. Donc, s'il vous plaît, merci de revenir vers Fred si ce n'est pas déjà fait pour regarder avec lui les possibilités de dates et pour mettre en place tout ce qui est aspects techniques avec les réunions via Teams. Monsieur le président, j'en ai terminé.

M. RABIER, Président

Merci.

## **3) Informations de Monsieur le trésorier**

M. RABIER, Président

Je laisse la parole à Monsieur le trésorier.

M. KIKOS, Secrétaire

Le trésorier étant excusé aujourd'hui, il n'y a pas d'informations complémentaires en dehors, je l'ai dit tout à l'heure, du fait que le budget prévisionnel sera présenté le 18 mars.

M. RABIER, Président

Merci, Monsieur KIKOS. Il est 12 h 05, je vous propose que l'on stoppe à 12 h 30, que l'on prenne 1 heure 30 de pause repas pour reprendre à 14 heures. On va donc entamer les informations mensuelles.

## 4) Informations de Monsieur le président

### - Point d'actualité COVID-19

M. RABIER, Président

Nous en avons un petit peu parlé quand même dans les échanges suite aux déclarations liminaires. Je vais peut-être vous donner les derniers chiffres de mardi, en tout cas sur l'ensemble du périmètre régional toutes activités SA confondues. Nous avons actuellement 58 personnes confirmées COVID et 26 en cours de tests. Vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui passent des tests. Là-dedans, il y a deux nouveaux cas, cinq retours au travail, il y a des rentrées, il y a des sorties. Sur les hospitalisations, j'aurais dû commencer par ça, il n'y en a aucune. Donc c'est plutôt, pour l'instant, heureux. Les agents dits contacts à risques que l'on met en isolement... vous avez noté que quand nous sommes malades, nous sommes maintenant arrêtés au moins dix jours. Je ne sais pas si vous avez suivi cette évolution. On est arrêté de sept à dix jours au minimum. En revanche, pour les contacts à risques qui n'ont pas les symptômes, qui sont simplement en isolement, ça reste encore à sept jours pour l'instant. On a 78 agents dits contacts à risques en isolement. Il y a eu 15 nouveaux cas sur l'ensemble du périmètre et 37 qui ont repris le travail.

Chez nous, au TER, c'est quand même 10 nouveaux cas qui sont apparus un petit peu partout dans toutes les directions de lignes. Personnes fragiles, nous en sommes encore, sur l'ensemble du périmètre, à 92 agents avec 10 nouvelles personnes. Ce sont donc des gens qui ont déjà d'autres pathologies, qui sont plutôt un peu coincés chez eux à cause de cette crise sanitaire pour ne pas en rajouter. Très peu de gardes d'enfants pour l'instant malgré les mesures plus draconiennes de certains protocoles avec les variants. On n'a que cinq personnes en garde d'enfants pour l'ensemble du périmètre. Donc une situation qui est un peu en plateau, comme on le voit d'ailleurs sur l'ensemble du territoire national. On est sur quelque chose qui stagne à un certain niveau, quoi qu'on en dise, même si on n'a pas de cas, pour l'instant, hospitalisés et en danger grave, mais c'est quand même lourd à gérer. C'est lourd à gérer pour tout le monde, on l'a dit tout à l'heure, mais il y a également des enquêtes à chaque fois... et il faut être extrêmement vigilant pour bien contacter aussi la médecine du travail. Tout cela, ça fait quand même l'objet de beaucoup de travaux avec les agents qui nous déclarent qu'ils sont touchés par cela. Toutes les déclarations que l'on doit faire et tous les aspects administratifs, vous l'imaginez bien.

À noter, la situation de Dunkerque, je l'ai un petit peu évoquée tout à l'heure, puisque le gouvernement a décidé d'un confinement un peu territorial. Donc, la ville de Dunkerque et l'agglomération vont, dès demain soir, être confinées avec tout un tas de services en moins, de commerces fermés... C'est donc un confinement du week-end, un peu à l'image de ce qu'il se passe dans les Alpes-Maritimes. On verra si on arrive à avoir des éléments pour demain, ce n'est pas gagné en termes d'agenda, mais en tout cas il y a une vraie volonté de tous ceux qui étaient un peu dans cette affaire d'essayer d'en tirer les enseignements, analyser les faits. Les textes ne sont pas simples à appliquer. On s'est rendu compte qu'il y avait des trous, donc ça permettra aussi de faire remonter des problèmes de procédures à la *task force* et les enseignements à en tirer parce que c'est ça le but du jeu d'un REx. Nous ne sommes pas du tout dans « qui a faux, qui a raison » il y a des choses qui permettent à tout le

monde d'éviter qu'il y ait d'autres situations comme celle-là ou comme celle qui a été citée par Madame BASSEZ tout à l'heure. Je ne peux que conclure ce point COVID rapide en disant qu'on n'a pas d'autres choix que d'appliquer finalement sans relâchement les gestes barrières, les nouvelles distances, le port du masque, ne pas se faire avoir dans les pièges dès qu'on est en train de boire un café, déjeuner... parce que les pauses repas, c'est le piège classique. Une situation quand même incertaine. On ne sait pas ce trop ce qui va être annoncé encore ce soir par le gouvernement. On sent qu'il y a une forme de dégradation dans un certain nombre de départements du pays et que tout cela nous met quand même encore dans des perspectives assez incertaines pour les semaines à venir. S'il n'y a pas de questions là-dessus et puisqu'on aura un point demain, je vous propose de passer au point sécurité et régularité. Florent.

### **- Information sécurité**

*Sans objet.*

### **- Information sur la régularité**

M. MARTEL, Directeur production

Je vais vous partager mon écran. Je vous présente comme d'habitude les éléments de production du mois précédent. Donc, un mois de janvier qui était bon sur certains aspects et plus difficile sur d'autres. Vous voyez, la petite nouveauté c'est qu'on a remis les chiffres clefs du mois pour éviter d'avoir à rentrer dedans. Vous voyez une régularité qui n'était, certes, pas tout à fait l'objectif puisqu'on l'avait mis à 92, mais quand même en très net progrès par rapport à l'année dernière. En revanche, les suppressions en volume sont plus importantes. Les sous-compos, on vous les fait apparaître ici, elles sont basées sur un nouvel indicateur que l'on partage depuis quelques semaines déjà sur les 98 trains les plus chargés. Ceux qui, en temps normal, emportent plus de 450 clients à bord sur le TER Hauts-de-France. Sachant qu'un résultat à 13,90 n'est pas rouge normalement puisqu'on considère qu'on est vert à 12, qu'on est jaune entre 12 et 15 et qu'on bascule au rouge au-delà de 15. C'est donc plutôt du jaune sur cet indicateur-là. Le mois de janvier, décomposé en trois phases. Dix premiers jours où on a vraiment fait une très, très belle régularité. Ensuite, une deuxième semaine qui a été marquée par énormément d'incidents qui coïncidaient malheureusement avec le retour du plan de transport normal. Puis à nouveau une stabilisation, mais avec trois incidents notables : une tempête dont j'ai oublié le nom qui a traversé la région le 21 janvier, on a également eu notre lot de problèmes avec des inondations puisque vous vous souvenez que nous avons eu des pluies diluviennes aussi sur Hauts-de-France à la fin du mois de janvier avec des coulées de boue sur l'axe Busigny – Cambrai qui ont entraîné des restrictions et des travaux de renforcement d'un remblai en terre-plein assez important côté Réseau. Vous voyez, au travers de l'incident du bagage abandonné à Lille Flandres où on a évacué toute la gare le 27, une vraie résurgence de la problématique des bagages abandonnés en ce mois de janvier. Il y avait donc PTA jusqu'au 11 et après on était sur le service normal à partir du 11 janvier. Vous le voyez, par rapport aux années précédentes, on fait bien mieux que l'an dernier, mais un peu moins bien que 2019 en régularité. Dans le point mensuel, vous avez désormais un zoom particulier sur le

Y Picard parce que, vous le savez, on a un plan d'action en cours là-dessus pour permettre de progresser sur les zones où nous sommes vraiment le plus en risque avec nos clients sur la région à savoir les deux radiales Paris du Y Picard : Paris – Amiens et Paris – Saint-Quentin. Vous voyez des résultats, quand on zoome sur le Y Picard, qui étaient plus compliqués, mais un point très positif quand même sur nos nouveaux indicateurs d'information voyageurs qui sont vraiment au vert. On travaille donc bien le sujet et on a d'ailleurs aussi sur Twitter des retours positifs des clients avec notamment la fameuse crise en février avec le sextuple arrachement de caténaire sur la ligne B qui avait plongé toute la zone Paris Nord dans le noir. La carte des lignes, vous le voyez, en fonction des objectifs locaux. Sur l'ensemble du versant nord, vous voyez des résultats qui étaient plutôt très corrects avec un zoom particulier qu'on a fait ce mois-ci sur la régularité des KRONO Lille – Calais, je vous laisse prendre connaissance du sujet. Ensuite, les camemberts de causes.

On parlait tout à l'heure des suppressions pour l'absentéisme, quand vous regardez le détail du mois de janvier, c'est très peu apparent. On a les causes d'intempéries qui ont beaucoup remonté au niveau des suppressions et également les suppressions causes matériel puisque, en janvier, nous étions en crise sur les Régiolis et les AGC notamment au niveau de notre flotte. Dernière petite nouveauté, on va, pour l'année 2020, renforcer nos suivis sur les H00 des principales gares de la région et on a donc commencé le sujet en mettant les tops et les flops de 2020. Vous le voyez, les tops de 2020 concernent principalement les gares sur lesquelles il y a eu une transformation profonde de l'offre au niveau du SA 2020 et les autres gares, malheureusement, concernent le Y Picard notamment. Dans ce que je dis, il y a évidemment des exceptions. La gare de Calais ville a reculé en 2020 et sur laquelle on a concentré le tir en termes de H00, mais vous voyez que le reste, Saint-Quentin, Paris Nord, Creil, nous sommes évidemment sur le Y. Concernant Hirson, il y a une reprise qui a été faite par la direction de lignes Lille Avesnois donc il y a aussi un plan d'action H00 en cours. On aura, en plus ce que l'on présentait d'habitude, l'état du H00 sur la région. Voilà pour ce point production.

### **- Informations commerciales**

M. RABIER, Président

Je peux parler du point commercial. S'il y a des questions, nous les prendrons, bien sûr. Dans les éléments qu'on vous a fait passer, vous voyez que globalement, en 2020, c'est un peu ce qui avait été annoncé la fois dernière parce qu'on avait eu une présentation plus large par le directeur du marketing, on est à 100 millions de chiffre d'affaires. Notre objectif, c'est le double. Vous avez donc compris que nous sommes loin du compte en 2020, on sait pourquoi. Les choses que l'on peut retenir de cette année, vous voyez, quand on regarde le premier trimestre, on...

M. MARTEL, Directeur production

Je mets le support à l'écran, si tu veux, Raphaël.

M. RABIER, Président

Quand on regarde le premier trimestre, vous voyez que la partie bleue... je sais qu'il y avait encore la grève en janvier, il y avait un mois de février presque normal puis mars, on a basculé sur la crise, mais on voit que finalement à peu près un tiers des

gens continue d'acheter au guichet, vente humanisée et on voit maintenant, en fin d'année, que nous sommes globalement passés d'un tiers à un quart. Ça, c'est un des enseignements de la crise et on l'a vu dans tous les commerces, on a finalement digitalisé des gens. Je le vois avec des proches, des gens âgés... ils se sont mis à découvrir quelque part le digital, l'informatique, parce que la crise a un peu « favorisé » ce recours à ces systèmes-là, même s'ils n'en avaient pas forcément envie au départ. Ça, c'est un des enseignements. On voit aussi la partie noire, en novembre notamment, c'est TAPAS. TAPAS, ce sont les abonnés mensuels. Ce sont ceux qui prennent vraiment le train tous les jours. Donc on voit qu'ils ont repris le train, qu'ils ont repris des abonnements. Quand on additionne en novembre la part à distance et TAPAS, nous sommes maintenant finalement à TER, en tout cas pour le mois de novembre, sur plus d'un voyageur sur deux qui achète son billet en dehors d'une gare. Autrement dit soit sur un automate, soit à un guichet. Voilà ce que je voulais illustrer à travers ces graphiques. À retenir, un chiffre d'affaires qui est très faible et une mutation dans la manière d'acheter les billets à cause de la crise COVID, une mutation assez forte qui s'est observée dans toutes les activités, on ne fait pas exception du tout à TER Hauts-de-France. Voilà pour la partie informations mensuelles. Si vous en êtes d'accord, puisqu'on a dit qu'on pouvait travailler jusqu'à 12 h 30 et si tout est OK au niveau technique, Karim, à ce moment-là, je propose que l'on fasse, comme prévu, la consultation cette fois-ci à bulletin secret.

#### **5) Consultation pour la nomination d'un médecin du travail au cabinet médical de CALAIS et de DUNKERQUE (vote à bulletin secret)**

M. RABIER, Président

Vous le savez, au niveau médical, un nouveau médecin va s'installer sur Calais et Dunkerque. On vous a fait une note, on vous a expliqué un petit peu les nouveaux périmètres de compétence des médecins. On travaille avec la médecine du travail, avec l'échelon SA mère nationale pour renforcer le nombre de médecins sur le territoire. On avait évoqué ce point la dernière fois avec le Docteur VASSEUR quand on avait eu aussi l'appui du médecin d'Hellemmes pour la situation du Technicentre avec un médecin malade. Il y a quand même une prise en compte du fait qu'on était aussi un peu fragile côté médecine du travail en termes de capacité de traitement des visites médicales. Je ne parle pas des VAS, je parle bien des visites médicales sur les postes. Il y a donc de nouvelles personnes qui arrivent. Vous n'êtes pas sans savoir également que le Docteur VASSEUR va être prochainement remplacé dans sa fonction de médecin de région puisqu'il va prendre sa retraite. Il y a donc un peu de mouvements de « personnel » au niveau médical. L'exercice d'aujourd'hui consiste à voter, comme le prévoit le Code du travail, à bulletin secret, comme l'exercice que nous avons fait tout à l'heure, pour le nouveau médecin dont j'ai perdu le nom, Karim.

M. SERHANI, Relations sociales

Je ne l'ai pas en tête, mais nous avons deux demandes de parole avant de passer au vote : une de Monsieur WARTELLE et une de Madame COQUERIAUX.

M. RABIER, Président

On vous écoute.

M. WARTELLE, CGT

On aurait une déclaration à faire sur ce sujet pour la CGT.

M. SERHANI, Relations sociales

On t'écoute, David.

M. WARTELLE, pour la CGT, procède à la lecture de la déclaration suivante :

*Monsieur le président,*

*Vous nous consultez dans le cadre de la nomination du Docteur Lydie BERNACKI dans les cabinets médicaux de Calais et Dunkerque. La délégation CGT tient à vous rappeler la diversité des métiers au sein du périmètre du CSE TER Hauts-de-France et toute la difficulté d'avoir un suivi médical de qualité tant les contraintes : suivi médical spécialisé, travail de nuit, travail posté, pénibilité, risques électriques, usage de produits divers et variés, allongement de la durée de travail, risque amiante... et la liste est loin d'être exhaustive, sont importantes. Vous comprendrez donc que la délégation CGT soit extrêmement attentive à l'organisation des cabinets médicaux et qui plus est de ceux de Calais et de Dunkerque. Malheureusement, nous déplorons encore une fois la mauvaise qualité du dossier de consultation qui nous est présenté sur un sujet aussi capital et important que la santé au travail des cheminots et cheminotes de notre périmètre. Comment instruire et se prononcer sur ce dossier alors que, et c'est loin d'être la première fois, nous souffrons de la pauvreté des informations fournies et du manque de sérieux de la direction à nous les fournir ? En effet, la délégation CGT aurait besoin, pour se prononcer, de savoir le pourcentage des temps partiels des différents médecins quittant et prenant. Ce manque a déjà été rencontré dans d'autres dossiers et ce n'est pas la première fois que la délégation CGT vous demande ces chiffres.*

*D'autre part, il apparaît que la date de départ du Docteur VASSEUR pour faire valoir ses droits à la retraite est au 1<sup>er</sup> avril 2021, mais aucune date sur l'arrêt du suivi du Docteur EVEN alors qu'au point 5, nous voyons bien que la date de prise de poste du Docteur BERNACKI sera également le 1<sup>er</sup> avril 2021. Devons-nous comprendre qu'il y aura une période de carence pour les agents suivis par le Docteur EVEN ? Pour la délégation CGT, ça serait inadmissible, car cela voudrait dire que les visites médicales vont encore prendre plus de retard et que le retard existant ne sera jamais rattrapé dans de bonnes conditions, et pour les médecins, et pour les agents. La délégation CGT vous rappelle encore une fois le rôle fondamental de la médecine du travail dans la prévention et le suivi des agents du TER Hauts-de-France. Alors que dans cette période de pandémie mondiale vous avez refusé de stopper les réorganisations, la situation des cheminotes et cheminots est, pour la délégation CGT, préoccupante à plus d'un titre. Par ailleurs, en approfondissant l'étude des dossiers et malgré la pauvreté des informations fournies, nous pouvons relever, concernant les portefeuilles des médecins, que le Docteur VASSEUR, temps complet, 1308 cheminots dont 297 pour le TER Hauts-de-France ; le Docteur EVEN dont on ne connaît pas le temps partiel, 1692 cheminots dont 115 du TER Hauts-de-France ; Docteur BERNACKI, temps partiel qu'on ne connaît pas, 1244 cheminots dont 115 du TER Hauts-de-France ; le Docteur EVEN, après la nomination du Docteur BERNACKI, temps partiel qu'on ne connaît pas, pour 1056 cheminots. Il apparaît donc que ce sera le Docteur BERNACKI qui reprendra l'intégralité des agents du TER*

*Hauts-de-France dépendant du périmètre de Calais et de Dunkerque. Quels sont les retards des visites médicales pour les 115 agents repris ? Nous voyons bien que la répartition est géographique. Le Docteur EVEN sur les cabinets de Lille et d'Aulnoye et le Docteur BERNACKI sur les cabinets de Dunkerque et Calais, mais cette répartition correspond-elle à la variété et la difficulté des suivis médicaux des différents concernés ou purement un découpage géographique ?*

*Enfin, le Docteur VASSEUR est médecin de région comme stipulé au point 2 de votre dossier. À aucun autre endroit de ce document, la référence au médecin de région n'est plus faite. Qui, dans votre nouvelle organisation, sera médecin de région ? La délégation CGT exige d'obtenir de votre part plus de sérieux quant à la qualité des dossiers que vous nous fournissez pour répondre à des consultations de l'importance de la nomination d'un nouveau médecin sur notre périmètre. La délégation CGT revendique que plus de moyens, aussi bien financiers qu'humains, soient alloués à la médecine du travail. Nous savons bien que la charge de travail des médecins ne se limite pas aux seules visites médicales. Il y a bien plus à faire, ils doivent par exemple participer à de nombreuses, nous l'espérons, et constructives réunions. Comment, sans moyens suffisants et une bonne organisation des cabinets médicaux, mener une véritable politique de prévention et de suivi de santé au travail ? Au regard de ces trop nombreux questionnements, la délégation CGT ne prendra pas part au vote.*

*Je vous remercie néanmoins pour les réponses que vous allez donner et pour votre retour.*

M. RABIER, Président

Merci, Monsieur WARTELLE.

M. SERHANI, Relations sociales

Agnès.

Mme COQUERIAUX, UNSA

Je rejoins la déclaration de la CGT pour certains points, notamment certaines imprécisions concernant le remplacement du Docteur VASSEUR en tant que médecin de région. Ça serait intéressant que l'on puisse avoir le nom de son remplaçant puisqu'il est, en plus, le référent pour le CSE. Autre chose aussi, il me semble que le Docteur VASSEUR qui part donc en retraite le 1<sup>er</sup> avril suit aussi les agents de la direction régionale à Lille et il n'est fait aucune mention de qui va reprendre le suivi de ces agents au 1<sup>er</sup> avril. Je voulais donc avoir des éclaircissements sur ce point. Je vous remercie.

M. RABIER, Président

Merci, Madame COQUERIAUX. Je vais faire une réponse à deux voix avec le Docteur VASSEUR puisqu'il a pu se connecter avec nous ce jour et je l'en remercie. Par rapport à la déclaration CGT, je ne partage pas votre approche d'un dossier qui serait incomplet. Je trouve au contraire qu'il donne un certain nombre d'éléments, qu'il est assez précis. Je crois qu'il faut que l'on reste dans le cadre qui est le nôtre. Autrement dit, dans le CSE TER Hauts-de-France, c'est l'application du Code du travail, l'organisation mise en place au sein de la SA mère, parce que vous savez que la médecine du travail relève de la SA mère, elle n'est pas de la compétence du TER Hauts-de-France et de ce CSE. L'octroi des temps partiels ou autres, tout cela, ce

n'est pas de notre compétence. Nous, je crois que l'on doit rester dans notre périmètre de compétence. Je m'inscris en faux dans ce que j'ai entendu, le dossier me paraît sérieux, il émane de la SA mère, je ferai remonter, bien évidemment, cette déclaration et les choses, comme le Docteur VASSEUR, j'imagine, mais si on peut faire peut-être un dossier un peu différent la prochaine fois, pourquoi pas, mais je crois qu'il y a quand même des éléments suffisants. Ça veut donc dire que si j'entends que la délégation CGT ne veut pas prendre part au vote, elle cliquera « refus de prendre part au vote » puisqu'on a prévu le cas comme vous le savez. Je laisse la parole au Docteur VASSEUR.

Dr VASSEUR, Médecin de région

Bonjour à tous. Simplement deux remarques. Concernant l'analyse des effectifs attribués, j'ai un nombre d'effectifs, pour un temps complet, un peu plus faible parce que j'ai une part d'activité de médecine de région qui consiste en 40 % environ de temps complet donc je ne suis plus qu'à 60 % au niveau de l'activité de médecine du travail. Au niveau de la médecine de région, je vais être remplacé comme médecin de région, mais les candidatures viennent d'être déposées donc elles sont analysées. Les personnes sont en entretien et nous aurons certainement la réponse d'ici le milieu du mois de mars. J'avais donc indiqué à Monsieur RABIER que dès que j'aurai le nom, bien sûr, je vous le communiquerais.

M. RABIER, Président

Merci, docteur.

Mme COQUERIAUX, UNSA

Excusez-moi, je n'ai pas eu la réponse pour les agents de la DR de Lille.

Dr VASSEUR, Médecin de région

En ce qui concerne la Direction régionale de Lille, c'est le cabinet médical de Lille, c'est mon activité sur Lille et là, nous n'avons pas encore étudié le... nous sommes évidemment en recherche de candidats, mais nous n'avons pas encore de candidats. Il y aura sans doute une réattribution peut-être aux autres médecins du fait de l'obtention de l'agrément qui a été donné par la Direccte en fin d'année et qui a remonté le nombre de salariés suivis par chaque médecin du travail. Ce qui était une des conditions pour l'octroi de l'agrément. Donc, il y aura vraisemblablement peut-être une redistribution par rapport à un médecin qui aurait un plus faible effectif.

M. RABIER, Président

Merci. Il faut qu'on ait tous quelques chiffres en tête, la médecine générale, parce que dans ces temps de COVID beaucoup de gens vont voir leur médecin de famille. Vous m'arrêtez, Docteur, si je dis une bêtise, mais je crois que c'est autour de 70 000 médecins généralistes en France. La médecine du travail, c'est 6000 personnes pour toutes les entreprises en France. Nous, SNCF, on a la chance, c'est vraiment un vrai plus et on en tire profit dans ces moments un peu difficiles de crise avec toutes les relations que nous pouvons avoir, je crois que c'est une centaine de médecins sur le territoire, médecins du travail SNCF. Est-ce bien cela Docteur ?

Dr VASSEUR, Médecin de région

Oui, 120.

M. RABIER, Président

Nous avons donc cette chance dans l'entreprise. On y travaille, là aussi il y a des problématiques de recrutements, ce n'est pas si simple de trouver des médecins du travail. En tout cas, nous sommes en ligne, nous, avec la SA mère. On a d'ailleurs eu dernièrement une réunion, Docteur VASSEUR peut en témoigner, pour justement ne pas retrouver des situations de fragilité comme on en a eu au Technicentre avec un docteur malade, absent pour plusieurs semaines et avoir des parades. Ce qu'on a fait la dernière fois avec le médecin d'Hellemmes est une bonne solution. Un travail de fond est en train d'être fait, comme vient de le dire le Docteur VASSEUR, sur cette nouvelle répartition à venir une fois que le médecin de région sera désigné et une fois que le médecin de Calais aura pris ses fonctions. Nous sommes plutôt en position assez active, on ne laisse pas faire les choses pour que ça ne fonctionne pas. J'ai plutôt envie de vous dire le contraire. On travaille vraiment le sujet pour que ça fonctionne bien dans l'intérêt de la santé et de la sécurité au travail.

Dr VASSEUR, Médecin de région

Il faut indiquer aussi que la Direccte d'Île-de-France, qui donne l'agrément de fonctionnement de service de santé au travail autonome de la SNCF pour toute la France, souhaitait que le nombre de salariés suivis soit le plus proche possible de celui suivi en interentreprises. Il faut savoir qu'en interentreprises, les médecins suivent 4000, 5000 à 7000, 8000, 9000 salariés. Donc, pour la SNCF, la Direccte a mis la barre autour de 2500, ce qui est quand même une chose qui tient compte de nos spécificités en particulier de postes de travail et géographiques.

M. RABIER, Président

C'est plutôt positif, c'est une prise en compte de nos spécificités même si, j'ai compris Docteur, qu'il y aurait potentiellement, à l'avenir, plus d'agents suivis par le médecin du travail SNCF.

Dr VASSEUR, Médecin de région

Disons que l'agrément a été donné pour cinq ans. Donc, pour les cinq années à venir, on ira jusqu'à 2500, mais je pense que ce sera gérable. Surtout qu'il y a également la délégation des actes auprès des infirmières.

M. RABIER, Président

D'accord. Merci pour tous ces compléments d'information. J'ai entendu qu'il y aurait des refus de vote. Je vous propose que l'on passe techniquement, juste avant la pause repas, au vote. Peux-tu ordonnancer cela, s'il te plaît, Karim ?

M. SERHANI, Relations sociales

Je suis en train d'ouvrir le vote. Je lance le vote et je vais partager mon écran.

*Les élus procèdent au vote.*

M. SERHANI, Relations sociales

Il reste trois votes à exprimer. Quelqu'un rencontre-t-il des problèmes pour voter ?

M. MALANSKA, SUD-Rail

Karim, je n'arrive pas à voter et Sylvain non plus.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord.

M. MALANSKA, SUD-Rail

On te donne notre vote oralement ?

M. SERHANI, Relations sociales

Non, on ne peut pas, c'est anonyme, c'est un vote à bulletin secret.

M. MALANSKA, SUD-Rail

D'accord, je réessaye.

M. RABIER, Président

On se laisse encore une minute puisque de toute façon, quand bien même il y aurait trois votes contre, le pour l'emporterait. Mais je souhaiterais quand même que l'ensemble des suffrages puisse être exprimé.

M. SERHANI, Relations sociales

Vous pouvez suivre le conseil d'Agnès, vous rafraîchissez la page avec le bouton vert. Parfois, ça permet de réactiver votre possibilité de vote.

Mme BASSEZ, CGT

J'ai réussi sur mon portable.

M. SERHANI, Relations sociales

Il y a encore une personne qui rencontre un souci.

M. RABIER, Président

Le retour d'expérience que l'on peut faire de cette application c'est qu'elle fonctionne, mais que cela met en fait en exergue les problématiques réseau que les uns et les autres peuvent avoir dans le lieu où ils sont. On l'a vu tout à l'heure avec Monsieur SMAGHUE, on le voit là avec d'autres personnes.

M. SERHANI, Relations sociales

Il ne faut pas hésiter à rafraîchir régulièrement sinon on est déconnecté après de l'application.

M. RABIER, Président

C'est assez redoutable parce que, que ce soit cette application-là ou une autre, les problématiques réseau existent. Si Monsieur le secrétaire en est d'accord, de toute façon au vu des résultats quand bien même il manque une voix, je pense que l'on pourrait clôturer le vote, sauf si quelqu'un est contre. Est-ce que ça vous va, Monsieur KIKOS ?

M. KIKOS, Secrétaire

Apparemment, j'ai eu le message qui disait qu'elle avait réussi à passer son vote. Je ne sais pas s'il y a un décalage entre l'application et...

M. RABIER, Président

Il restait une personne quand même, malgré tout.

M. KIKOS, Secrétaire

C'est ça, mais elle me dit que pour elle...

M. SERHANI, Relations sociales

Madame BASSEZ a voté.

M. KIKOS, Secrétaire

D'accord, OK.

M. SERHANI, Relations sociales

C'est une autre personne qui n'a pas voté.

M. KIKOS, Secrétaire

Ah d'accord.

M. SERHANI, Relations sociales

Vous le voyez bien sur mon écran, Madame BASSEZ a voté à 12 h 38.

M. KIKOS, Secrétaire

Est-ce technique ?

M. RABIER, Président

Oui, oui, c'est technique, c'est un problème de réseau que l'on constate depuis ce matin, mais c'est comme ça. On va clôturer ce vote, Karim.

M. SERHANI, Relations sociales

Donc, six voix pour, neuf abstentions, huit refus de vote.

M. RABIER, Président

Les refus de vote ne sont pas pris en compte, les absentions... voilà. Donc le vote pour l'emporte finalement à 40 % avec 60 % d'abstention. Je vous remercie.

*Le CSE TER Hauts-de-France approuve la nomination du médecin du travail au cabinet médical de Calais et de Dunkerque.*

M. RABIER, Président

Compte tenu de l'horaire, je vous propose que l'on reprenne à 14 h 15 pour qu'on ait la pause de 1 heure 30 dont on a tous besoin. Êtes-vous tous d'accord pour 14 h 15 ?

M. SERHANI, Relations sociales

Pour la délégation CGT ?

M. KIKOS, Secrétaire

Oui, oui, c'est très bien Monsieur le président.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord. Pour la délégation SUD ?

M. CORDIER, RS SUD-Rail

Pas de soucis, Karim.

M. SERHANI, Relations sociales

Entendu. Pour la délégation UNSA ?

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Entendu, parfait pour nous, merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Pour la délégation FO ?

Mme DEDISSE, FO

C'est bon pour moi aussi, Karim.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Christine. Pour la délégation CFDT ?

M. VÉZARD, RS CFDT

C'est OK pour nous également.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Sébastien.

M. RABIER, Président

Merci à tous. Bon appétit et à tout à l'heure.

*La séance est suspendue de 12 h 41 à 14 h15.*

M. RABIER, Président

Il est 14h15, je vous propose de reprendre nos travaux du CSE en attaquant le point qui concerne la désignation de 21 membres pour une CSSCT mutualisée qu'on organise le 18 mars sur le projet lié à une nouvelle dynamique de l'encadrement de proximité.

**6) Désignation des 21 membres en vue d'une CSSCT mutualisée le 18 mars 2021 traitant du projet lié à la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique pour l'encadrement de proximité au sein du TER Hauts-de-France**

M. RABIER, Président

Dossier, je précise, qu'on a déjà envoyé y compris aux élus du CSE suite à une demande du secrétaire. Une demande justifiée puisque c'est un dossier assez large qui nécessitera, je crois, quelques débats intéressants. Donc, CSSCT mutualisée qu'on a programmée en mars et une séquence en CSE, je crois, à compter du mois d'avril. C'est un dossier que nous passerons en consultation. Il y a plusieurs volets dans ce dossier, cela concerne beaucoup de directions de lignes, y compris le Technicentre sur un certain nombre d'aspects, d'où l'idée de faire une CSSCT mutualisée. Je laisse donc la parole à Monsieur le secrétaire pour ordonnancer cela et que l'on récupère les noms de chaque délégation pour que l'on puisse inscrire les 21 noms nécessaires pour cette CSSCT.

M. KIKOS, Secrétaire

Monsieur le président, je vous propose de faire le tour des désignations avec les représentants syndicaux de chaque organisation. Pour la CGT, Jérôme, s'il te plaît.

M. MIGNIEN, RS CGT

Pour la CGT, il y aura :

- M. Nicolas DELISSE ;
- M. Alexis GOUDEMAND ;
- Mme Fatima BOUKREDIA ;
- M. Éric ESPINOUSE ;
- Mme Christelle CORBIN ;
- M. Christophe HOUEL ;
- M. David WARTELLE.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord, nous avons pris note, merci. Pour la délégation SUD ? Je vois que Monsieur LENFANT n'est pas encore connecté. Marc, Maxime n'est pas connecté.

M. LAMBERT, SUD-Rail

C'est bon. Je suis désolé, mais il faut se reconnecter à chaque fois... bref, passons. Ça sera :

- Anthony FRANÇOIS ;
- Loïc SOUIN ;
- Marc LAMBERT ;
- Maxime LENFANT ;
- Sébastien MENSUEL.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Marc. Pour la délégation UNSA ?

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Pour la délégation UNSA, les quatre désignés seront :

- M. Marc LEVENT ;
- M. Philippe HONVAULT ;
- Mme Pauline DEBAST ;
- Mme Agnès COQUERIAUX.

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord, merci. Je suis embêté pour la délégation FO, Madame DEDISSE ne s'est pas encore connectée. Je l'appelle. Je suis en train d'appeler Madame DEDISSE, mais on va passer à la délégation CFDT pendant ce temps-là.

M. VÉZARD, RS CFDT

La délégation CFDT sera constituée de :

- M. Jean-Christophe DUMONT ;
- M. Éric FOSSIER.

M. SERHANI, Relations sociales

Si tu es d'accord, Raphaël, on met en suspens pour l'instant. Je vais essayer de joindre Madame DEDISSE sur son portable.

M. RABIER, Président

On attend une minute parce qu'après si on ouvre le point suivant sur l'emploi, c'est un point qui est quand même...

M. SERHANI, Relations sociales

D'accord. Donnez-moi deux minutes, je vais essayer de la joindre sur son portable pour voir si elle a un problème de connexion.

M. MIGNIEN, RS CGT

Simplement, Monsieur RABIER, une petite précision. J'ai peut-être mal lu les documents, mais vous avez dit tout à l'heure que le Technicentre faisait partie de la CSSCT mutualisée sur ce projet. Moi, j'avais vu plutôt l'inverse dans le dossier. C'est peut-être moi qui l'ai compris un peu de travers, mais pouvez-vous m'expliquer ?

M. RABIER, Président

On a raison tous les deux. C'est-à-dire qu'il y a un volet productivité dans ce dossier et le Technicentre n'est pas concerné. En revanche, il y a un volet développement des compétences et là, pour le coup, le Technicentre est concerné.

M. MIGNIEN, RS CGT

Ok, d'accord.

M. RABIER, Président

Nous allons proposer un certain nombre de modules, de formations. C'est sur le moyen et long terme, ça va durer plusieurs mois et années. On s'inscrit sur deux ou trois ans. Pour l'ensemble des DPX, il n'était pas question que nous excluions la ligne managériale de proximité du Technicentre quand bien même on a fait un choix de l'exclure pour le coup des rebasages sur les taux d'encadrement, comme indiqué dans le dossier si vous avez déjà eu le temps de le regarder.

M. MIGNIEN, RS CGT

Je vous posais la question parce que, effectivement, côté Matériel, on a quelques rumeurs, Radio Ballast, qui nous disent que l'on va avoir du changement au niveau encadrement et il était un peu noté l'inverse dans le dossier donc je préférais éclaircir rapidement la situation.

M. RABIER, Président

C'est clair.

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

En attendant Christine, je voulais juste vous dire que c'était bien d'envoyer à tous les élus. Cependant, je pense que quand on a des sujets aussi sensibles, on devrait faire attention quand on envoie un dossier de ce type après 18 heures. Surtout que dans ce dossier, une élue titulaire est concernée par la suppression de son poste et elle l'apprend à la lecture de ce dossier. Je vous avoue que ça a été un petit peu compliqué

pour cette personne et ça l'est d'ailleurs toujours actuellement. Terminé pour moi. Simplement, en termes de méthodologie, il faut peut-être essayer d'amorcer avant d'envoyer un dossier dans lequel on annonce à un élu que son poste sera supprimé au deuxième trimestre 2021. Merci.

M. RABIER, Président

Oui, Madame DEBAST, je suis parfaitement au courant du sujet. Nous nous sommes entretenus avec le directeur de lignes. Ce n'est en tout cas pas ce que l'on souhaitait pour être très honnête avec vous.

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Je n'en doute pas. Je ne pense que c'était dans votre intérêt de mettre un agent en difficulté, mais je voulais simplement que tout le monde soit au courant dans cette instance. Effectivement, c'est une situation qui est plutôt encore mal vécue encore à l'heure actuelle.

M. RABIER, Président

Karim, si on n'a pas pu joindre, Madame DEDISSE, on va attendre...

Mme DEDISSE, FO

Excusez-moi, je viens enfin de réussir à me connecter.

M. RABIER, Président

Merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Christine, on était sur la désignation des membres de la CSSCT mutualisée. Les autres organisations syndicales ont énoncé leurs membres. Peux-tu faire de même pour la CSSCT mutualisée ?

Mme DEDISSE, FO

Bien sûr. Il y aura :

- Ludivine LEFEBVRE ;
- Yannick VELAY ;
- Christine DEDISSE.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Christine.

Mme BULTHE, Relations sociales

C'est parfait, merci.

M. RABIER, Président

Je repose la question, Béatrice, parce que je me souviens que nous nous étions trompés par le passé, il y a bien 21 membres désignés ?

Mme BULTHE, Relations sociales

Sept CGT, cinq SUD-Rail, quatre UNSA, trois FO et deux CFDT. Ça fait bien 21, c'est parfait.

M. RABIER, Président

Merci beaucoup. Je propose, sans transition, de laisser la parole à Madame FABBRONI puisque nous attaquons le point trimestriel sur l'emploi.

## **7) Informations trimestrielles de l'emploi (4<sup>e</sup> trimestre 2020)**

Mme FABBRONI, Responsable emploi formation

Bonjour à tous. En effet, on va aborder le point trimestriel emploi au travers de la situation à fin décembre 2020 que vous avez donc dû recevoir au travers des documents habituels. Tout d'abord, la situation en effectif global hors stagiaires à fin décembre. Sur notre périmètre, on comptait 3720 agents. Sur ces 3720 agents, nous avons 13 agents en CDD à fin décembre avec des motifs de CDD qui concernent, pour la grande majorité, des CDD séniors. Plus particulièrement au niveau des métiers ASCT et vente. Le reste, ce sont des CDD en remplacement de salariés absents. Vous avez donc le tableau avec les recrutements qui nous permet de voir qu'au cours du quatrième trimestre, on a donc pu procéder à 28 recrutements. Ce qui porte à 102 le nombre de recrutements externes qu'on a pu faire en 2021. Tout cela dans le contexte que nous connaissons tous et qui nous a bien compliqué la tâche puisqu'on a dû complètement s'approprier de nouveaux outils pour effectuer ces recrutements externes qui ont tous eu lieu en distanciel, mais avec le concours des agences de recrutement, on a quand même pu parvenir à ce résultat qui est plutôt positif. La déclinaison de ces 102 recrutements en termes de métiers, ce sont essentiellement des conducteurs de train, on en a recruté 56, mais également 27 ASCT, 9 agents du Matériel et 6 agents d'escale. Le reliquat, ce sont des cadres. Ça, ce sont les admissions. Ensuite, au niveau des cessations, sur le dernier trimestre, on a eu 30 cessations. Sur ces 30, on a 15 retraites. Vous avez, sur le tableau des cessations, l'ensemble des motifs. Sur toute l'année, on a eu 119 cessations et 44 retraites. Après, vous avez donc le point sur les mutations externes entrantes et sortantes. On voit qu'on est à l'équilibre. Je vous rappelle que dans ces mutations, sont également comptabilisés les transferts, que ce soit entrants ou sortants. On a donc eu des transferts sortants côté Technicentre et entrants côté DDL Paris Hauts-de-France. Le tableau sur les congés de disponibilité montre que l'on a deux agents en congé de disponibilité pour création d'entreprise en fin d'année et deux en congé de disponibilité sabbatique. Concernant les retraites, on reste un peu toujours sur le même modèle au niveau de la proportion des agents qui ont sollicité un départ en retraite par rapport à ceux qui ont atteint l'âge légal ou l'âge pivot. À fin décembre, on en avait 295 qui ont atteint l'âge légal d'ouverture des droits. Cela représente un peu plus de 8 %. 87 d'entre eux ont atteint l'âge pivot, ça représente presque 30 %. Sur cette part-là, il y en a 33 qui ont sollicité un départ en retraite pour lesquels un courrier a été formalisé. À la suite, vous avez le tableau de suivi de l'intérim où on voit qu'on a une utilisation plus forte naturellement sur les métiers de la vente et des trains et sur l'ensemble de ces contrats intérimaires, il est à noter qu'on en a 31 dans le cadre de contrats intérimaires d'insertion professionnelle. En complément des documents que vous avez reçus, comme habituellement, je vous propose de donner un éclairage sur des éléments complémentaires qui touchent donc nos écoles conduite, trains, mais également les agents en transition professionnelle.

Au niveau des écoles, tout d'abord un petit bilan de l'année dernière. Tout comme pour les recrutements, l'alimentation des écoles a été compliquée l'année dernière, on en avait parlé régulièrement à chaque point emploi trimestriel. Malgré tout, on a quand même poursuivi l'alimentation de nos écoles. Au niveau des trains, on a couvert 39 des mises en stage qui nous ont été données. Sur ces 39, on l'a vu juste avant, on avait 27 externes et donc 12 internes. À la conduite, on a pu concrétiser 69 mises en stage et là, la part d'internes est plus faible puisque, sur la conduite, on a eu 56 externes et 13 internes. En revanche, ce qui a été intéressant au niveau des recrutements externes à la conduite l'année dernière, c'est qu'on a eu plus de femmes qu'habituellement. Sur les 56 externes, on a 7 femmes qui ont été recrutées. Ça, c'est pour le bilan de l'année 2020.

L'année 2021, on a donc, côté trains et côté conduite, également des prévisions d'écoles. Côté trains, on a pris du retard l'année dernière sur la couverture de nos besoins pour les raisons que je viens d'expliquer. On a donc sollicité, cette année, de nombreuses mises en stage pour compenser ce retard, mais comme toutes les régions sont dans la même situation, forcément, ces mises en stage ne nous parviennent pas à un rythme aussi soutenu qu'on le souhaiterait. Néanmoins, on arrive quand même, sur le premier quadrimestre, à projeter 20 entrées en formation. Je suis toujours en train de parler des ASCT. On a donc 20 mises en stage essentiellement en mars et avril et on pense pouvoir couvrir ces 20 mises en stage. Comme on sait qu'on aura d'autres mises en stage par la suite, au-delà de ce premier quadrimestre, mais on sait aussi qu'on a pris du retard sur la couverture de nos besoins. On multiplie les sources d'alimentation au niveau ASCT. C'est-à-dire qu'en parallèle de ces mises en stage en formation initiale, on a continué de programmer sur toute l'année des écoles intérimaires sur les deux versants. On projette également une nouvelle école de CDD seniors. Ça a bien fonctionné sur le versant nord jusqu'à présent et on veut se donner toutes les chances, on active tous les leviers possibles pour trouver des ressources, donc on renouvelle l'opération et on voudrait vraiment réussir à bien développer cela aussi côté sud.

En réfléchissant à ce qu'on pouvait ajouter comme actions pour tenter de trouver des ressources au-delà de ce que je viens d'expliquer, on a également imaginé se lancer dans une expérimentation de contrats de professionnalisation ASCT. On est donc en train de bâtir cela à titre expérimental en Hauts-de-France. On recherche 12 jeunes pour les intégrer en formation à partir de début avril. Ce serait donc une formation de sept mois avec donc une sortie de formation prévue au mois d'octobre. Par rapport à cela, par rapport à ces contrats de professionnalisation, ce sont donc des contrats en alternance et également par rapport aux formations initiales, on a milité auprès de la direction TER pour pouvoir obtenir un maximum d'autorisations de recrutements externes. Parce que, le constat que l'on fait, cela vaut déjà depuis quelques années, c'est qu'au niveau de l'interne, le vivier reste très pauvre bien qu'on ait une offre pour chacun des versants sur VISEO en permanence, bien qu'on travaille régulièrement avec l'ATM, ex EIM, pour nous aider à trouver des ressources, malgré nos actions de communication sur le territoire envers les établissements, on a beaucoup de mal à alimenter ce vivier interne.

Par ailleurs, on a très peu de recrutements externes. Là, on a vraiment beaucoup argumenté auprès de la direction TER à la fois pour obtenir plus de recrutements externes dans nos formations initiales. Ils nous ont écoutés avec attention et je pense

que nous avons été entendus donc j'espère qu'on aura un volume bien plus important que celui qu'on a pu avoir l'année dernière pour 2021. Ça s'est déjà concrétisé par un accord qu'on vient d'obtenir pour pouvoir recruter en CDI nos 12 contrats de professionnalisation dès leur sortie de formation, si tout se passe bien évidemment. Ce qui n'était pas gagné parce qu'on n'avait pas la certitude de pouvoir prendre les 12 en CDI dès la fin 2021. Ça, c'est pour nous une super nouvelle. Voilà pour la partie ASCT. J'ai vu qu'il y avait des demandes de parole, est-ce que je peux simplement terminer sur ce point-là ou est-ce qu'on prend les questions tout de suite ?

M. SERHANI, Relations sociales

Valérie, je pense que tu peux terminer ta présentation, on prendra les prises de parole ensuite.

Mme FABBRONI, Responsable emploi formation

D'accord. Pour la conduite, on a une prévision d'une cinquantaine de mises en stage TB sur toute l'année 2021. Les écoles sont projetées entre février et octobre. De ce côté-là, par contre, ce n'est pas comme pour ASCT, on a un vivier qui est riche que ce soit en interne ou en externe. Pour la conduite, on n'a pas le même phénomène que pour ASCT, on a plus facilement des possibilités de recrutements externes. On doit toujours donner la priorité à l'interne, c'est valable pour tous les métiers, pour tous les apports, mais par contre, si on est en difficulté pour amener des ressources en interne, on nous donne la possibilité de prendre de l'externe facilement. Là, le vivier est plutôt riche parce que malgré les conditions, on a vraiment multiplié les sessions de recrutement l'année dernière sur le deuxième semestre et encore là cette année. Pour pouvoir faire les sessions de recrutement, il faut en fait être habilité chargé de recrutement. On passe une formation de cinq jours, de mémoire, ou trois jours, j'ai un doute.

Donc, une formation théorique suivie d'une partie pratique où on est en observation pendant plusieurs sessions avant de prendre soi-même des sessions en autonomie, des entretiens en autonomie sous couvert de l'observation, d'un professionnel habilité de l'agence de recrutement. Une fois que cela est fait et bien fait, on est habilité. Donc, ce qu'on a fait l'année dernière, c'est qu'on a multiplié les formations « chargé de recrutement » pour les personnes du département emploi compétences. Ce qui nous a permis d'être beaucoup plus à l'aise, d'avoir beaucoup plus de souplesse pour répondre favorablement lorsque nous avons des propositions de sessions de recrutement. Pour TB, l'école de février de 12 était complète et la prochaine est en avril. Elle comporte 8 places et elle est complète également. Au-delà de ces 52 mises en stage, on aura également une école de 10 TA vers TB en juin. Au niveau des CRML cette fois-ci – jusqu'à présent je parlais des TB – on a également des mises en stage qui sont prévues en mars et en avril. Là, ça a été un peu plus compliqué par contre pour sourcer, pour trouver les candidatures, mais là, ça y est, c'est bien parti. On devrait donc avoir 6 entrées en formation de CRML pour Paris Nord au mois de mars. Enfin, pour terminer, un point sur nos agents en transition professionnelle.

En 2020, on a résolu 39 situations pour nos agents en transition professionnelle. On a eu 29 nouvelles entrées et on a réussi à trouver des solutions pour 39. Pour la plupart d'entre eux, ce sont des retours vers un emploi et pour une minorité, c'est une sortie d'entreprise. Là, j'évoque les agents en transition professionnelle, c'est-à-dire les personnes qui, à un moment donné, se retrouvent sans poste pérenne et qui sont

donc, pour plusieurs semaines ou plusieurs mois, ça dépend, dans une phase de transition professionnelle avant de rebondir sur autre chose. Après, on a aussi tous les autres agents pour lesquels on trouve des solutions naturellement de suite après la déclaration d'inaptitude ou la suppression de poste. Là, si on fait la somme de toutes les solutions qu'on a trouvées pour l'ensemble de ces agents, on est à 86 solutions trouvées. Donc, pour reformuler cela autrement, on a trouvé 86 solutions pour les agents TER Hauts-de-France qui, à un moment donné, se sont retrouvés sans poste pérenne. Parmi ces 86, il y en a 39 qui étaient, à un moment donné, passés par une phase de transition professionnelle. Pour terminer sur le sujet du handicap, on a actuellement 132 agents qui ont déclaré leur reconnaissance qualité travailleur handicapé à l'Entreprise dans notre périmètre. On a concrétisé onze aménagements de postes en 2020. Là, on en a une vingtaine en cours de traitement. Terminé pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Valérie. Nous avons plusieurs demandes de parole : Madame DEBAST, Monsieur HONVAULT, Madame BASSEZ, Monsieur PLATEAUX et Monsieur VÉZARD. Pauline.

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Merci, Karim et merci, Madame FABBRONI, pour la présentation. Moi, j'aurais plusieurs questions essentiellement sur deux thématiques. Dans un premier temps sur l'intérim. Je voulais savoir ce qu'il en était de l'intérim longue durée. Je m'explique, j'ai discuté avec une agente qui est en intérim et qui souhaitait être embauchée et on lui a clairement dit qu'il n'y avait pas d'embauche prévue, du moins à moyen ou à court terme. J'aurais donc voulu savoir si tous ces agents qui sont formés, s'ils ont une possibilité d'embauche ou pas du tout. Je voulais savoir également s'il serait possible d'avoir un point un peu plus précis en CSSCT concernant les lieux d'affectation des agents en intérim. Je m'explique, à l'époque on savait bien que pour faire un CDD, il faut qu'il y ait un motif d'absence de l'agent pour déclencher un CDD ou une augmentation de productivité, c'est-à-dire quand il y avait les TER mer... Là, je parle davantage pour la partie Voyageurs. Je comprends qu'on ne le fasse pas en CSE, mais si on avait pu avoir les lieux d'affectation et pour quels motifs. Là, tout est repris en deux motifs, mais ce n'est pas forcément très clair. Dans un deuxième temps, je voulais revenir sur les ASCT et donc les écoles ASCT.

Vous avez parlé des contrats de professionnalisation. J'avoue que j'avais vu une campagne – je pense sur les réseaux sociaux, comme ça a été dit ce matin, on apprend beaucoup de choses sur Twitter – qui date du 12 janvier – parce que j'ai retrouvé la communication du coup – selon laquelle on cherchait bien, effectivement, 12 personnes pour des mises en stage. Je connais personnellement des personnes qui ont postulé et qui ont été reçues en entretien. J'aurais donc voulu savoir si ces personnes avaient déjà été recrutées parce que cela date déjà du 12 janvier, nous sommes le 25 février ou s'il y a toujours des recrutements en cours pour ces contrats de professionnalisation. Également, j'ai cru comprendre qu'on n'arrivait pas à recruter d'ASCT puisque vous êtes obligés de faire des contrats séniors, des contrats pros, des écoles d'intérim. Je voulais savoir si c'est vraiment juste un problème de possibilités de recrutements externes, mais qui est dû à la SNCF ou si c'est faute de

candidats. Ce qui voudrait dire que le poste n'est plus assez recherché pour qu'il y ait des candidats. Voilà pour l'instant pour moi et je vous remercie.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Pauline. Philippe.

M. HONVAULT, UNSA Ferroviaire

Merci pour cette présentation. J'ai posé une question dernièrement dans l'IRP, c'était le 29 janvier. Je voulais connaître les métiers qui correspondent aux 29 départs volontaires. Là, en gros, on a les établissements, mais il y a plusieurs métiers différents dans un établissement. On m'a dit que j'aurais une réponse lors de ce CSE. Peut-être que c'est à venir, mais pour l'instant je n'ai pas eu de réponse à ma question posée dans l'IRP. Je voudrais connaître exactement les métiers qui correspondent à ces 29 départs volontaires de 2020. Merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Philippe. Madame BASSEZ.

Mme BASSEZ, CGT

Tout comme Pauline DEBAST, nous souhaiterions avoir plus de détails sur l'emploi intérim. Les chiffres qui sont fournis dans le tableau trimestriel ne sont pas très, très détaillés et on voit sur le terrain qu'il y a une augmentation de l'utilisation du travail intérimaire et donc on aimerait avoir plus de détails. Sinon, une petite question aussi par rapport à la vente. J'ai peut-être loupé quelque chose, mais dans les embauches, en 2020, je n'ai pas entendu d'embauches à la vente. Pourtant, il y a des besoins à la vente. Je voulais donc savoir si c'était délibéré, s'il y avait un problème. D'autant qu'on a connaissance du fait que sur l'année 2020, il y a 400 autorisations d'embauches au niveau de la SA Voyageurs qui sont restées sur le carreau, qu'il y a des besoins dans les DL. Je peux notamment vous parler de la DL Lille Avesnois où il y a six postes à la vente qui sont vacants et occupés par des intérimaires. Il y en a aussi à Lille Artois-Douais. Je pense qu'il y en a un peu partout donc on aimerait avoir un petit peu plus de détails sur le sujet et savoir si, à un moment, il va y avoir des autorisations d'embauches à la vente. Ce sera tout dans un premier temps.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Monsieur PLATEAUX.

M. PLATEAUX, SUD-Rail

J'aimerais juste avoir quelques détails par rapport aux 52 mises en stage pour les TB. On nous dit février et octobre. Avons-nous la possibilité d'avoir les mises en stage, mais pour quelle DL en détail ? Afin de savoir si ce sont des mises en stage globales pour les Hauts-de-France ou si on sait déjà vers quelles DL ou UP les écoles vont aboutir. Merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Monsieur VÉZARD.

### M. VÉZARD, RS CFDT

Merci, Karim. J'aurais voulu revenir sur les mises en stage dont vous avez parlé pour les CRML. Déjà, c'est une bonne chose qu'il y ait une école TA vers TB puisque la progressivité des conducteurs est respectée comme ça. Par contre, quand on voit les 10 mises en stage TA vers TB et juste 6 mises en stage CRML, ça veut dire qu'il y a un delta de 4 postes CRML qui risquent de ne pas être tenus à terme. De plus, vous avez le site de l'UP d'Amiens qui a un gros souci depuis le début de l'année au niveau de la ressource CRML. Il y a eu un départ en retraite à la fin de l'année qui n'a pas été remplacé. Un deuxième devrait se faire d'ici la fin de l'année. Il y a un agent qui est actuellement en arrêt maladie. Ce sont donc des TB1 qui couvrent la charge des CRML. La seule différence c'est que les TB1 n'ont pas les compétences des CRML au niveau des engins. Donc, par rapport à notre déclaration de ce matin sur la charge de travail et les engagements du G2T2R, cela impacte les journées de TB. On voudrait donc savoir si quelque chose est prévu au niveau CRML pour redispacher aussi au niveau du site d'Amiens. Merci. Terminé.

### M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Sébastien. Nous avons une demande de parole de Monsieur HOUEL. Christophe.

### M. HOUEL, CGT

J'ai noté, côté ASCT, premier quadrimestre, la direction prévoit 20 entrées en formation pour les mois de mars et avril, mais j'aimerais aussi savoir à combien elle estime, dans ce même quadrimestre, le nombre de départs, notamment à la retraite et éventuellement à Voyages. Lorsque je prends le tableau du suivi des retraites en fin 2020, ce n'est pas dans le détail, mais sur l'ERC Nord-Pas-de-Calais, il y a 60 agents qui ont atteint l'âge ouvrant leurs droits à la retraite, dont 23 qui ont atteint l'âge pivot. Potentiellement, le nombre de départs dans le même laps de temps sera supérieur au nombre de mises en formation. Ce qui fait que pour revenir à la problématique de ce matin, ce n'est pas comme ça que vous allez gommer la problématique d'effectifs côté ASCT. Je pense que vous êtes tous au courant, mais lundi, les ASCT de la résidence de Valenciennes au TER, ils ont tous déposé le sac pour revendiquer un mal-être au travail, notamment concernant la pénibilité des journées, le nombre d'absences qu'ils se voient refuser et compagnie. Donc ça risque de se propager aux autres sites de production.

À travers vos tableaux, j'ai du mal à comprendre comment vous allez réussir à effacer ce sous-effectif flagrant qui, de mon point de vue, a tendance à se creuser de mois en mois. Ensuite, vous parlez de mise en place d'écoles intérimaires côté ASCT, mais une fois de plus, ça va être l'éternel débat, mais la direction a plus que tendance à utiliser l'intérim d'une manière non réglementaire parce qu'il n'y a pas forcément un accroissement temporaire de la charge de travail au TER parce qu'on est sur un plan de transport normal, mais avec certaines journées qui ne roulent pas et donc certains trains qui ne roulent pas. Donc, l'accroissement temporaire, il n'y est pas. Ensuite, je vais parler de l'utilisation de l'intérim à l'escale par exemple. En faisant plusieurs tournées la semaine dernière, nous sommes tombés sur des agents d'escale qui étaient intérimaires, on ne le savait même pas. En discutant avec certains d'entre eux, on apprend qu'ils ont des contrats de 18 mois et la majeure partie d'entre eux arrivait à quasiment un an de contrat. Pourtant, ils sont dans l'impossibilité de pouvoir poser

des congés. Quand ils posent des demandes d'absence, ça leur est refusé au prétexte qu'ils sont intérimaires, mais je rappellerais juste que ces agents, sur leur contrat de travail intérimaire, c'est en remplacement de Monsieur ou Madame untel. Ce Monsieur ou Madame untel qui est cheminot à la base, qui est absent pour le moment, il a le droit à ses 28 jours de congés, à ses je ne sais pas combien de RN, RQ ou RU suivant sa situation. Donc, on s'aperçoit qu'un intérimaire, aujourd'hui, il est utilisé plus que sur un poste. Ça, c'est ce qui s'appelle, d'après le Code du travail, de l'utilisation abusive d'intérimaires. Là, quand j'entends que vous allez mettre en place des écoles intérimaires ASCT pour compenser le sous-effectif, ce n'est pas forcément ce que la CGT revendique, ce n'est même pas du tout ce qu'elle revendique. J'aimerais donc savoir à combien vous estimez réellement le nombre de départs côté ASCT dans le premier quadrimestre pour voir à quoi correspondent vos 20 entrées en formation. Terminé pour le moment.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Christophe. Monsieur SOUIN.

M. SOUIN, SUD-Rail

Merci. Je vais revenir sur ce que Pauline a dit, mais c'est ce qu'on dit à chaque fois qu'il y a un point emploi dans ce CSE. Oui, l'intérim est bien présent et plus que présent dans les effectifs de chaque établissement. Lorsqu'on se bagarre pour essayer de les faire recruter, ils sont externes, ils sont... on ne peut jamais utiliser leur expérience et leurs capacités qu'ils prouvent tous les jours. Malgré le fait qu'ils n'aient pas les mêmes outils que nous, ils ne sont pas armés de la même façon que nous et pour autant ils font le même travail que nous. Ça, à un moment donné, c'est inadmissible. Quand vous discutez avec vos supérieurs, vos dirigeants, là on sait qu'il y a un besoin ASCT et que vous leur demandez : pourquoi n'y a-t-il pas de campagne de communication directement dans les équipes ?

Pourquoi ne les informez-vous pas directement qu'il y a un gros besoin ASCT et que la voie est dans cette direction-là ? Malheureusement l'escale et la vente ne servent qu'à une chose, qu'à reclasser les gens qui vont perdre leur emploi et on laisse les postes vacants à la vente et à l'escale pour justement les reclasser derrière et puis forcément, par la voie des choses, on virera les intérimaires. Je demande la même chose que l'on vous demande à chaque fois, c'est-à-dire un détail très précis sur les emplois d'intérimaires, sur les lieux, les localisations et les motifs. Une évolution possible pour eux, allez-vous prendre en compte leur ancienneté ? Sont-ils considérés en embauche interne ou externe ? Pour moi, ce sont des externes. Allez-vous faciliter leur recrutement s'ils postulent par exemple pour une école pour un besoin ASCT ? Pourquoi l'image en interne des ASCT ne motive-t-elle pas les agents à aller vers ce métier ? Il y a peut-être une réflexion à avoir avec justement ce que vous en faites en ce moment. Quand les copains voient effectivement ce que vous faites comme mal – je ne parle pas de vous, Madame FABBRONI, je parle de l'Entreprise – sur les conditions de travail des ASCT chaque jour, peut-être que les gens qui seraient intéressés, pour le moment, ils se disent « non, je ne vais pas aller mettre mes pieds dans ce métier parce que, malheureusement, l'image que l'entreprise en fait actuellement n'est pas celle du métier que j'aimerais exercer ». Merci à vous.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Loïc. Nous allons prendre deux dernières demandes de parole avant la réponse de Madame FABBRONI : Monsieur MIGNIEN et Monsieur LENFANT. Jérôme.

M. MIGNIEN, RS CGT

Je voulais juste préciser quelque chose sur l'emploi des intérimaires et des CDD, notamment au Matériel. Je pense que c'est aussi le cas dans d'autres services et je suis en accord avec tout ce qui vient d'être dit. Au Matériel, on a une recrudescence d'intérim et de CDD ces derniers temps pour pallier un manque d'effectif où il y a un manque d'organisation, je ne sais pas. Parfois, les annonces sont un peu floues. Mais le souci c'est que, au Matériel, on a des habilitations sécurité, on a des habilitations électriques. On a tout un tas d'habilitations et je pense que c'est le cas aussi dans d'autres services, notamment les ASCT et les conducteurs. Ça pose un sacré problème au niveau intérimaires ou CDD parce que ces agents-là ne les ont pas. Souvent, ils ne restent pas assez de temps pour leur faire une formation complète, donc on ne leur donne pas, mais à côté de ça on nous demande aussi de veiller à leur protection. Ce qui veut dire que c'est parfois contreproductif d'avoir de l'intérim ou du CDD.

C'est parfois avoir une charge supplémentaire en plus de son travail, c'est de gérer parfois un intérimaire ou un CDD qui est à côté alors qu'on a tendance, notre hiérarchie le fait de plus en plus, à les mettre sur un poste donné sauf qu'un intérimaire qui n'a pas les habilitations ou qui n'a pas le cursus ni les formations nécessaires ne peut pas être sur un poste et ne peut pas tenir un poste. C'est là où ça devient compliqué et ça devient même parfois dangereux parce qu'on a tendance à les laisser dans la nature travailler seuls et c'est là où on fait des erreurs, où il peut y avoir de graves accidents. Je voulais simplement préciser cela sur l'intérim et les CDD. C'est tout pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci. Monsieur LENFANT. Maxime.

M. LENFANT, SUD-Rail

Merci. J'aurais simplement voulu savoir s'il était possible d'avoir les RCM par métier sur le périmètre, s'il vous plaît. Merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Maxime. Valérie.

M. RABIER, Président

Je peux peut-être faire une introduction plus générale et je laisserai Valérie FABBRONI compléter pour les questions plus spécifiques. Il y a des questions de fond qui ont été posées donc c'est pour ça que je préfère ouvrir le champ. Sur les dispositifs intérim d'insertion, CDD séniors, contrats pros qu'on lance à partir d'avril jusqu'à octobre, nous sommes en ligne droite avec la politique de l'Entreprise et une politique de l'Entreprise qui prend sa source dans ce que veut l'État. Autrement dit, favoriser le retour au travail parfois de publics qui sont en difficulté. Quand on parle par exemple de l'intérim d'insertion, ça en fait partie. Les CDD séniors, vous savez que ce sont des gens qui ont plus de 55 ans, on peut les employer pendant trois ans. C'est une dernière partie de carrière, de cursus professionnel pour des gens qui ont eu un accident, quelque

part, professionnel. Ils ont été, à un moment donné, licenciés ou autre. Le contrat pro ASCT, c'est vraiment une initiative que j'ai souhaitée, qu'on a souhaitée. Au niveau du TER Hauts-de-France, nous sommes pionniers pour le coup. C'est-à-dire qu'au lieu de prendre quelqu'un que vous recrutez, qui est à l'école pendant quatre mois et qui sort ASCT, on va déjà faire une formation qui va quasiment s'étaler sur sept mois donc on l'a particulièrement travaillée, il y aura beaucoup plus de stages terrain... c'est quelque chose qu'on a voulu et on a été plutôt félicités par l'OPCO qui est l'organisme avec qui on monte les écoles quand il s'agit d'alternance. Surtout, on a aussi une incitation très forte, vous le savez, à prendre plus d'alternants.

Écoutez les messages du gouvernement, on sait qu'il y a une jeunesse en France qui est un peu en difficulté avec cette crise sanitaire et qui amène aussi une crise de l'emploi pour les jeunes donc nous sommes vraiment incités à développer cela. C'est à la fois, pour nous, répondre à des politiques publiques et en même temps répondre à des besoins chez nous voire de revisiter un petit peu nos formations. Ça, on le teste. Comme le disait Madame FABBRONI tout à l'heure, on a même obtenu par avance les CDI derrière parce que si vous faites des alternants pour les former ASCT et que vous ne pouvez pas les recruter derrière, ça ne sert à rien. Tout cela, on l'a bien validé et c'est plutôt une bonne nouvelle. On va chercher là aussi des publics prioritaires. Des jeunes qui ont malheureusement décroché, ce n'est pas nécessairement les mêmes viviers de recrutements externes que nous faisons d'habitude. Ce point de responsabilité d'entreprise, un peu sociétal, est très important. C'est un point fort sur lequel nous sommes vivement incités et on met un point d'honneur à répondre présent par rapport à des publics en difficulté. Retenez également, ça n'a pas été dit, qu'on a cette année des parcours professionnels, que ce soit Traction ou trains, limités, très limités quand on voit la situation de Voyages. Donc, les besoins ont été quasiment stoppés. On devrait avoir quatre ou cinq ASCT qui basculent à OUIGO, de mémoire. C'est vraiment très, très limité par rapport à ce qu'on a pu connaître pour les exercices précédents.

Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle parce que ça fait partie des choses auxquelles on tient, mais c'est la situation de Voyages qui cause cela. La situation est pire, vous le savez, pour les filiales, Thalys ou Eurostar en particulier, qui ont quasiment mis une très, très grande partie de leur personnel en chômage partiel. Ça, ce n'est pas simplement de l'intérim pour se faire plaisir, c'est aussi de l'intérim dans le cadre de politiques publiques et on nous demande de répondre présent, un peu comme, pour ceux qui s'en souviennent, il y a une vingtaine d'années avec les emplois jeunes... tous ces dispositifs où on essaye quelque part de jouer notre rôle d'entreprise responsable par rapport à des publics défavorisés. Sur les embauches à la vente, je crois qu'il faut qu'on soit au clair entre nous là-dessus, on n'embauche plus à la vente, Madame BASSEZ, et ce depuis plusieurs années. Ce n'est pas qu'on ne le veut pas particulièrement, c'est qu'à un moment donné, ce n'est plus le sens de l'histoire, en tout cas vu par l'Entreprise. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de vendeurs. Ça veut dire qu'on réserve plutôt ces postes-là sur des repositionnements ou des reclassements parce que ce sont des postes plus accessibles avec une technicité sécurité moindre par rapport à d'autres métiers pour lesquels le niveau d'exigence est plus complexe au niveau visite médicale, psychologique... Ce qui ne veut pas dire que c'est un métier facile, loin s'en faut. En tout cas, on a des possibilités de reconversion plus aisées sur ces métiers-là. On sait aussi, ça fait partie du côté solidaire de l'Entreprise, qu'il y aura, dans l'avenir, des réorganisations du côté d'autres

activités comme Voyages et que, à un moment donné, on doit, nous, parce que la convention l'exige, couvrir un certain nombre d'emplois à la vente et pouvoir accueillir prioritairement de l'interne et c'est vraiment l'objet du programme solidarité emploi, programme national. Vraiment la priorité à l'interne, donc c'est vrai que ce serait inexplicable de recruter, sur des emplois où le niveau d'exigence sécurité médicale est moindre, des emplois qui devraient être proposés prioritairement à des agents qui sont malheureusement en situation de reclassement ou de suppressions de postes.

Ce sont vraiment des emplois plutôt réservés là-dessus. On n'utilise pas de l'intérim – je crois que c'est Monsieur HOUEL qui posait cette question, elle est importante – on n'utilise quasiment pas le motif accroissement temporaire d'activité. Peut-être un petit peu au Technicentre, on le faisait beaucoup quand on était en CE, on en parlait pour Hellemmes. Nous, on utilise beaucoup le motif légal – parce que, que vous preniez un CDD ou de l'intérim, ce sont les mêmes règles – le motif « remplacement salarié absent ». C'est par exemple ce que nous faisons l'été, vous prenez des jeunes à la vente, à l'accueil et aux trains et ils remplacent, durant les congés, des agents absents. Ça peut être une absence de courte durée pour les vacances, comme ça peut être une absence de longue durée quand quelqu'un est en ILD par exemple. Avant de laisser la parole à Madame FABBRONI, je regarde les gros sujets que vous aviez posés. Donc, l'utilisation de l'expérience des intérimaires, oui, puisque finalement un de nos grands viviers de recrutements en CDI... Ce n'est pas une fin en soi l'intérim. Il faut quand même se dire les choses, ça coûte plus cher parce qu'on n'est pas l'employeur de l'intérimaire. C'est une entreprise d'intérim qui est l'employeur, elle prend donc sa marge, elle ne travaille pas pour le plaisir. La fin, pour nous, c'est de l'emploi pérenne pour des postes pérennes. En revanche, ça peut être pratique dans certaines situations, d'avoir de l'emploi dit souple pour répondre à des besoins temporaires. Ça peut aussi être pratique quand on gère des réorganisations et on l'a fait, de lâcher par avance, de libérer par avance des agents qui auraient une possibilité d'une école, admettons ASCT.

Vous êtes à l'escale, vous avez la possibilité d'aller dans une école ASCT en octobre et votre poste n'est supprimé qu'en décembre, on ne vous dit pas « non, tu n'iras pas à l'école », on dit « si, tu y vas. C'est bien, on a besoin de contrôleurs » et en même temps, on comble temporairement, par exemple, par de l'intérim. C'est à la fois une manière de trouver des solutions dans les métiers où c'est possible et on sait que ça ne l'est pas partout. On sait, ça a été souligné par Monsieur MIGNIEN, il y a des sujets d'habilitations, il y a des sujets pour certains métiers donc ça complexifie un peu l'affaire. À la Traction, on ne prend pas d'intérimaires, bien évidemment. Quand c'est possible, ça peut quand même permettre de trouver des solutions qui permettent à la fois à l'Entreprise de combler des absences temporaires, des remplacements de salariés absents et à la fois de libérer des gens plus tôt quand il y a malheureusement des réorganisations à gérer avec des cursus professionnels à opérer. Valérie, je te laisse continuer.

Mme FABBRONI, Responsable emploi formation

Effectivement, pour reprendre les différents points qui ont été abordés, tu viens de le dire, mais au niveau des intérimaires, notre politique c'est bien de les recruter en CDI à chaque fois qu'on en a la possibilité. Je n'ai pas les chiffres précisément avec moi à l'instant T, mais tout à l'heure quand on parlait par exemple, en 2020, de 27 recrutements externes d'ASCT, parmi ces 27, la quasi-totalité de ces 27 était des ex-

intérimaires. Donc, quand je parle de recrutements externes, ce sont soit des ressources qui arrivent directement dans l'Entreprise via la sélection en agence de recrutement, mais ça peut être également des alternants pilotés que l'on recrute ensuite en CDI ou ça peut être des intérimaires que l'on recrute ensuite en CDI. Donc, au niveau des ASCT, les écoles intérimaires, effectivement, c'est un moyen pour nous de venir amener des ressources supplémentaires, mais c'est également un vivier qui nous permet ensuite de trouver de bonnes ressources pour pouvoir les recruter en CDI parce que, bien entendu, il faut avoir donné entière satisfaction pour pouvoir prétendre à un CDI derrière. Ce que je vous dis là, c'est valable aussi pour les agents d'escale qui sont recrutés en intérim. Là, le volume est beaucoup plus faible au niveau des intérimaires AEF.

Néanmoins, j'ai en mémoire trois d'entre eux qu'on a recrutés dernièrement, des agents d'escale ferroviaire intérimaires, idem, en CDI. C'est valable aussi pour le Matériel. Lorsqu'on a des possibilités de recrutements en CDI, on regarde là aussi quelles sont nos ressources qu'on a déjà pu former et tester parmi les personnes qu'on a, à la fois au niveau des alternants pilotés, bien sûr, mais aussi au niveau des intérimaires. Au sujet des contrats de professionnalisation ASCT, on a en fait décidé de travailler sur ce sujet en toute fin d'année fort effectivement du constat qu'en 2020, avec l'effet COVID, on a rempli moins que prévu nos écoles ASCT. Donc, nous nous sommes dit qu'il fallait que l'on trouve d'autres solutions encore pour pouvoir amener de la ressource. D'où cette expérimentation. Mais comme on voulait avoir les ressources le plus tôt possible en 2021, on a également monté cette opération très, très rapidement. On a donc commencé à y travailler à partir du mois de décembre à la fois sur le volet formation, mais également sur le volet recrutement. On a donc lancé, dès le mois de janvier, une opération intensive pour arriver à trouver les ressources, à la fois avec l'aide de l'agence de recrutement voyageurs, mais également avec l'aide de nos partenaires emploi que sont : Pôle emploi et Proch'emploi. On a donc eu une multitude de candidatures. Aujourd'hui, ce que je peux vous dire, à date, c'est que sur les 12 que l'on recherche, on en a 5 qui sont validés et 6 qui sont en attente de VMAS, PHS. Donc il y a encore des entretiens qui ont lieu actuellement. Le recrutement n'est donc pas terminé. Vraiment, là, nous mettons toute notre énergie pour réussir à en trouver 12 qui soient prêts à rentrer en formation pour la fin mars.

Au sujet du nombre de retraites prévues en 2021 sur la population ASCT ou sur les questions de RCM, je n'ai pas les éléments d'information avec moi donc je ne saurai pas vous répondre sur ces données précises là, instantanément. Sur les départs, les parcours pros qui sont prévus, Monsieur RABIER a répondu. Effectivement, on a quatre perspectives de départs vers OUIGO en 2021 et même si on est en difficulté, on aimerait pouvoir les concrétiser parce que c'est très important pour nous de pouvoir continuer à faire vivre ce parcours pro. D'autant plus que, côté Voyages, on n'a pas de perspectives cette année. Au niveau des départs volontaires, dans les documents que l'on partage avec vous, vous avez donc les départs volontaires par établissement. Concernant les métiers, en fait, pour obtenir un départ volontaire, il faut forcément que son poste soit supprimé ou ça peut être par un décalage, c'est-à-dire : mon poste n'est pas supprimé, mais mon départ permet de repositionner un agent dont le poste est supprimé. Ce qui fait que dans la liste des personnes qui sont parties en départs volontaires l'année dernière, ce sont essentiellement des agents qui sont sur des postes dits de fonction support. Ou alors, ça peut être également, plus à marge, des agents qui étaient en production, mais de fait, c'est parce que le poste était supprimé

et qu'il n'y avait pas de possibilité de repositionnement de cet agent sur un autre bassin d'emploi, là où on avait des besoins.

Typiquement, il y a pu y avoir quelques agents d'escale, par exemple, ou TB qui se situaient sur des bassins excentrés avec des personnes qui n'étaient pas mobiles sur d'autres bassins là où on avait des besoins. Pour la vente, on a répondu sur la partie recrutements externes. Pour autant, là aussi, on ne reste pas les bras croisés, on a affiché pas mal de postes à la vente sur VISEO. On fait la promotion de ces besoins à chaque fois que l'on a des évolutions d'organisation, que ce soit sur notre périmètre, mais également au travers du programme Solidarité Emploi qui est donc en train de bien s'organiser depuis la fin d'année. C'est-à-dire qu'on a régulièrement des réunions au travers de comités de pilotage qui sont animés par l'ATM et qui réunissent tous les représentants à la fois dirigeants, mais aussi RH, de chaque activité sur le territoire Hauts-de-France, mais c'est également valable sur la partie Paris et chacun fait valoir à la fois ses besoins et ses ressources en sureffectif de sorte à essayer de créer un maximum de passerelles. Donc, on fait une promotion accrue de l'ensemble de nos besoins, mais également de la vente où on essaye de pouvoir amener des ressources internes sur ces postes-là. Au niveau des conducteurs, en termes d'affectations, pour la prochaine école, les affectations qui sont prévues c'est Lille, Valenciennes et Aulnoye. C'est terminé pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Nous avons d'autres demandes de parole et nous avons également des remarques qui seront intégrées dans le PV. Nous avons donc Madame BASSEZ, Monsieur LAMBERT, Madame CORBIN puis des remarques avant Monsieur HOUEL. À toi, Delphine.

Mme BASSEZ, CGT

Je souhaitais revenir sur la vente parce que, d'après ce que je comprends de vos dires, Monsieur RABIER et Madame FABBRONI, apparemment, le sens de l'histoire c'est de rayer la vente de l'histoire. C'est quand même assez sidérant. Il me semble que la vente est quand même un métier à part entière. Je suis effarée de ce que les vendeurs pourraient lire sur le PV. En attendant que fait-on ? Parce qu'on a quand même des situations de l'emploi à la vente qui sont assez catastrophiques dont on pourrait parler aussi à l'escale, mais en fait on peut en parler partout. Sur la vente, vous êtes en train d'utiliser l'emploi intérim de façon illégale. Je ne sais pas, à moins que vous me prouviez qu'il y a une augmentation de la charge temporaire, ce qui n'a pas l'air d'être le cas, ou qu'il y a une augmentation assez énorme du nombre de malades de longue durée, ce qui ne semble pas être le cas non plus... Il y a donc bien eu des départs en retraite depuis quelque temps, ça s'échelonne et Madame FABBRONI, je suis désolée, mais effectivement l'ensemble des postes qui sont vacants à la vente ne sont pas sur VISEO. Il suffit de recenser les postes vacants par territoire, c'est assez facile à faire, et on se rend bien compte qu'effectivement il n'y a pas de volonté – mais de toute façon vous ne vous en cachez pas – d'embaucher. Sauf que, excusez-moi, mais dans la convention TER, la vente n'a pas disparu, il me semble.

Donc, sur la vente, on a effectivement un petit souci, on va avoir un litige sur le sujet. Vous avez des instructions, semble-t-il, de rayer la vente de l'histoire de la SNCF, sauf que ça ne fonctionne pas comme ça. Sinon, sur les contrats pros, vous nous dites que vous avez donc créé une nouvelle formation. Moi, je n'ai pas de soucis à vous croire

quand vous nous dites que ça peut effectivement être bien, que ça peut être une bonne formule... mais en fait on aimerait bien être informés et avoir une vision sur cette nouvelle formation qui va modifier les conditions de travail des personnes qui sont en formation puisqu'il y a de nouvelles règles. On ne connaît pas la façon dont a été montée cette formation, on ne connaît pas l'utilisation des agents en formation, on ne connaît pas l'utilisation des CBORM, on ne connaît pas plein de choses, les éléments de rémunération, tout cela. Il y a un moment, il y a des instances et on est là, on aimerait bien être informés. Merci.

M. RABIER, Président

Peut-être, pour que ce soit plus dynamique, on va faire des questions-réponses. Le métier de la vente est un métier à part entière, je suis d'accord. Je vous dis aussi que, demain, avec le système de classification dont on a un peu parlé ce matin, tous ceux qui sont dans un métier qu'on appelle de la relation client vont être dans la même filière quelque part, dans le même emploi type avec différentes composantes. Il y aura encore des vendeurs, encore des agents d'escalaire, encore des contrôleurs, bien sûr, mais il y aura en tout cas une famille commune qui va naître sous l'égide de l'ordonnance qui est sortie il y a quelques semaines. La situation de l'emploi à la vente n'est pas simple, on ne va pas non plus vous dire le contraire. On a des postes non tenus et on essaye de les couvrir de différentes manières en réservant prioritairement ces postes-là à de l'emploi interne. C'est ça notre politique et c'est ça que l'on dit depuis tout à l'heure. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne respecte pas les règles de l'intérim. Utilisation illégale de l'intérim, c'est ce que j'ai noté dans votre propos, non.

On a des motifs avec des salariés absents et on n'invente pas des noms de gens qui ne sont pas absents. On respecte la loi. En revanche, on n'utilise pas le motif « accroissement temporaire d'activité » parce que, pour le coup, là, je vous rejoindrais, couvrir un poste de vente, ce n'est pas un poste d'accroissement temporaire... ou alors, c'est un poste d'accroissement temporaire, par exemple, pour un week-end d'ÉTER dans l'ancienne formule où il fallait renforcer pour quelques jours ou une semaine parce qu'on vendait les billets. Peut-être que l'on faisait cela il y a quelques années, mais ça, ce sont des trucs très, très précis. Ce n'est pas ça qu'on utilise, c'est vraiment simplement le motif « remplacement de salarié absent », quel que soit finalement le motif de l'absence, mais il y a bien toujours un nom en face, un contrat et c'est normal. Je ne m'inscris donc pas dans ce que vous dites concernant l'utilisation illégale. Ni même le fait que l'on veuille rayer la vente de l'histoire de la SNCF, on n'a jamais dit cela, on dit simplement que le recrutement à la vente ne se fait plus par la voie externe. Pour terminer sur la vision de la nouvelle formation ASCT, je l'ai indiqué pas plus tard qu'hier à Madame Marie-Pierre GIRAULT qui est la responsable du département formation animation, j'ai demandé que lors de la prochaine commission emploi formation – c'est un point que l'on va évoquer avec Monsieur SMAGHUE, le président de cette commission – on vienne vous présenter justement cette nouvelle formule qu'on a mise en place qui est d'ailleurs une formule plus. En fait, on n'a rien enlevé – il faut bien avoir cela en tête – dans la formation normale d'un ASCT, on a fait que du plus. Considérant que c'était un public un peu défavorisé qu'on allait chercher, qui était peut-être éloigné du monde du travail, considérant qu'il fallait maximiser les conditions de réussite. Tout cela a évidemment été validé par différents

organismes. On ne fait pas ce que l'on veut et on vous le présentera. On ne fait pas ça d'une manière secrète ou cachée, bien au contraire.

Mme BASSEZ, CGT

Excusez-moi, je souhaite rebondir rapidement quand même parce que, Monsieur RABIER, je voudrais porter quelque chose à votre connaissance. Je peux entendre que vous êtes sur votre position, vous ne faites rien d'illégal, mais comme je vous le disais tout à l'heure par rapport à la réunion qui se tenait à Lille en présentiel, il y a aussi des choses qui se passent sur le terrain. Peut-être que vous n'êtes pas au courant. Là, j'ai sous mes yeux un RCC de DCI concernant l'escale vente sur la DL Lille Avesnois. C'est une DCI CGT. Je vais vous lire un passage de la partie de la direction, ce n'est pas la CGT qui l'écrit. On est donc sur la partie vente. *Concernant la couverture de ces sept postes vacants vente sur la DL Lille Avesnois, nous n'avons à ce jour aucune autorisation d'embauche sur le secteur de la vente. Ce qui nous oblige donc à avoir recours à l'intérim dans le but de couvrir des postes de travail vente.*

Tout simplement. Ce sont donc bien des postes vacants. Vous avez un poste vacant à Maubeuge, vous avez un poste vacant à Fourmies, vous avez un poste vacant à Hirson, vous avez un poste vacant renfort Le Cateau, vous avez un poste vacant à Templeuve, vous avez un autre poste vacant à Templeuve, vous avez un autre poste vacant à Maubeuge. Sachant que le seul poste qui a été mis dans VISEO est un poste à Maubeuge. C'était pour porter cette information à votre connaissance parce que je pense que vous êtes honnête dans ce que vous dites, Monsieur RABIER, mais voilà ce qu'il se passe sur le terrain.

M. RABIER, Président

Je suis tout aussi honnête que vous quand j'affirme des choses. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a des postes vacants, nous ne l'avons pas nié. Personne ne dit que tout va bien. On dit simplement que l'on réserve la couverture de ces postes plutôt à des mutations internes dans le cadre du programme qu'on appelle maintenant Solidarité Emploi.

Mme BASSEZ, CGT

Là, on parle d'intérim, Monsieur RABIER :... *ce qui nous oblige donc à avoir recours à l'intérim dans le but de couvrir des postes de travail vente.* Ce n'est pas moi qui l'écris, c'est la direction.

M. RABIER, Président

J'ai parfaitement compris, ne vous énervez pas, Madame BASSEZ. Je dis simplement qu'on a effectivement recours à de l'intérim, mais d'une manière légale. Pour moi, c'est forcément quelque chose que l'on fait par défaut et qu'on ne souhaite pas faire d'une manière pérenne. On recherche des ressources pérennes, des cheminots qui sont là et qui vont rester longtemps chez nous, c'est ce que l'on souhaite. En ce moment, ce n'est pas si simple de trouver des candidatures. On a peut-être un effort à faire, je prends le point, sur la mise en bourse de ces postes de vendeurs. Le point, simplement, c'est qu'on prend de l'intérim, on ne le nie pas. Il y a des postes à couvrir, on ne le nie pas. Nous n'avons pas d'autorisation de recrutement, c'est vrai. On les a pour la Traction. On les a, parce qu'on se bat, pour les trains, mais on ne les a pas pour la vente, c'est un fait. Je ne dis pas que c'est bien, je vous indique où nous en

sommes. Nous, nous sommes invités, c'est vraiment notre politique également, à couvrir ces postes d'une autre manière. Pourquoi ? Parce que priorité à l'interne. Tout cela, c'est dans une logique générale. Il y a malheureusement des gens qui subissent des inaptitudes médicales, des gens qui subissent des réorganisations et qui doivent être prioritaires pour la couverture de ce type de postes. C'est cela que je dis, pas plus. Dans l'attente...

Mme BASSEZ, CGT

Il y a quand même des postes qui sont vacants depuis deux ans, Monsieur RABIER. On n'attend pas spécialement qu'il y ait des personnes qui arrivent d'autres services. J'insiste, est-ce qu'il y a une augmentation de la charge de travail temporaire ? Non. Effectivement, dans les postes, à la limite, il y a bien un agent en longue maladie à Maubeuge, c'est tout. Là, combien d'années ça fait que vous attendez potentiellement des agents qui arriveraient d'autres services pour couvrir ces postes ? En attendant, ce qu'il se passe sur le terrain, Monsieur RABIER, c'est que les agents n'ont plus de congés, les postes sont figés et on ne répond pas au contrat de la convention TER.

M. RABIER, Président

On prend les autres questions, Karim.

M. SERHANI, Relations sociales

Entendu. Nous allons donc faire des questions – réponses. Il y en a quelques-unes. On va commencer par Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Ne vous inquiétez pas, ça va aller très vite puisque pas mal de choses viennent d'être dites par Delphine et je voudrais reprendre aussi les questions qui ont été posées par mon camarade Loïc. Je peux entendre les contraintes des uns et des autres. Après, c'est une question de politique, les moyens qui seront attribués à la SNCF. En revanche, ce qu'on ne peut pas entendre, comme ça a été dit par Delphine, c'est que des postes non couverts depuis plus de deux ans, sur lesquels on met des intérimaires, ne soient pas proposés à des reclassements. Ce n'est quand même pas nous, élus, qui allons vous blâmer, à un moment donné, de garder des postes pour de futurs reclassements. Vous avez parlé de gens en inaptitude, mais quand on parle de deux ans, des gens en inaptitude depuis deux ans, on en a eu. Donc, à partir du moment où on ne trouve pas de ressources internes, il faut aussi respecter les intérimaires. Autrement dit, à un moment donné, des intérimaires qui travaillent correctement pendant plus de deux ans – ce n'est sûrement pas la même personne – à un moment donné, on peut quand même lui proposer une embauche et ne pas avoir d'autorisation là-dessus, c'est incompréhensible, c'est incompréhensible. Laisser des postes vacants pendant deux ans, ce n'est pas normal. Après, sur la question des reclassements, j'ai été avisé d'une situation. Je n'en parlerai pas ici parce que nous sommes en CSE. Je réglerai cela avec la DL concernée, mais faites le rappel que les postes de vente sont soi-disant réservés pour des agents en inaptitude. Quand j'entends qu'un collègue tient un poste de vente pendant quatre mois et que là, on ne veut pas le nommer sur ledit poste alors que c'est un agent en inaptitude et un agent qui a besoin d'un reclassement, un agent qui a travaillé quatre mois, parce qu'il n'a pas passé son constat de vente, ça me semble assez compliqué. Effectivement, je partage ce qui a été dit par Delphine, il y a quand même, à un moment donné, un décalage entre ce

que vous pouvez nous dire et ce qu'il se passe concrètement sur le terrain. Après, dernière chose, je vais le dire dans cette instance, mais nous, on l'a écrit. Franck DHERSIN, au lieu de tweeter contre les cheminots, il devrait plutôt regarder comment l'argent public qu'il donne au TER est utilisé. Parce que, effectivement, on demande une ouverture de gare de 6 heures à 20 heures, mais il ne précise pas que c'est de l'emploi cheminots. Donc, au lieu de tweeter contre les collègues qui assurent la production tous les jours au service des usagers, il ferait bien de regarder de ce côté-là. Terminé pour moi.

M. SERHANI, Relations sociales

Raphaël, tu peux apporter une réponse.

M. RABIER, Président

Je pense que le débat, on vient de l'avoir. Il peut y avoir des incompréhensions. J'entends le mot « décalage » entre ce qu'on peut, nous, souhaiter, dire et ce qui peut être vécu localement. Je ne veux pas nier le fait qu'il puisse y avoir des décalages. Quand on prend peut-être un point quand même un peu technique, mais quand on embauche quelqu'un en CDD sénior qui est un CDD ou un intérim d'insertion qui va durer de nombreux mois, nous sommes dans quelque chose de légal. Si vous prenez un CDD pendant trois ans qui remplit un poste, c'est exactement le processus et la démarche voulue par le principe même de ce CDD sénior. Vous pouvez dire que ce n'est pas de l'emploi pérenne, vous avez pris quelqu'un qui tient un poste qui n'est pas vraiment là pour être chez nous 40 ans, mais en réalité on couvre un poste avec quelqu'un qui n'avait plus de boulot. Peut-être qu'il est dans un emploi dit souple, mais qui va durer quand même de nombreux mois voire années et nous, on considère que le poste est quand même couvert par quelqu'un qu'on a peut-être sorti d'une certaine situation difficile donc on n'a pas, dans toutes les situations, une volonté manifeste de nuire ou d'exploiter un peu le système de l'intérim, ce n'est pas comme ça qu'on voit les choses, mais oui, c'est difficile pour certains postes parce que peut-être que l'appétence pour le poste de vendeur – il faut peut-être qu'on en fasse une meilleure publicité – elle n'est pas encore suffisante. Ce n'est pas un métier qui est facile, tout cela, on le reconnaît, on en a déjà discuté plusieurs fois.

En tout état de cause, il y a différents types d'intérim. Il ne faut pas mélanger l'intérim ou le banaliser à celui qu'on a en tête qui vient l'été quelques semaines et que l'on prend comme ça pour de petites missions. Il y a du vrai intérim de longue durée dans des dispositifs que j'ai évoqués tout à l'heure qui sont des dispositifs plutôt intelligents au sens de certains publics en difficulté. C'est simplement ça que je voulais rajouter.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Je n'ai pas employé le mot « illégal ». En revanche, je vous dis que oui, effectivement, je rejoins la position de Delphine sur le fait que, à un moment donné, quand on parle de deux ans de vacance de poste, à un moment donné on peut peut-être quand même regarder pour embaucher l'intérimaire. Moi, c'est juste ce que j'ai dit. J'ai également dit qu'il faudrait rappeler à vos encadrants que si la priorité doit être donnée à un poste pour des collègues qui sont inaptes ou reclassés, concrètement, sur le terrain, on le fait. Je n'ai pas parlé de caractère illégal. En revanche, laisser des postes vacants pendant plus de deux ans avec des intérimaires dessus qui donnent satisfaction, ce n'est pas... Vous n'êtes pas dans l'illégalité quand vous faites ça, mais concrètement,

ce n'est pas réglo pour la personne qui est intérimaire parce qu'elle aimerait sûrement être embauchée et je ne reviendrai pas sur les conséquences pour les agents qui ont été développées par Delphine ou Loïc tout à l'heure. Merci.

M. RABIER, Président

Oui, oui, c'est clair Monsieur LAMBERT. L'intérim, pour la vente c'est plus délicat, vous le savez. En revanche, pour les autres métiers, au Matériel, ASCT... on l'a dit tout à l'heure, c'est un vrai vivier pour nous. Le fait qu'on ait recours – malheureusement, j'ai envie de vous dire – à un fort taux d'intérim, nous permet d'avoir des agents qu'on va recruter en CDI et qui ont déjà finalement des prérequis. D'ailleurs, les formations qu'on leur donne sont diminuées parce que quand vous avez déjà suivi une formation intérimaire avec toute la sécurité... on vous en donne moins quand vous rentrez dans l'Entreprise. Ça nous permet d'ailleurs de les avoir plus vite quand on les recrute en CDI. C'est un vrai vivier et on a des gens en plus motivés parce qu'ils savent ce qu'ils vont faire parce qu'ils l'ont déjà pratiqué sans avoir tous les droits puisqu'en fait ils ne sont pas assermentés, ils n'ont pas forcément toutes les compétences commerciales même s'ils ont déjà toutes les compétences sécurité, bien évidemment. C'est un vrai vivier utile pour nous. C'est plus compliqué de recruter à la vente, je ne vais pas vous dire l'inverse de toute à l'heure parce que ça l'est pour de vrai.

M. SERHANI, Relations sociales

Nous avons un commentaire de Madame CORBIN : *Est-ce valable pour les intérimaires relation client de Lille ? Pour rappel, deux intérimaires et deux roulements vacants. Avons-nous une réponse à apporter ?*

M. RABIER, Président

Je ne comprends pas. De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qui est valable ?

M. SERHANI, Relations sociales

Madame CORBIN ?

M. RABIER, Président

Si la question peut être un peu précisée. Ou alors on en prend une autre et on y revient après si Madame CORBIN a des difficultés de micro.

M. SERHANI, Relations sociales

Monsieur HOUEL.

M. HOUEL, CGT

Au sujet de l'intérim, on n'a pas répondu à ma question. Trouvez-vous normal qu'un intérimaire qui assure une tâche essentielle de sécurité puisse faire des missions de 12 mois sans avoir la possibilité de poser des congés ? Ensuite, je suis quand même surpris, lors de ce CSE, parce qu'il y a un point sur l'emploi à l'ordre du jour, qu'on sache nous annoncer vingt recrutements dans le premier quadrimestre côté ASCT, mais qu'on ne sache pas combien de départs il y aura dans le même temps. Je pense, quand on fait une gestion prévisionnelle de l'emploi, la direction sollicite les agents ayant atteint l'âge pivot ou ayant atteint l'âge leur permettant d'ouvrir leurs droits à la retraite pour essayer de connaître approximativement leur date de départ. Je pense que dans le premier quadrimestre, il y aura quand même des ASCT TER qui vous

annonceront faire valoir leurs droits à la retraite. Ensuite, Monsieur RABIER, vous me dites que concernant les passerelles parcours pro, avec la pandémie c'est réduit et il y a quatre ou cinq agents qui partiront. Quatre ou cinq agents sur les vingt recrutements, ça fait 20 %, 25 % déjà. Donc, je trouve cela quand même énorme. Serait-il possible de nous apporter – je ne sais pas, par mail – en prévision le nombre d'agents en partance dans le premier quadrimestre ? Afin que l'on puisse comparer en fin de compte combien il y aura d'effectifs supplémentaires ou en moins avec les vingt qui sont prévus d'arriver. Terminé.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Christophe.

Mme FABBRONI, Responsable emploi formation

Pour l'intérimaire que vous évoquez, pouvez-vous, par mail, m'adresser son nom afin que l'on regarde la situation que vous évoquez par rapport aux congés ? Par rapport aux départs prévisionnels des ASCT, bien évidemment que l'on suit les départs prévisionnels, que ce soit ceux qui sont formalisés par un courrier ou ceux qui sont potentiels. Ce que j'ai dit tout à l'heure c'est que je n'avais pas l'information à mon niveau précisément là instantanément pour vous la donner, mais bien évidemment les deux GPE qui suivent les trains suivent cela au jour le jour et agent par agent au gré des actualités. Les mises en stage qui sont prévues sur le premier quadrimestre viendront permettre de compenser des départs qui sont plutôt prévus sur la fin d'année. En revanche, les mises en stage que nous avons eues l'année dernière, que j'évoquais tout à l'heure, sont amenées à nous aider à couvrir les départs du premier semestre. Terminé pour moi.

M. RABIER, Président

Peut-être pour compléter, Valérie. Monsieur HOUEL, on ne se trompe pas. Même si on n'a pas le chiffre précis là avec les départs en retraite, mais on ne se trompe pas quand on annonce les vingt besoins. On sait qu'on a besoin de consolider notre ACR trains. Quand on n'est pas complètement dans ce travail-là de prévisions, de recrutements... je vous le dis, c'est quand même difficile. D'ailleurs, j'adresse un coup de chapeau à toutes les équipes autant côté formations que côté emploi compétence chez Madame FABBRONI parce qu'il y a un boulot de malade qui est fait quand même. Il a fallu, pour l'année 2020, tout reporter, tous ces trucs à distance, tout autant que les opérateurs sur le terrain ont dû s'adapter massivement à cette crise, les agents que l'on considère toujours un petit peu en retrait de tout cela, qui sont d'ailleurs en télétravail pour la plupart, ont dû se remettre en question fortement pour satisfaire les besoins qui sont là et assurer la continuité, j'ai envie de vous dire, du service du recrutement et de l'alimentation des ressources. Ce n'est vraiment pas un travail facile. Il y a une grosse énergie qui est mise, il y a beaucoup de professionnalisme, il y a des résultats qui sont sans doute, peut-être vus de vos observations et vos expériences, insuffisants, mais je peux vous dire qu'on se bat. On ne compte pas notre temps.

Encore hier, on était avec Voyages pour essayer d'obtenir quelques détachements pour la situation de l'ACR trains. Donc, même si on ne vous donne pas de chiffres précis, on a besoin de contrôleurs, on fait en sorte d'en obtenir de toutes les manières possibles pour que l'on puisse simplement donner les congés. On sait que c'est un cercle vicieux ce que l'on vit là. On l'a vécu, je crois que ça a été dit par certains d'entre

vous, on l'a vécu il y a quelques années côté Traction. Quand vous êtes dans cette spirale-là, en réalité, au bout d'un moment, plus personne n'a confiance, il y a un absentéisme qui grandit. Le RCM, je crois que c'était Monsieur LENFANT qui posait la question, il augmente, il n'est pas bon. Il augmente parce que vous n'avez plus vos congés, donc au bout d'un moment, vous n'êtes plus dans le même état d'esprit et tout cela n'est pas bon. Il nous faut donc réalimenter sérieusement avec des ressources engagées et on s'y emploie fortement, je peux vous le dire. On n'est pas à observer la situation les bras ballants.

#### M. HOUEL, CGT

Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur RABIER. Si je prends les chiffres que vous donnez côté Traction, la direction nous annonce une prévision de 50 mises en stage TB sur 2021. Si je prends le tableau de suivi des retraites des agents ayant atteint l'âge légal pour partir à la retraite et des agents ayant atteint l'âge pivot, je suis à 22 agents. Il y en a qui vont certainement venir gonfler ce chiffre-là dans le premier quadrimestre, même dans l'année 2021. Si je prends votre prévision de 50 avec le pourcentage, oui, je pense que tous les départs seront compensés. En revanche, je n'ai pas ce même optimisme côté ASCT parce qu'on s'est rencontrés en octobre 2020 lors d'une DCI pendant laquelle vous avez avoué à demi-mot qu'il y avait un problème adéquation charges/ressources. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que même avec les recrutements que vous faites, on restera encore dans la difficulté. Après, j'ai bien compris que c'est le national qui vous refuse des embauches, mais il va falloir faire comprendre à Monsieur FARANDOU, à un moment donné, que s'il veut que ses trains roulent, il va falloir embaucher du personnel parce que sans personnel, les trains resteront à quai. C'est un peu compliqué.

#### M. RABIER, Président

Votre conclusion me plaît. Oui, c'est compliqué. Ça, je ne vais pas vous dire le contraire et je n'ai pas dit que vous aviez dit que... je vous dis simplement qu'il y a beaucoup de travail qui est fait pour essayer d'améliorer la situation. Malheureusement, quand on avait conduit cette DCI ensemble, on sentait déjà les prémices d'une difficulté. Malheureusement, nous y sommes. Nous sommes un peu plus en difficulté qu'on ne le souhaitait, mais on va redresser le tir, comme on l'a souvent fait dans les périodes difficiles. Ce n'est malheureusement pas la première fois et j'espère qu'on arrivera à redresser rapidement le tir parce que la boîte a quand même des ressorts et on sait se faire aider, on sait, à un moment donné, réagir pour que les choses reviennent en bon ordre. Après, ce que dit Jean-Pierre FARANDOU, c'est : on est dans un grand groupe, si on regarde le Fret, par exemple, qui malheureusement, même s'il s'en est plutôt bien sorti, continue quand même d'avoir un petit peu un nombre de trains moins fort qu'il y a deux ans. Les marchés ne sont pas encore forcément aussi florissants qu'on aimerait, donc il y a des transferts, vous le savez, et c'est tant mieux. Il y a un groupe qui joue la solidarité. C'est-à-dire qu'il y a parfois des agents en plus dans une société qui peuvent rebasculer dans une autre, comme on le fait entre les activités entre nous. Ça, c'est très important de garder cela.

D'ailleurs, c'est le message de Jean-Pierre FARANDOU. Globalement, il y a une productivité générale qui n'est pas nouvelle, mais en même temps, à l'intérieur de chaque société anonyme, il y a des marchés, il y a des réactions différentes et on doit être capables de trouver les triangulaires, comme vous le disiez ce matin, permettant

à chacun de trouver un poste qui lui convienne même s'il vit un coup dur avec une suppression de poste ou une activité qui, à un moment donné évolue, nécessite moins de monde... Tout cela, c'est la vie normale de l'Entreprise qui n'est pas nouvelle, mais qui est toujours très présente aujourd'hui et tout le boulot qu'on fait c'est ça, c'est de favoriser les reconversions, favoriser les recrutements internes... et il y a des emplois, on le sait, avec des conditions d'exigences élevées donc qui ne sont pas forcément accessibles à tout le monde. Il y en a d'autres qui sont moins prisés, c'est comme ça, comment on fait pour les rendre plus attractifs... c'est notre boulot. Je vais répondre à la question de Madame CORBIN puisqu'elle l'a reprécisée et je la remercie. On a des intérimaires présents depuis plusieurs années qui travaillent avec une application sans faille. Oui, oui, nous avons de très bons intérimaires.

Après, si c'est dans les métiers de l'escale, nous, on a aussi quelques recrutements à l'escale, c'est aussi un vivier. Je laisserai Valérie FABBRONI répondre, mais on a déjà recruté des gens de l'escale qui étaient ex intérimaires. Je ne vois pas de blocage par principe. Pour également répondre à Monsieur LEVENT, parce que j'ai ça sous les yeux, oui, bien évidemment, le rôle de l'élu CSE c'est de travailler sur l'aspect économique de l'Entreprise et d'être informé, je ne peux être que d'accord. En ce qui concerne le nombre d'embauches d'intérimaires par métier, ce sont essentiellement, ça a été dit, les outils ce sont les CDD séniors, intérim d'insertion, contrats pros, ce sont quand même beaucoup les métiers de la relation client et un petit peu au Matériel. C'est là qu'on embauche des intérimaires, on n'en prend pas, bien évidemment, à la Traction. On n'en prend quasiment pas dans les fonctions support. Très, très peu dans les services supports, ça reste des métiers finalement souvent de début de carrière, des métiers d'opérateurs, quand on parle de vendeurs, d'opérateurs escale ou de contrôleurs. C'est plutôt là-dessus qu'on les embauche, mais on pourra zoomer le prochain coup si vous le souhaitez. C'est là qu'il y a le plus d'intérimaires.

M. SERHANI, Relations sociales

On avait également une question de Monsieur LENFANT qui parlait de RCM.

M. RABIER, Président

Oui, j'avais un petit peu répondu tout à l'heure. Le RCM, qu'est-ce que c'est ? C'est en gros, combien de jours travaille un contrôleur par an. On a la même chose côté conduite. C'est-à-dire que, à un moment donné, on prend une année normale, on enlève tous les repos, on enlève les congés, le taux moyen de maladies, les formations, tout ce qui fait que, à un moment donné, on ne travaille pas tous les jours et heureusement. On dit que, en moyenne, on a un taux de couverture de journées effectives de service de tant et ça donne un ratio. Pour tenir un poste tous les jours, il vous faut deux agents, c'est ça qu'il faut avoir en tête. Après, le 2,1 ou 1,2, ça change les choses parce qu'après ce sont des taux comme l'absentéisme. Quand vous avez un absentéisme qui dérive, ce qui est un petit peu notre cas, la crise COVID en rajoute une couche, ce n'est pas la seule excuse, je ne veux pas m'abriter derrière cet argument, mais ça bouge les lignes si vous voulez. Si vous avez plus de personnes absentes, vous avez quelque part plus de difficultés, les CPST le disent bien, à couvrir tous les postes et c'est ainsi. Donc, le RCM bouge, mais en ce moment il n'est pas bon.

M. SERHANI, Relations sociales

On avait également une question de Monsieur MALANSKA sur le recrutement ASCT externe : *Quand les personnes ne sont pas prises, le message est : votre candidature n'a pas été retenue. Sans aucune autre explication. Pourquoi les personnes ne savent-elles pas ?*

M. RABIER, Président

Valérie, si tu as des éléments précis.

Mme FABBRONI, Responsable emploi formation

Ce sont des messages qui sont adressés de façon automatique par les agences de recrutement. Ça ne vient pas des chargés de recrutement de région. Pour autant, à ma connaissance, mais ça mériterait que je le reboucle parce que c'est suivi plus spécifiquement par les agences de recrutement. À ma connaissance, quand quelqu'un souhaite connaître la raison pour laquelle il n'est pas recruté, il a la possibilité d'avoir un échange avec un consultant en recrutement. Il faut néanmoins que je vérifie ce point et je confirmerai.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Valérie.

M. MALANSKA, SUD-Rail

Bonjour, Madame. Il faut donc faire la demande pour savoir pourquoi on n'a pas été pris, est-ce bien cela ?

Mme FABBRONI, Responsable emploi formation

En fait, comme je viens de vous le dire, je vais me faire confirmer comment cela fonctionne précisément parce que comme c'est traité au niveau de l'agence, je vais vérifier et on vous fera connaître la réponse.

M. MALANSKA, SUD-Rail

D'accord, merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Merci, Mickaël. Nous avons également une remarque et une demande de parole de Monsieur SMAGHUE. La parole est à vous, Monsieur SMAGHUE.

M. SMAGHUE, CGT

Vous êtes intervenu dernièrement en CSE. Personnellement, j'étais absent. En tant que président de la commission emploi formation, je reviens sur le dialogue social. Il y a un fonctionnement, il ne faut pas l'oublier. Il y a un plan, il faut planifier le fonctionnement de notre CSE. En matière de recherche d'emplois et de formations, il faut faire un bilan, une analyse. Après, forcément, là-dessus, on découle sur une GPEC et sur la formation. Je vous redemande de recréer ce dialogue social parce que j'ai entendu un peu tout le monde parler, je découvre des choses, j'entends des choses, ce n'est pas moi l'emploi formation, c'est tout un personnel, toutes organisations syndicales confondues, je pense qu'il serait mieux et de bon ton d'y travailler en amont parce que j'ai tellement à dire que je ne vais pas vous prendre jusqu'à minuit ce soir. J'espère que j'ai été entendu, merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Nous n'avons pas d'autres demandes de parole, Raphaël.

M. RABIER, Président

Je pense que vous faites référence peut-être à une demande de ma part de travailler le fonctionnement de la commission emploi formation qui, pour moi, a un rôle important, d'autant plus que nous sommes quand même dans des périodes où il y a beaucoup de choses qui se passent et la commission est là pour éclairer le CSE, c'est bien son rôle. Moi j'ai fait des remarques, je crois que c'était en décembre, sur le fonctionnement de cette commission au niveau de l'expert. J'ai fait une déclaration là-dessus parce que ce qu'il s'est passé n'a pas convenu et les représentants de la direction, je vous le dis, ne souhaitent plus participer à ce type de commissions si ça devait se renouveler. C'est-à-dire que, pour moi, il y a des élus qui participent à cette commission, il y a un président que vous êtes, Monsieur SMAGHUE, et il y a un expert. L'expert, il a son rôle, il apporte justement des éclairages, il vient expliquer des choses quand c'est nécessaire, mais ça ne peut pas être l'expert, si vous voulez, qui conduit les débats, qui décide de ce qui est bien, de ce qui n'est pas bien... C'est bien une affaire entre des représentants élus, un président qui utilise son temps de parole pour distribuer justement et obtenir des réponses et des représentants de la direction qui alimentent le débat, qui répondent aux différentes sollicitations. L'expert ne vient que compléter, ce n'est pas lui qui est le chef d'orchestre.

C'est ça que j'ai voulu pointer parce que ça a été très, très mal perçu par les représentants de la direction et ça ne peut plus continuer comme ça. Si encore on était tout seul dans notre région à avoir ressenti cela, mais j'avais fait ma petite enquête dans d'autres régions pour savoir si c'était quand même que chez nous ou pas, je me suis rendu compte que c'était un problème qui était repéré dans beaucoup de commissions emploi dans beaucoup de régions. D'où ma demande auprès de vous et du secrétaire que l'on travaille ce sujet-là tout simplement et je crois que nous sommes en train de programmer une réunion de travail là-dessus pour repartir sur de bonnes bases. Je suis d'accord sur la conclusion, il faut que l'on reparte sur de bonnes bases.

M. SERHANI, Relations sociales

On peut peut-être reprendre l'ordre du jour, nous n'avons pas d'autres demandes de parole, Raphaël.

M. RABIER, Président

Merci pour ces échanges toujours fournis dans le point emploi. Le prochain point sera en mai.

Mme FABBRONI, Responsable emploi formation

Oui, sous couvert de Béatrice, il me semble en effet que le prochain point est prévu fin mai.

M. RABIER, Président

On aura donc, pour le coup, plus d'éléments sur tout ce qui a été lancé et on aura pu avancer, je pense, sur un certain nombre de points encore en suspens. Nous pouvons donc passer à un dernier point, une information technique sur le rattachement des groupes de notation à faible effectif.

## 8) Information sur le rattachement des groupes de notation à faible effectif

M. RABIER, Président

Vous le savez, il y a des règles statutaires quand on réalise les opérations de notation annuelles et il y a des groupes de faible effectif, comme son nom l'indique, qui doivent être basculés dans telle ou telle circonscription de notation. C'est l'objet du document qu'on vous a donné. Retenez que les opérations notation se feront cette année dans les délais normaux puisqu'on essaye de fonctionner malgré la crise alors que, l'année dernière, on avait dû décaler, vous vous souvenez, jusqu'en juin, je crois, les commissions. Je suis prêt à répondre, y a-t-il un point particulier sur cette information ?

M. SERHANI, Relations sociales

Nous avons deux demandes de parole : Monsieur TAILLEZ et Monsieur LAMBERT.

M. TAILLEZ, CFDT

Merci. J'aurais souhaité intervenir parce que, comme vous l'avez dit, il y a eu beaucoup de bougées de groupes, de réorganisations... donc je voulais vous demander s'il était possible d'avoir une sorte de tableau récapitulatif de tous les groupes de notation avec les présidents... Je suis désolé, je sais que ça vous donne du boulot en plus au pôle RS, mais c'est pour qu'on puisse s'y retrouver parce qu'avec toutes les bougées et les mélanges, on a quand même un peu de mal à se repérer donc c'était pour savoir si vous pouviez nous fournir ce tableau.

M. SERHANI, Relations sociales

Quelle est ta demande exactement, Julien ?

M. TAILLEZ, CFDT

D'avoir un tableau avec tous les groupes de notation et leur périmètre ainsi que les présidents pour que l'on puisse y voir clair parce que chaque année il y a des modifications qui s'opèrent donc on a quand même du mal à s'y retrouver.

M. RABIER, Président

Moi, je n'y suis pas opposé. En fait, vous voulez que l'on retraduise un peu sous forme de tableau synthétique tel groupe, on parle de qui, qui préside la commission.

M. TAILLEZ, CFDT

C'est ça. Après, normalement, c'est assez cadré les groupes de notation, mais je pense qu'il y aurait peut-être un intérêt à échanger avec la direction sur l'organisation des groupes en général et savoir s'il y a des moments où on pourrait peut-être faire des rattachements de groupes ou des détachements en fonction de ce qui est intéressant à faire par rapport, par exemple, aux métiers, aux DL... Après, je sais que c'est à l'entière appréciation de la direction, mais je pense qu'on y gagnerait à se parler de ce truc-là donc c'est pour ça que je profite du point 8 pour vous en parler. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

M. RABIER, Président

Donc il y a deux choses, Monsieur TAILLEZ. Il y a un récapitulatif, au-delà même des groupes de faible effectif dont on parle-là, un récapitulatif de tous les groupes de

notation et qui préside quoi et quelles sont les populations visées. Ensuite, vous, c'est plutôt une réflexion sur les prochaines notations, est-ce que les regroupements prévus qu'on envisage, nous, vous paraissent pertinents ou pas, qu'il y ait un petit échange là-dessus. Pour le coup, on a un peu de temps, c'est avant l'année prochaine.

M. TAILLEZ, CFTD

On voit que là, ça s'est fait un peu à l'arrache, mais je ne vous jette pas la pierre. Le truc, c'est que l'on puisse anticiper ces rattachements de groupes et que l'on puisse échanger sur l'utilité ou pas. Après, je vous le dis, c'est entièrement à l'appréciation de l'Entreprise, mais je pense qu'on aurait à y gagner à échanger sur ces sujets. Après, je ne sais pas ce que mes homologues en pensent, ils peuvent s'exprimer sur le sujet. Moi je trouve, d'autant qu'avec un contexte de RGPD, je suis franc avec vous, c'est de plus en plus opaque pour les agents et je pense qu'on aurait à y gagner en clairvoyance là-dessus.

M. RABIER, Président

Cette nouvelle réglementation amène un niveau de contraintes supplémentaires pour tout le monde, je suis d'accord. Moi, je vais proposer cette idée. Ce n'est peut-être pas le bon moment, on va déjà gérer les notations de cette année, vous faire votre tableau récapitulatif, mais d'avoir une réflexion bien en amont des notations 2022, peut-être qu'on peut l'avoir au moment de la NAC. Je verrai avec Madame MIART comment on peut empoigner ce sujet-là au moment de l'automne pour qu'on ait une réflexion puisqu'on aura encore une NAC, comme tous les ans. Ça peut, peut-être, être le moment d'évoquer ces points pour la notation normale qui viendra juste après.

M. TAILLEZ, CFTD

D'accord. Merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Nous avons également Monsieur LAMBERT et Monsieur MIGNIEN. Marc.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Ça va aller un petit peu dans le sens de Julien, on peut comprendre que ce soit fait un peu à l'arrache, mais je voulais vous interpeller, au nom de la délégation SUD, sur le côté juridique dans lequel vont se dérouler les notations. Si je prends, par exemple, au niveau de l'ERC, maintenant, depuis début février, nous sommes passés en DL, un président de commission de notation a été nommé, pour ne pas le citer, Monsieur BEAUPREZ, je pense qu'il a été nommé au titre qu'il a occupé, la fonction de DET au niveau de l'ERC. Sauf qu'aujourd'hui, il est responsable de la DL. J'aurais dit la même chose si ça avait été Monsieur QUILLET ou Monsieur MAURICET qui avaient été choisis. Il y a quelque chose, pour nous, qui n'est pas clair dans ce qu'il se passe. Si l'établissement ERC a disparu, il y a peut-être un accompagnement au niveau RH910 au niveau des agents ou alors il aurait fallu se structurer autrement et faire des notations par périmètre de DL. Je ne sais pas si vous avez regardé cette question-là au niveau juridique. Je vous en parle parce qu'il y a un point notations. Je vais intervenir dans ce sens-là et mes collègues dans les commissions également. À moins que vous nous disiez que, juridiquement, c'est calé. Mais en tout cas, pour nous, ce n'est pas très, très, très clair. Terminé pour moi.

M. RABIER, Président

Je vais vérifier un point sous l'angle juridique parce que vous posez une bonne question. La logique, quand même, vous le savez, on arrête les effectifs au 31 janvier, de mémoire, pour les listings. Au 31 janvier, on était encore, puisqu'en fait les nouvelles directions de lignes, et ce n'est pas une date qu'on a choisie au hasard, en réalité, le 1<sup>er</sup> février parce que...

M. LAMBERT, SUD-Rail

Je me doute, oui.

M. RABIER, Président

Tout le monde nous demandait le 1<sup>er</sup> janvier si on écoutait la direction financière, mais on fait exprès le 1<sup>er</sup> février justement pour les notations, pour ne pas perturber tous les listings... Ce qui veut dire qu'on est encore, mais je vais vérifier ce point sous l'angle juridique, on est encore sous l'égide, si vous voulez, de l'ancien système de l'ancien établissement. C'est pourquoi, en tout cas vu de ma chapelle aujourd'hui, Sébastien BEAUPREZ, qui était le RDET finalement dans l'ancien système, a sa place en tant que président parce qu'il opère des notations dans l'ancien ERC, dans l'ancienne circonscription qui était celle de l'ERC Nord-Pas-de-Calais pour reprendre votre exemple. Pour moi, ça ne me choque pas. Quand il a eu des difficultés pour trouver des dirigeants, parce que ça peut arriver, vous verrez que dans certaines circonscriptions, c'est Nathalie MIART ou moi-même qui présidons parce que les gens ont changé, ils ne sont plus là... ou ils n'étaient plus légitimes. C'est comme ça qu'on a vu le sujet. Je vais l'expertiser parce que vous posez une bonne question, mais je crois qu'on a toujours plus ou moins procédé comme cela. Je vais vérifier s'il n'y a pas un trou, mais pour moi ça me paraît juste et réglementaire. C'est une réponse à chaud, Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Oui, à vérifier. Oui, votre réponse ne me surprend pas parce que, effectivement, quand on a vu, pour la commission qui m'intéresse, que c'était Monsieur BEAUPREZ, on a fait le lien avec sa casquette de directeur de l'établissement ERC. Sauf que les notations ayant lieu au mois de mars, depuis le mois de février nous sommes passés en DDL. Je sais bien que les effectifs sont arrêtés au 31 janvier, mais ce n'est pas très clair. Après, je ne vous dis pas que je suis sûr et certain de moi, mais je pense que la question se pose et il faut regarder [...] parce qu'en fait, soit l'établissement ERC est supprimé et à ce moment-là, il fallait le faire par DDL ou un accompagnement pour les agents avec une position RH910. Il faut trancher cette question. En tout cas, ça sera remonté dans les commissions et au moins vous êtes au courant. Terminé pour moi.

M. RABIER, Président

Oui, oui. On va vous faire une réponse officielle, Monsieur LAMBERT, à vous et aux autres organisations syndicales puisque vous n'êtes sans doute pas le seul à vous poser la question. Notre logique, pour l'avenir, c'est quand même de dépasser le cadre, si vous voulez, des organisations par DL. Parce que, si on prend les roulants, on préfère avoir des notations qui restent pour de grands ensembles parce que c'est mieux pour tout le monde. Sinon, nous pensons que ça complique un peu l'affaire et que ça peut même créer une forme d'iniquité en tout cas perçue. On est plutôt à travailler cela donc ça, c'est la proposition de Monsieur TAILLEZ, d'être bien au clair

sur ce qu'on fait l'année prochaine et les années d'après puisqu'on espère stabiliser quand même le modèle d'organisation et, pour cette année, la mutation finalement entre l'ancien système et le nouveau avec les évolutions d'organisation. Je prends le point, il faut qu'on fasse une réponse un peu officielle avant même les commissions. Avez-vous d'autres remarques ?

M. SERHANI, Relations sociales

Monsieur MIGNIEN voulait prendre la parole.

M. MIGNIEN, RS CGT

Je profite d'être RS à ce CSE puisqu'il y a le point notations à l'ordre du jour et je suis justement délégué de commission au Matériel. Je voulais juste vous alerter sur les problèmes, j'ai l'impression que c'est un peu pareil dans les autres services aussi, sur les problèmes de manque de renseignements quand on a notamment des questions sur le RH910. Au Matériel, par exemple, sur deux ou trois ans d'affilée, on a eu la fusion des ateliers Hauts-de-France avec la Picardie. On a eu le passage de Techninat, le Technifret donc la perte de Lens, la perte de Somain, de Dunkerque et tout cela amène du RH910, mais le problème c'est que cette année, par exemple, on n'a aucune visibilité pour les calculs. On n'a aucune donnée, on n'a pas de calculs devant nous, nous sommes obligés de faire confiance. Ce n'est pas qu'on n'a pas confiance en la direction, mais on préfère voir par nous-mêmes si vous voyez ce que je veux dire. Le souci c'est que même nos interlocuteurs, ce n'est pas de leur faute. Le pôle RS et le pôle RH, à mon avis, ont pris leur part de baisse d'effectif dans les dernières années et je pense que c'est assez compliqué aussi pour avoir tous ces calculs. Je voulais juste vous alerter là-dessus. On a déjà fait la demande pour avoir les calculs, mais on nous répond que c'est assez compliqué pour les avoir, mais qu'il faut faire confiance. Nous, on s'étonne d'avoir si peu de hors compte cette année due au RH910 alors qu'il y a eu pas mal de restructurations et réorganisations, mais on a un peu une fin de non-recevoir. Je n'incrimine pas mes interlocuteurs ou interlocutrices parce que, je vous le dis, je pense qu'ils sont un peu dans la panade comme nous, mais si on peut avoir un peu plus de clarté sur les renseignements, notamment du RH910 en notations, ça serait déjà un petit peu mieux. C'est tout pour moi.

M. RABIER, Président

Merci, Monsieur MIGNIEN. Non, non, je ne prends pas votre remarque comme une critique négative. Oui, vous avez raison, il y a déjà très peu de personnes qui connaissent parfaitement toute cette science du RH910 au niveau des notations. C'est quand même un exercice complexe à tout le moins. Je sais, par exemple, que Madame Valérie MOYAUX est une experte, qu'elle y a passé un nombre d'heures extrêmement important dernièrement pour justement calculer tout cela dans le strict respect de la réglementation, comme on doit la respecter. Vous savez que, à un moment donné, la première année où il y a de l'individuel plus du collectif, il y a des hors comptes un peu plus fort la première année puis sur les deux autres années. On a des réorganisations, ça, c'est bien l'Entreprise qui en est responsable, je ne suis pas en train de chercher des excuses, mais on a des organisations qui se superposent, qui s'additionnent et c'est assez complexe pour tout vous dire. Après, moi, en commission, on annoncera s'il y a des doutes, comment nous sommes arrivés au calcul. C'est compliqué, mais ce n'est pas secret pour moi. Après, on doit être capable de dire comment on est arrivé à tel ou tel nombre de PR hors compte. Oui, vous avez raison, c'est difficile, les équipes

sont à la manœuvre, elles y consacrent une grosse énergie et à chaque fois qu'on change d'organisation, vous avez tout un tas de tâches administratives liées aux notations... qui sont un peu invisibles quand on est plutôt sur un métier, je dirais, opérateur, sur le terrain, manager, mais extrêmement denses et délicates côté RH. Vous le sentiez, mais c'est complètement vrai ce que vous me dites. C'est un exercice difficile, long et technique. Il est donc fait avec un très grand sérieux et je peux vous dire que les personnes qui le font savent ce qu'elles font, tant côté cadres avec Madame MIART que côté plutôt exécution avec Valérie MOYAUX. De très grandes expertes de ce genre de sujets en qui j'ai toute confiance, pour tout vous dire.

M. SERHANI, Relations sociales

Madame DEBAST.

Mme DEBAST, RS UNSA Ferroviaire

Merci, Karim. Je vais être rapide parce que tout a déjà pratiquement été dit, mais je rejoins effectivement la demande – je pense que c'est Julien qui l'a faite – d'avoir un tableau reprenant les différents groupes de notation ainsi que leurs présidents. Je rejoins Marc également, pas sur l'incompréhension parce que je me doutais un petit peu que ça allait être Monsieur BEAUPREZ qui allait présider la commission de notation de l'ex-ERC TER Nord-Pas-de-Calais exécution comme celle maîtrise. Cependant, effectivement, je pousse la question un petit peu plus loin, mais également pour l'année prochaine, on vous a fait part d'une inquiétude de concurrence entre les DL qui pourrait se mettre en place, même malgré vous, Monsieur RABIER. Je ne dis pas qu'en mettant les DL en place l'objectif était de faire de la concurrence entre DL, mais il me semble un peu compliqué d'avoir un président de Commission de notation qui est également le directeur de la DL. Du coup, que les autres DL ne soient pas représentées par leur directeur comme pour la RH car je pense que pour l'exercice de notation de cette année, c'est Clémence CASSIGNEUL qui est, on va dire, à la manœuvre, mais qui dépend de la DDL Artois-Douaisis. D'où ma question, comment comptez-vous faire l'année prochaine pour la présidence de ces commissions de notation parce que ça sera du coup remis à la main de la direction régionale et donc à votre main, Monsieur RABIER. Il y aura un autre cheminement qui sera mis en place pour ces commissions. C'est terminé. Je vous remercie.

M. RABIER, Président

Oui, Madame DEBAST, vous posez les bonnes questions. On acte, à travers les échanges, que l'on va essayer de vous envoyer un tableau récapitulatif dans les meilleurs délais, je vais le dire comme ça, pour l'ensemble des groupes... même ceux qui n'ont pas changé, de cette année 2021 avec les prochaines commissions. Par ailleurs, j'ai noté un petit peu quelles sont les règles, finalement, qu'on a mises en place. J'ai tenté de donner quelques éléments tout à l'heure, mais en tout cas sur quoi on s'appuie réglementairement, c'est une question de Monsieur LAMBERT qui a été reprise par d'autres.

Troisièmement, les perspectives pour les prochains exercices de notation et j'ai dit à l'automne, il faut qu'on s'en reparle quels que soient les collègues avec les délégués de commission, avec les OS, on verra sous quelle forme au moment de la NAC, je l'ai dit tout à l'heure à Monsieur TAILLEZ. Tout cela, je suis d'accord. Après, la question que vous posez, à l'avenir, y aura-t-il de plus en plus de présidences de commissions avec

des interlocuteurs régionaux ? Je pense que oui parce que sinon on aura effectivement des effets... même si ce n'est pas l'intention des dirigeants, en tout cas ça pourrait être perçu comme ça par des agents qui diraient « il est défendu par son chef donc c'est normal, il y a une priorité ». Ce n'est pas du tout cela que l'on souhaite. On souhaite être le plus neutre et le plus objectif possible et on mettra les personnes les plus compétentes pour présider ces commissions.

M. SERHANI, Relations sociales

Monsieur MALANSKA.

M. MALANSKA, SUD-Rail

Comme l'a dit Marc tout à l'heure, il a parlé du versant nord qui était au 1<sup>er</sup> février 2021, mais nous, versant sud, nous sommes au 1<sup>er</sup> février 2020. Donc, le RH910 va-t-il être appliqué aux agents du versant sud ?

M. RABIER, Président

Pour moi, le RH910 s'applique sur plusieurs exercices. De mémoire, trois ans et avec des garanties individuelles et collectives. Les deux ne s'appliquent pas sur les trois années. J'ai en tête que c'est plutôt individuelles et collectives pour la première année donc celle qui est déjà échue et ensuite ce ne sont plutôt que des garanties collectives.

M. MALANSKA, SUD-Rail

Il n'a pas été échu, Monsieur RABIER, puisque l'année dernière les effectifs étaient au 31 janvier, la DL a été faite au 1<sup>er</sup> février donc l'année dernière ça ne comptait pas du tout. Les notations de l'année dernière ne comptaient pas. Cette année, on est passé en DL au 1<sup>er</sup> février 2020 donc, cette année, normalement les agents du versant sud doivent passer par rapport au RH910 comme il y a eu la création du versant sud, DL versant sud.

M. RABIER, Président

Selon toute logique, oui. Je vais le vérifier, mais je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas appliqué cela. Avez-vous un doute ? Vous a-t-on dit le contraire, Monsieur MALANSKA ?

M. MALANSKA, SUD-Rail

Non, non. Rien pour l'instant puisque nous n'avons pas encore eu les listings. Étant donné qu'il y a eu une création de la DL versant sud, normalement le RH910 doit s'appliquer à tous les agents du versant sud ex ERC Picardie.

M. RABIER, Président

Je partage votre approche et quand je vois les heures de travail de Madame Valérie MOYAUX je pense que, oui, elle travaille là-dessus.

M. MALANSKA, SUD-Rail

D'accord. J'avais une deuxième question. En fait, nous avons signé, les délégués de notation, les titulaires et les suppléants, un courrier RGPD. Ce qui me gêne c'est que les titulaires vont donc aller récupérer les dossiers, mais les suppléants ne les ont pas. Serait-il possible de les envoyer par mail aux suppléants ?

M. RABIER, Président

Vous parlez des listings ?

M. MALANSKA, SUD-Rail

Oui, les listings.

M. RABIER, Président

Je ne bloque rien. Il faut que les gens qui sont titulaires de données qui sont devenues réglementairement pas transmissibles forcément à tout le monde aient signé le document que vous avez évoqué. Donc, je sais qu'il y a tout un formalisme qui est prévu et ensuite chacun, en tant que délégué de commission, quelque part, participe à la réglementation RGPD en étant lui-même prudent et respectueux de ces mêmes règles. Le RGPD, ce n'est pas qu'un sujet d'entreprise finalement, de dirigeants. C'est un sujet qui embrasse tout un tas de gens qui sont responsables, y compris les délégués de commission. Après, ils deviennent eux aussi détenteurs et responsables d'une partie du sujet. Dans le respect de ces règles-là... voilà. Quelqu'un n'a pas voulu vous les donner ? Y a-t-il une raison particulière pour que vous me posiez la question ?

M. MALANSKA, SUD-Rail

Oui, on m'a dit que comme j'étais suppléant, je n'allais pas les avoir. J'aurais donc voulu savoir si c'était possible parce que nos collègues vont aller chercher les listings papier et ils vont demander, comme tous les ans, de l'avoir par e-mail en même temps et s'il est possible, pour tous les délégués de notation suppléants, de le recevoir aussi. Comme nous, nous ne participons pas à la réunion.

M. RABIER, Président

Ce que vous appelez les délégués de notation suppléants, je ne comprends pas cette formule. Il y a des délégués de commission, c'est ça le statut et après, pour moi, ils sont issus...

M. MALANSKA, SUD-Rail

Il y a les titulaires et les suppléants.

M. RABIER, Président

Ils sont titulaires, pour moi, les délégués de commission. Je m'adresse à Karim, de mémoire, je ne pas sûr que les suppléants puissent être délégués de commission. Il y a peut-être une subtilité.

M. SERHANI, Relations sociales

Ils sont délégués de commission en remplacement du délégué titulaire. Par exemple, s'il ne peut pas aller à la réunion ou s'il ne peut pas aller chercher les listes, il remplace le titulaire comme un suppléant en l'absence du titulaire.

M. RABIER, Président

Comme une réunion de CSE finalement ?

M. SERHANI, Relations sociales

Voilà.

M. RABIER, Président

Auquel cas, aujourd'hui, les seuls titulaires ont dû signer.

M. MALANSKA, SUD-Rail

Non, non, les suppléants ont signé également.

M. RABIER, Président

D'accord.

M. MALANSKA, SUD-Rail

Tout le monde a signé, les titulaires et suppléants. Ma demande c'était donc de savoir si on pouvait aussi recevoir les listings en tant que suppléant.

M. RABIER, Président

Si vous avez signé, je ne vois pas où est le problème. Je prends note de la demande, je regarde avec mes services ce qui bloque si toutefois il y a quelque chose qui bloque. Vous me prenez à froid sur un sujet que je n'ai pas personnellement travaillé. Ce qui compte, dans cette affaire, ce n'est pas qui a le document, c'est celui qui a le document, je parle des délégués de commission, est-ce qu'il est bien au courant qu'il doit respecter lui aussi des règles au titre de cette nouvelle réglementation dont on n'a pas encore, il faut que vous ayez cela en tête, nous aussi nous ne sommes pas encore prêts, tout vu comme impacts dans les entreprises et la nôtre comprise. Nous sommes quand même à manœuvrer des données personnelles, et dans les milieux RH c'est quand même courant, qui sont très importantes, y compris vous dans vos activités syndicales. Aujourd'hui, c'est vrai que tout cela peut nous perturber voire choquer un petit peu, mais cette loi, directive européenne, RGPD, elle n'est vraiment pas facile à appliquer et je crois que ça va se durcir dans tout un tas de processus RH dans les mois et années à venir puisque nous n'en sommes qu'au début. Je crois qu'on n'a pas tout vu. Là, c'est un sentiment personnel que je vous exprime. À chaque fois que l'on regarde des cas concrets, on se demande si nous sommes conformes RGPD. On se pose maintenant ces questions-là qu'on ne se posait jamais il y a encore trois ans. Là, il y a le sujet des notations dont on parle, mais il n'y a pas que cela. Il faut qu'on ait en tête qu'il y a plein d'autres thématiques RGPD dont nous ne sommes pas encore complètement... on n'a pas encore pris complètement la mesure de ce que ça va changer dans nos pratiques, dans nos processus dans l'entreprise. J'ai pris la demande, Monsieur MALANSKA.

M. MALANSKA, SUD-Rail

D'accord, merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY, UNSA Ferroviaire

Monsieur RABIER, je me permets de vous poser une petite question à laquelle on a du mal à avoir une réponse donc c'est pour ça que je vous alerte à ce sujet. Depuis deux ans, nous avons du mal à avoir une réponse sur les délais moyens. Contrairement à mes homologues qui viennent de l'EIC, Fret ou autres entités où ils reçoivent justement les délais moyens lors de la remise de projet. Lors des dernières,

nous n'avons reçu qu'un courrier avec les personnes éligibles alors que mes homologues reçoivent un tableau avec les durées, vraiment un truc global. Je me permets donc de vous alerter afin de savoir s'il est possible, nous, CSE Hauts-de-France, d'avoir comme mes homologues, d'être à la même école. Merci.

M. RABIER, Président

On applique bien évidemment la réglementation sur les délais moyens et on travaille à la fois avec les bureaux de commande pour mesurer tout cela parce qu'il y a des pourcentages... et on travaille avec les conseillers RH. Après, je suis preneur du modèle du tableau qui a l'air de vous convenir, qui est fait ailleurs, que l'on voit si on peut s'en inspirer. S'il y a quelque chose qui est fait ailleurs, qui est très bien, encore une fois je n'ai pas de problème. Ce qui est important c'est qu'on respecte la réglementation RH prévue à cet effet. En tout cas, on l'a fait jusqu'à maintenant et on sait expliquer pourquoi. On a déjà eu des questionnements, des audiences, on sait expliquer pourquoi telle ou telle personne est dans telle catégorie ou dans une autre sur les délais moyens. Ce sujet-là est assez rigoureux et c'est aussi assez mathématique. Mais je suis preneur du modèle de tableau, si vous l'avez, Monsieur TOURNAY, envoyez-le-moi.

M. TOURNAY, UNSA Ferroviaire

Je vais demander à mes homologues, mais d'après les remontées de mes collaborateurs qui étaient là avant, avant ça se faisait il y a quatre, cinq, six ans et depuis deux ou trois ans, ça ne se fait plus alors qu'avant on arrivait à les avoir facilement, mais maintenant on ne les a plus. On a juste eu, comme l'année dernière, un courrier en disant : untel, untel, untel seront éligibles par rapport au RH637, mais on n'a plus, comme avant, un tableau avec les temps, les données, comme ça se faisait dans le temps. Est-ce que ça peut se refaire, c'est juste cela qu'on demande, tout en respectant le RGPD ? Merci.

M. RABIER, Président

C'est noté.

M. SERHANI, Relations sociales

Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ, CFDT

C'était juste pour appuyer ce qu'a dit Mickaël pour les suppléants. Pour nous, les suppléants ont toutes les prérogatives des délégués de commission. Vous les avez tous fait signer le papier, ça a été le cas, par exemple, chez nous, pour le groupe 131. Ils sont donc complètement légitimes à recevoir les listings et effectivement, on a eu des difficultés cette année à ce que les suppléants aient les listings. Vous vous doutez bien que comme c'était plutôt rapide, au final, ce sont les élus titulaires qui ont donné les listings aux suppléants pour que ça aille plus vite. Sinon, on ne les aurait jamais eus. Je voudrais vous dire aussi que je pense qu'il faudra qu'on se parle à l'avance de ces sujets RGPD parce que j'ai l'impression qu'on n'est pas tous d'équerre sur le sujet. Je vous rappelle qu'en tant que délégués de commission, au niveau RGPD, nous sommes à égal traitement avec le président de la commission donc il ne doit pas y avoir de différences dans les listings entre ceux de la direction et ceux des délégués et qu'effectivement les règles du RGPD s'appliquent entre la direction, les délégués et

les agents. J'ai l'impression que ce n'est pas clair partout dans vos services. C'était juste pour vous dire cela.

M. RABIER, Président

Oui. C'est un peu ce que j'ai indiqué tout à l'heure, Monsieur TAILLEZ, je pense que c'est une responsabilité partagée, le RGPD, ce n'est pas une règle d'entreprise, certains auraient le droit d'avoir des informations et pas les autres. Il y a des responsables, on va dire, quelle que soit leur position dans l'exercice de notation, qui sont censés respecter tout cela et on nous demande, vis-à-vis de votre rôle de délégués de commission, de signer cet engagement comme nous-mêmes on l'a signé. Dès qu'on a un rôle un petit peu à toucher à des affaires personnelles, des données privées quelque part, qui rentrent dans le RGPD, on doit être maintenant... c'est un peu comme tout un tas d'engagements que l'on signe dès que l'on touche...

M. TAILLEZ, CFDT

Je partage. Ce que je vous dis c'est que sur certains secteurs, il y a eu des différences de traitement entre certains personnels de la direction et certains délégués de commission, ce qui peut entraîner des difficultés à faire le travail de délégué de commission et ça, ce n'est clairement pas entendable.

M. RABIER, Président

Nous-mêmes, entre nous, pour être complètement transparents, en fonction de qui s'occupait de tel ou tel listing, on n'a peut-être pas fait non plus la même chose. Nous aussi, nous sommes en train de faire un retour d'expérience, Monsieur TAILLEZ, là-dessus. Nous ne sommes pas encore complètement à l'aise sur tout cela. Moi, je suis assez humble, sur le RGPD, nous ne sommes pas encore arrivés au bout de la bonne procédure où tout le monde est bien d'accord sur ce qu'on doit faire, tout le monde a bien compris la même chose et on fait tous la même chose avec les délégués de commission, titulaires et suppléants, comme vous l'avez évoqué. Non, non, nous avons encore des progrès à faire, je partage.

M. TAILLEZ, CFDT

D'où l'idée de se parler bien avant les notations pour mettre au clair tous ces sujets.

M. RABIER, Président

Oui, j'ai plutôt répondu positivement, à l'automne, je n'ai pas de problèmes.

M. SERHANI, Relations sociales

Nous avons Monsieur LAMBERT qui confirme les propos de Jean-Jacques. Je ne sais pas si Monsieur LAMBERT voulait reprendre la parole derrière. Monsieur LENFANT confirme également.

M. LAMBERT, SUD-Rail

J'ai justement écrit pour ne pas prendre la parole, Karim, merci.

M. SERHANI, Relations sociales

Nous n'avons donc que des commentaires, mais nous n'avons pas d'autres demandes de parole, Raphaël.

## 9) Questions/réponses

*Sans objet.*

M. RABIER, Président

Nous sommes parvenus à un consensus sur ce qui a été dit, entendu. Bien, écoutez, je pense que l'on peut clôturer ce CSE qui a été assez riche encore aujourd'hui. On a noté pas mal de points. On a des points pour lesquels on essayera de revenir assez rapidement vers vous. Il me reste à vous souhaiter une très bonne fin de soirée et à vous dire à bientôt. À demain pour ceux qui sont au point COVID. Merci.

*La séance est levée à 16 h 22.*